

## L'Estuaire

Revue d'histoire des pays  
de l'estuaire du Saint-Laurent  
(auparavant *Revue d'histoire  
du Bas-Saint-Laurent*)

Publiée une fois l'an par la Société  
d'histoire du Bas-Saint-Laurent et le  
Département des lettres et humanités  
de l'Université du Québec à Rimouski.

Comité de rédaction :  
Maxime GOHIER, directeur  
Kurt VIGNOLA, codirecteur  
Nicolas BEAUDRY  
Karine HÉBERT  
Aurélien HENRION  
Julien GOYETTE  
Claude LA CHARITÉ  
Guillaume MARSAN  
Manon SAVARD  
Jean-René THUOT

Graphiste : Geneviève THIBAUT  
Révision linguistique :  
Julie GAUDREAU - À la lettre  
Impression :  
Tendance impression (Rimouski)

Politique rédactionnelle :  
Les personnes intéressées à publier des  
articles, notes de recherche ou comptes  
rendus peuvent nous les faire parvenir  
en format numérique (logiciel Word).  
Nous vous référons à notre site web  
[<http://lestuaire.uqar.ca/>] pour plus de  
détails sur les normes de présentation.

Il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste  
pour publier dans la revue *L'Estuaire*. Le  
comité de rédaction peut, dans certains  
cas, assurer un soutien aux auteurs. Les  
textes sont lus par le comité et recom-  
mandés, selon le cas, pour publication. Les  
auteurs demeurent responsables du  
contenu de leurs articles. Une invitation  
cordiale est faite aux personnes intéressées.

Dépôts légaux :  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN-1484-6969  
© Tous droits réservés, *L'Estuaire*, 2017

Photographies de la page couverture :  
Samuel de Champlain, *Carte de l'Amérique  
Septentrionale Depuis l'embouchure de la Rivière  
St. Laurents jusques au Sein Mexique*, 1612, Paris,  
Chez Jean Berjon, Source : Bibliothèque et  
Archives nationales du Québec, n° 0003816241.

W. Scheuer. « Phares sur le Saint-Laurent » dans  
*L'Opinion publique*, 22 novembre 1877. Musée  
de la Gaspésie. Collection Richard Gauthier  
P162/1.

## Sommaire

*L'Estuaire* – Numéro 77, octobre 2017

	Page
<b>Éditorial</b> .....	4
<i>Maxime GOHIER et Kurt VIGNOLA</i>	
<b>De la « terre à l'original » à la « terre du chien ».</b>	
<b>Rimouski : histoire et étymologie d'un toponyme autochtone (partie II)</b> ..	5
<i>Philippe CHARLAND, Maxime GOHIER et Alain ROSS</i>	
<b>Jean Fonteneau, dit Alfonso</b>	
<b>Voyage à la côte de Gaspé – 1542</b> .....	26
<i>Mario MIMEAULT</i>	
<b>Les vigies du Saint-Laurent :</b>	
<b>surveillance et défense maritimes en Nouvelle-France</b> .....	41
<i>Tommy Simon PELLETIER</i>	
<b>Le jour où l'attention du monde entier</b>	
<b>était concentrée sur Rimouski</b> .....	53
<i>Jean MARCOUX</i>	
<b>Arriver à Tadoussac en 1639 :</b>	
<b>des Ursulines et des Hospitalières racontent</b> .....	62
<i>Pierre ROUXEL</i>	
<b>Portrait d'une démarche de patrimonialisation :</b>	
<b>l'histoire du site Massé de Saint-Hubert</b> .....	69
<i>Max D'AMOURS</i>	
CHRONIQUES	
<b>Des livres à lire</b> .....	83
<i>Jean-François RIOUX</i>	
<b>Recension</b> .....	86
<i>Mathieu ARSENAULT</i>	

### Pour s'abonner à la revue *L'Estuaire* en 2017 (un numéro)

Individu	17 \$
Individu (soutien)	22 \$
Institution	22 \$
Institution (soutien)	32 \$

Votre chèque doit être fait au nom des

**Éditions de L'Estuaire :**

*L'Estuaire*

a/s de Maxime Gohier

Département des lettres et humanités

300, allée des Ursulines, Rimouski (Québec) G5L 3A1

Une nouvelle époque débute aujourd'hui pour la revue, avec la parution du premier numéro publié par les Éditions de L'Estuaire, qui prennent la relève de la Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent. Les Éditions ont été fondées en 2016 et comptent déjà un ouvrage à leur actif : *La cathédrale de Rimouski. Parcours, mémoires, récits*. Les lecteurs habitués à *L'Estuaire* ne seront toutefois pas déstabilisés, puisque la revue ne subit pas

de réels changements. Sa mission sera poursuivie par la nouvelle maison d'édition, dont les lettres patentes prévoient qu'elle doit en premier lieu assurer la publication de *L'Estuaire*. Nous poursuivons donc, tout en l'élargissant, cette vocation qui est « de promouvoir la diffusion des connais-



## Éditorial 2017

sances en sciences humaines tout particulièrement pour la région de l'estuaire du Saint-Laurent ». Les Éditions de L'Estuaire ont par ailleurs comme objectif d'éditer des textes anciens, des œuvres, des études, des documents d'archives et d'organiser des activités de diffusion des connaissances scientifiques. La nouvelle maison d'édition désire également continuer à offrir le même encadrement aux auteurs, qui sont accompagnés dès la réception de leurs textes dans un processus de révision par les pairs qui vise à bonifier la qualité des articles.

Pour atteindre ses objectifs, la maison d'édition a choisi de continuer à publier la revue sur support papier, dans le format adopté en 2012. En plus de favoriser un contact intime du lecteur avec les textes, la publication papier permet de conserver une présence physique dans les librairies et les bibliothèques. Les Éditions de L'Estuaire ne négligeront toutefois pas la diffusion numérique, qui permet d'être accessible à un public beaucoup plus large, notamment en continuant de déposer tous les numéros de la revue sur la plateforme Sémaphore, le dépôt numérique de l'Université du Québec à Rimouski, deux ans après leur publication.

Le numéro de cette année présente un éventail de textes très riches, qui s'intéressent pour la plupart au rapport que les populations ont entretenu historiquement avec le fleuve Saint-Laurent, en étudiant son exploration, la navigation sur son cours, l'occupation de ses berges et son identification symbolique par la toponymie.

Dans la suite de leur article entamé au dernier numéro (76), Philippe Charland, Maxime Gohier et Alain Ross tentent de percer la mystérieuse signification du toponyme *Rimouski*. Leur démarche multidisciplinaire, qui associe les approches historique, géographique et linguistique pour comprendre l'étymologie de ce toponyme autochtone, montre toute la richesse que peut receler un simple mot pour appréhender les rapports qui unissent les sociétés humaines à leur environnement. Mario Mimeault, pour sa part, scrute un texte du navigateur Jean Alfonse, qui décrivait au milieu du 16<sup>e</sup> siècle la région de la baie de Gaspé, à la recherche d'information sur la géographie et sur la fréquentation de ces lieux par les Européens à cette époque. Quant à Tommy Simon Pelletier, il lève le voile sur un système de défense maritime mis en place au milieu du 18<sup>e</sup> siècle par les autorités coloniales françaises afin de protéger le Saint-Laurent, voie d'entrée de la Nouvelle-France, et sur les vestiges que ce système a pu laisser sur le territoire.

Jean Marcoux rappelle le contexte dans lequel Harvey Crippen, un médecin londonien, a été arrêté à Pointe-au-Père en 1910, à la suite d'une chasse à l'homme épique à travers l'Atlantique. Ce qui étonne le plus dans cette histoire rocambolesque, c'est que la mémoire collective rimouskoise n'ait conservé aucun souvenir de l'événement, qui a pourtant fait de Rimouski le centre de l'attention médiatique mondiale pendant plusieurs jours. Pierre Rouxel revisite les écrits de quelques-unes des premières femmes françaises qui ont visité Tadoussac au 17<sup>e</sup> siècle. D'une sensibilité particulièrement aiguë, ces textes permettent d'appréhender avec une grande intimité l'univers singulier et exotique de la Nouvelle-France. Max D'Amours, enfin, présente l'histoire et les enjeux soulevés par la conservation et la mise en valeur d'un complexe

industriel patrimonial situé à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup. En plus de faire découvrir toute la richesse de ce site possédé par la famille Massé depuis cinq générations, l'article témoigne des liens qui unissent (et doivent unir) les acteurs privés et publics dans toute démarche de patrimonialisation.

Bonne lecture à tous et merci de poursuivre avec nous l'aventure de la revue *L'Estuaire!*

**Maxime Gohier**, directeur

**Kurt Vignola**, codirecteur

# De la « terre à l'original » à la « terre du chien ».

## Rimouski : histoire et étymologie

### d'un toponyme autochtone (partie II<sup>1</sup>)

*Philippe Charland<sup>2</sup>, Maxime Gohier<sup>3</sup> et Alain Ross<sup>4</sup>*

Dans la première partie de cet article<sup>5</sup>, nous avons analysé l'apparition du toponyme *Rimouski* au Bas-Saint-Laurent, ainsi que l'interprétation de sa signification par différents auteurs depuis un siècle et demi. Il a été constaté que le toponyme était apparu dans les années 1680 pour désigner la rivière située vis-à-vis de l'île Saint-Barnabé (auparavant appelée rivière Mitis ou, parfois, rivière Saint-Barnabé), puis que son utilisation s'était ensuite étendue pour désigner l'ensemble du territoire seigneurial et paroissial situé de part et d'autre de cette rivière. Il a aussi été souligné qu'un débat avait opposé les auteurs, certains prétendant que le terme signifiait « terre à l'original », tandis que d'autres lui accordaient plutôt la signification de « terre », « rivière » ou « demeure du chien ».

Aucune de ces interprétations, cependant, ne repose sur une démonstration convaincante de l'origine linguistique du terme. Certains auteurs l'ont attribué au saulteur, d'autres à l'algonquin, à l'atikamekw, à l'abénaquis, au micmac ou au malécite. Bien que ces langues appartiennent toutes à la famille algonquienne, qu'elles soient donc relativement proches

les unes des autres, des différences majeures les distinguent. Pourtant, jusqu'à présent, aucune recherche étymologique rigoureuse n'avait été réalisée pour déterminer l'identité exacte des Autochtones qui ont ainsi baptisé le territoire. Une telle démarche est essentielle si l'on veut comprendre les raisons qui ont pu motiver des êtres humains à nommer un lieu. Elle est aussi indispensable si l'on ambitionne d'utiliser la toponymie pour étudier les rapports que les groupes humains ont entretenus historiquement avec leur territoire et, plus largement, avec leur environnement. Nous tâcherons donc premièrement d'établir l'origine linguistique exacte du toponyme *Rimouski*, puis, dans un deuxième temps, nous en étudierons les différentes significations potentielles.

#### Étymologie

À partir de l'inventaire que nous avons dressé des formes graphiques du toponyme *Rimouski* et des différentes analyses proposées par les auteurs, il est possible de dégager certaines pistes pour établir son étymologie exacte et, idéalement, en comprendre la signification. Les interprétations linguistiques qui ont été proposées à ce jour soulèvent deux problèmes

fondamentaux pour l'analyse. D'une part, nous l'avons souligné, aucune d'elles ne tient compte de l'identité de la population autochtone qui fréquentait la région de Rimouski à l'époque où le toponyme est entré en usage et s'est fixé. D'autre part, sauf l'Abénaquis Joseph Laurent, tous les auteurs fondent leur interprétation sur les langues autochtones modernes, c'est-à-dire telles qu'elles sont parlées par leurs contemporains (aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles). Or, comme les langues européennes, les langues autochtones sont vivantes et comportent des dynamiques qui leur sont propres. Aussi les formes langagières et les prononciations peuvent-elles avoir évolué considérablement depuis le 17<sup>e</sup> siècle. Afin de voir plus clair dans notre tour de Babel, nous nous pencherons d'abord sur la présence des groupes autochtones dans la région au moment de l'établissement des Français, pour ensuite étudier l'évolution des langues au sein de ces groupes.

#### Et pourquoi pas une origine européenne? La piste basque?

Les auteurs qui ont étudié avant nous l'histoire du toponyme *Rimouski* ont systématiquement avancé qu'il était d'origine autochtone.

Pour qu'aucun doute ne subsiste à cet égard, il convient d'envisager aussi la possibilité d'une origine européenne. Parmi les différents groupes linguistiques européens qui fréquentaient la région avant le 18<sup>e</sup> siècle, seul le basque peut constituer une piste digne d'intérêt. C'est un fait bien connu, la région du Bas-Saint-Laurent a été fréquentée régulièrement aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles par des pêcheurs de baleines basques. Ils ont laissé leur marque dans la toponymie, en plus d'influencer plusieurs des langues autochtones de la région<sup>6</sup>. En théorie, l'hypothèse d'une origine basque du toponyme *Rimouski* est donc tout à fait plausible.

Toutefois, les quelques auteurs qui ont travaillé sur la toponymie basque au Québec et sur les ethnonymes autochtones d'origine basque dans le Nord-Est<sup>7</sup> ne relèvent jamais ce toponyme, si bien qu'il faut probablement écarter cette piste. Un coup d'œil rapide à des dictionnaires basques ne révèle d'ailleurs aucune filiation vraisemblable avec les phonèmes qui composent *Rimouski*. L'origine basque du terme *original* ne change rien à l'affaire : ses différentes formes connues au 17<sup>e</sup> siècle (« *ornac* », « *oregnac* » et « *orenac* ») n'entrent d'aucune façon dans la composition de *Rimouski*<sup>8</sup>. Le terme est donc bien d'origine autochtone, reste à savoir de quelle langue il provient exactement.

### La présence autochtone dans la région de Rimouski aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles

En ce qui concerne la question de l'occupation autochtone du territoire, nous savons aujourd'hui qu'à la fin du 17<sup>e</sup> siècle et au début du 18<sup>e</sup>, la région de Rimouski était



Figure 1. « Figure des sauvages almouchicois ».

Extrait de Samuel de Champlain, *Carte géographique de la Nouvelle France*, Paris, Jean Berjon, 1612.

BAnQ, [en ligne], [<http://services.banq.qc.ca/sdx/cep/document.xsp?id=0003816241>]. (Consulté le 19 septembre 2017).

essentiellement fréquentée par des Micmacs, des Malécites et, dans une moindre mesure, des Abénaquis. Les *Relations des Jésuites* témoignent par ailleurs que, dans la première moitié du 17<sup>e</sup> siècle, des bandes de Montagnais (Innus) séjournèrent parfois sur la rive sud du Saint-Laurent. Toutefois, après 1650, les Montagnais se retirent de plus en plus à l'intérieur des terres de l'actuelle Côte-Nord, notamment pour échapper au fléau des raids iroquois<sup>9</sup>, et on ne retrouve plus de traces de leur présence sur la rive sud après 1670<sup>10</sup>.

Pour qui a jeté un œil aux écrits de Marc Lescarbot et de Samuel de Champlain, ainsi qu'aux cartes du début du 17<sup>e</sup> siècle, un autre groupe autochtone soulève des interrogations liées au toponyme *Rimouski* : les Armouchiquois ou Almouchiquois. Samuel de Champlain a notamment représenté un couple de ces « Sauvages almouchicois » sur sa *Carte géographique de la Nouvelle France* publiée en 1612 (figure 1). De plus, de nombreuses cartes d'origines anglaise et néerlandaise du début du 17<sup>e</sup> siècle indiquent que le territoire de la Nouvelle-Hollande,



Figure 2. « Nouvelle Angleterre Apelle par les Habitants Almouchicosen ». Extrait de Gerard van Keulen, *Nouvelle carte de la Rivière de Canada ou St. Laurens de l'Isle de Anticoste jusqua Québec*, ca. 1717.

BANQ, collection des cartes et plans, G 3312 S5 1717 K4 CAR.

devenue la Nouvelle-Angleterre, était aussi appelé « Almouchicosen » ou « Almouchicoisen ». Une carte de Gerrard van Keulen produite vers 1717 suggère même que ce territoire a englobé notamment la rive sud du fleuve Saint-Laurent (figure 2). Y aurait-il donc un lien entre ces Armouchiquois et l'origine du toponyme *Rimouski*?

Du point de vue phonétique, un rapprochement est aussi possible. Selon le linguiste Peter Bakker,

le terme *Armouchiquois* serait « probablement issu de la conjonction du mot micmac (Nouvelle-Écosse) *lmus* ou *lmuj* (en malécite *olomus*), “chien”, et de la terminaison basque *-koa* [qui indique l'origine géographique]; il signifierait donc quelque chose comme “les gens du chien”<sup>11</sup>. » Le prêtre Joseph-Anselme Maurault, missionnaire des Abénaquis de Saint-François (Odanak) au 19<sup>e</sup> siècle, précise également, dans son *Histoire des Abénaquis*, en parlant

des différentes nations autochtones qui peuplaient la Nouvelle-Angleterre au début du 17<sup>e</sup> siècle, que « les Abénaquis appelaient le pays de ces sauvages “Alem8siski”, la terre du petit chien, parce qu'il y avait beaucoup de petits chiens dans les prairies de ce territoire. De là, les Français appelèrent ces sauvages “Almouchiquois”, ce qui veut dire : ceux de la terre du petit chien<sup>12</sup>. »

S'il existe une certaine concordance linguistique entre l'ethnonyme *Armouchiquois* et le toponyme *Rimouski*, il faut toutefois écarter l'hypothèse d'une filiation entre le terme et ce groupe autochtone, dans la mesure où, contrairement à ce que pourrait laisser croire la carte de van Keulen de 1717, les Armouchiquois occupaient bien la côte est du Maine actuel, du Massachusetts et de New York, voire l'intérieur de ces territoires, mais non la rive sud du Saint-Laurent. Les textes de Champlain et de Lescarbot indiquent en effet clairement que les Armouchiquois étaient ennemis des Souriquois et des Etchemins, avec lesquels les Français s'allièrent rapidement et qui, eux, fréquentaient la région du Bas-Saint-Laurent<sup>13</sup>. De plus, sauf la carte de van Keulen, aucun document ne fait mention de la présence d'Armouchiquois au nord de la rivière Kennebec. Cette erreur du cartographe doit donc être attribuée au fait qu'il ne connaissait pas du tout la région et, surtout, qu'il s'en était remis à des fonds de cartes imprécis, vieux de plus d'un demi-siècle. Quoiqu'instructive sur la connexion existant entre les langues algonquiennes du Nord-Est, cette piste n'apporte aucune information sur l'origine du toponyme

*Rimouski* ni sur sa signification par rapport au territoire. Revenons donc aux groupes autochtones dont la présence dans la région de Rimouski est bel et bien attestée par les documents.

Dès le tout début du 18<sup>e</sup> siècle, les registres de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski contiennent par exemple des références à la présence de « sauvage mikemaque » aussi bien que de « sauvages maricides », de même que de plusieurs « Sauvages » d'origine indéterminée<sup>14</sup>. De même, en 1684, le gouverneur Le Febvre de La Barre affirmait avoir « trouvé cinq cabannes de Sauvages de la Baye des Chaleurs et de devers l'Acadie qui se dispoient à la pesche du loup marin et à celle du saumon<sup>15</sup> ». Bien qu'il faille résister à l'envie de délimiter trop précisément les territoires occupés historiquement par les groupes autochtones, tout porte à croire que la région de Rimouski et du Bic était située à la frontière entre les territoires exploités par les Micmacs et les Malécites. En 1677, le jésuite Jean Morain, qui était responsable de la mission du Bon-Pasteur près de Rivière-du-Loup, écrivait que celle-ci était « composée de deux nations scavoir les Gaspesiens [Micmacs] et les Etchemins [Malécites] ». À propos des Etchemins (Malécites), Morain affirmait :

*Les Etchemins sont une nation d'environ 4 a 500 ames a ce que jen puis juger qui a pour pais 3 rivières du Costé du sud eu esgart au fleuve st. Laurent scavoir pempteg8et pertemag8ate et la Riviere st. Jean. Cette dernière co[mm]e elle est la plus considerable et une des plus belles du Canada apres Le fleuve st. Laurents est aussy plus peuplée que les autres quoy qu'il n'ayent*

*qu'une mesme langue, elle a cependant quelque Chose de different a mesure qu'il s'Esloignent d'Icy, et ceux de pempteg8et estants plus pres des Abnakis ont aussy plus de leur langue Ils sont errants et vagabonds plus qu'aucun peuple de ce pais [...]. Comme c'est Icy leur pays, ils sont en plus grand nombre En cette mission qu'on peut appeller naissante au moins à leur Egard.*

À propos des Micmacs (Gaspésiens), Morain affirmait :

*Les Gaspesiens sont aussy une nation d'Environ 4 ou 500 ames Respandu sur le bord de la mer Depuis Gaspé jusqu'au Cap breton Leur langue est differente de celles des Etchemins aussy quoy qu'ils soient voisins, ils ne s'ayent pas beaucoup et n'ont pas grande communication les uns avec les autres. Ils sont Icy co[mm]e dans un pays estranger c'est pourquoy toute la nation ne s'y assemble pas, Il n'y en a qu'une bande de pres de 200 cent [sic] Ames a ce qu'on m'a dit, qui suit un Chef qui a de l'affection pour ce lieu icy<sup>16</sup>.*

Ce passage des *Relations* tend à indiquer que les Micmacs fréquentaient bel et bien la région de Rivière-du-Loup (visiblement pour recevoir des services religieux) à la fin du 17<sup>e</sup> siècle, mais que cette région était plus régulièrement occupée par les Malécites. En d'autres mots, le territoire habituellement occupé par les Micmacs était situé plus à l'est et ils étaient, au Bas-Saint-Laurent, « co[mm]e dans un pays étranger ». À elle seule, cette information ne permet toutefois pas de tirer des conclusions quant à l'origine du toponyme *Rimouski*. Il est en effet possible que les Français aient adopté le nom que les Micmacs donnaient au lieu, même si ces derniers n'en étaient pas les occu-

pants les plus assidus. Une étude précise des langues de ces différents groupes, de leurs caractéristiques distinctives et de leur lien potentiel avec le terme *Rimouski* peut cependant nous éclairer.

Le linguiste Ives Goddard, qui a étudié la diversité des langues algonquiennes d'Amérique du Nord, soutient que toutes ces langues tirent leur origine d'une souche commune, le proto-algonquien, dont il fait remonter l'existence à plusieurs milliers d'années. Au fil du temps, deux branches principales se seraient graduellement distinguées de cette souche commune : le proto-algonquien de l'Est, qui aurait unifié un espace culturel allant de la Caroline du Nord jusqu'à la rive sud du Saint-Laurent et duquel auraient dérivé par la suite le micmac, le malécite et l'abénaquis, de même que d'autres langues de la côte est du continent, comme le narragansett ou le mahingan<sup>17</sup>. L'algonquin, l'atikamekw et le montagnais (l'innu), en revanche, découleraient de l'autre grande branche, dont sont aussi issues le saulteux, l'outaouais et toutes les langues algonquiennes des Grands Lacs et des Plaines (le cri, le poutéouatamis, le miamis-illinois, etc.<sup>18</sup>). Par ailleurs, à l'intérieur même du proto-algonquien de l'Est, des particularités grammaticales et de prononciation assez importantes se seraient développées au cours des deux derniers millénaires pour générer de véritables langues autonomes. Néanmoins, l'origine commune de ces langues fait qu'il existe un continuum linguistique permettant (dans une certaine mesure seulement) aux différents groupes de se comprendre entre eux<sup>19</sup>. Cette diversité

linguistique explique que, dès le début du 17<sup>e</sup> siècle, les Européens pouvaient distinguer les différentes « nations » autochtones qui habitaient le territoire, tout en soulignant que celles-ci se comprenaient parfois entre elles<sup>20</sup>.

Alors, qu'est-ce qui distingue historiquement le micmac du malécite et de l'abénaquis, les langues des trois nations autochtones présentes dans la région de Rimouski aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles? Pour le savoir, nous avons consulté l'ensemble des sources linguistiques accessibles (dictionnaires, grammaires et glossaires) produites depuis le 17<sup>e</sup> siècle pour ces trois langues et les avons utilisées, en les comparant avec des ouvrages plus modernes, pour analyser les différentes interprétations proposées par les auteurs.

### Les sources linguistiques

Parmi ces sources, la plus ancienne que nous avons pu consulter pour le micmac est la grammaire produite par le père Pierre Maillard, dans les années 1750. Ayant œuvré pendant plus de 30 ans auprès des Micmacs de l'île Royale (aujourd'hui l'île du Cap Breton, en Nouvelle-Écosse), Maillard est considéré comme l'un des plus grands spécialistes de la langue micmaque du Régime français<sup>21</sup>. L'original de cette grammaire a disparu, mais il est tout de même possible d'en connaître le contenu grâce à plusieurs copies qui en ont été faites aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles<sup>22</sup>. Au début du 19<sup>e</sup> siècle, on trouve notamment, dans les *Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada*, un « Vocabulaire de quelques mots de la langue micmaque » rédigé en 1833 par l'arpenteur canadien-français Joseph

Hamel. Ayant effectué un relevé topographique de la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, Hamel propose dans ce lexique la traduction de quelques centaines de termes plus ou moins disparates<sup>23</sup>. Un premier dictionnaire anglo-micmac relativement exhaustif a été publié en 1888 par le missionnaire baptiste et philologue Silas Tertius Rand, qui avait fondé la *Micmac Missionary Society* en 1849 et qui œuvra auprès de plusieurs communautés micmaques dispersées dans les Maritimes, notamment en Nouvelle-Écosse<sup>24</sup>.

En ce qui concerne la langue malécite, les sources historiques sont beaucoup plus rares. Le premier lexique que nous avons pu retrouver date du milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Il est le fruit de Nicola Tenesles, un Autochtone dont le père était d'origine mohawk et la mère d'origine malécite et qui, pour sa part, avait épousé une Micmaque de Miramichi<sup>25</sup>. Dans un ouvrage publié en 1851, Tenesles propose un glossaire trilingue anglais, micmac et etchemin (malécite), dans lequel il compare la prononciation de plusieurs termes, dont les noms de nombreux animaux<sup>26</sup>.

Enfin, pour l'abénaquis, le dictionnaire le plus ancien qui nous soit parvenu est celui réalisé en 1691 par le jésuite Sébastien Rasles<sup>27</sup>, missionnaire qui œuvra auprès des Abénaquis pendant une trentaine d'années (de 1689 à 1724), d'abord à la mission du Sault-de-La-Chaudière, près de Québec, puis à celle de Narant-souak, sur la rivière Kennebec, au Maine<sup>28</sup>. Son collègue Joseph Aubéry, qui étudia l'abénaquis à la mission du Sault-de-La-Chaudière

avant d'être missionnaire chez les Malécites de Médoctec (sur la rivière Saint-Jean), puis de revenir auprès des Abénaquis de Saint-François (Odanak<sup>29</sup>), rédigea en 1715 un dictionnaire en deux volets : l'un français-abénaquis et l'autre abénaquis-français<sup>30</sup>. En 1760, c'était au tour cette fois du père Jean-Baptiste de La Brosse, un autre jésuite qui avait été missionnaire chez les Abénaquis et chez les Malécites de la rivière Saint-Jean, de produire un dictionnaire latin-abénaquis et abénaquis-latin<sup>31</sup>. Au 19<sup>e</sup> siècle, les sources disponibles pour la langue abénaquise sont assez nombreuses, si bien que nous les présentons lorsque c'est nécessaire, méthode que nous suivons aussi pour les sources récentes employées pour le malécite et le micmac.

### La « terre à l'original »

À la lumière des différentes sources consultées, l'interprétation de « terre à l'original » donnée au toponyme *Rimouski* par quelques auteurs doit être définitivement écartée. Ce n'est pas un hasard si aucun de ces auteurs n'a appuyé son hypothèse par une explication étymologique : aucune composition logique dans quelque langue algonquienne que ce soit, passée ou présente, ne l'appuie. D'autres avant nous étaient parvenus à ce constat à partir de différentes langues algonquiennes<sup>32</sup> et notre analyse le confirme pour le micmac, le malécite et l'abénaquis.

Nous n'avons pu retrouver de forme ancienne pour le mot *original* en micmac. Dans son *Histoire de la Nouvelle-France*, où il dresse plusieurs listes de vocabulaire micmac (souriquois), Marc Lescarbot rapporte le curieux

terme *aptaton*, mais il n'est pas certain dans ce cas que l'auteur l'attribue au micmac, car il semble plutôt affirmer que ce terme est employé par l'ensemble des « Sauvages » d'Amérique<sup>33</sup>. Outre cette occurrence discordante, le tableau 1 permet de constater que le mot a très peu changé au cours des siècles, la forme actuelle *tiàm* étant très proche de celle rapportée par Hamel (*téyiam*) en 1833<sup>34</sup>.

En malécite, en revanche, on trouve le terme *moos*, qui est attesté par Tenesles depuis 1851, lequel demeure en vigueur aujourd'hui (*mus*). Il ressemble d'ailleurs fort au terme employé en abénaquis (*mous* ou *moz*<sup>35</sup>) qui, pour sa part, ne semble pas avoir changé depuis le début du 17<sup>e</sup> siècle, moment où il a été intégré par les explorateurs anglais dans leur vocabulaire. Toujours en usage, le terme anglais *moose* est clairement tiré d'une des langues algonquiennes de l'Est, probablement l'abénaquis ou une autre langue de la Nouvelle-Angleterre<sup>36</sup>.

Afin de composer l'expression complète de « terre à l'original » ou de « terre de l'original », il faut ajouter à ces termes le morphème nécessaire pour désigner le lieu dans chacune des trois langues. Ainsi, nous obtenons *tèamagè* en micmac, *musaki* en malécite et *mozaki* en abénaquis. Bien que la forme micmaque ne ressemble en rien au toponyme *Rimouski*, on peut néanmoins lui trouver une certaine parenté avec les formes malécite et abénaquise, dans la mesure où l'on y entend les syllabes *mous* et *ki*. Cependant, si l'on suit cette logique, il reste à expliquer la présence du *ri-* initial, syllabe qui

Tableau 1. Traductions du mot *original* en micmac, en malécite et en abénaquis.

Micmac (1617)	Lescarbot (1833)	Hamel (1851)	Tenesles (1888)	Rand	Deblois et Metallic (1979)
	<i>aptaton</i> (?)	<i>téyiam</i>	<i>teahm</i>	<i>team'</i>	<i>tiàm</i>
Malécite			Tenesles (1851)		Francis et Leavitt (2008)
			<i>moos</i>		<i>mus</i>
Abénaquis	Rasles (1691)			Day (1995)	Nollet-Ille (1996)
	<i>m8s</i>			<i>moz</i>	<i>moz</i>

n'a aucune signification en elle-même dans ces langues. Taché et Tanguay, qui ont soutenu la signification de « terre à l'original » ou de « terre de l'original » pour Rimouski, étaient-ils simplement des néophytes qui ont été incapables de remarquer l'erreur de leur raisonnement? La chose est possible, tout comme ils pourraient aussi avoir été mal renseignés par leurs informateurs. Ils auront alors adopté cette hypothèse avec d'autant plus d'empressement que la région de Rimouski a toujours été reconnue comme un lieu propice pour la chasse à l'original ou encore à cause de l'existence du cap à l'Original, au Bic<sup>37</sup>. Cependant, tous ceux qui ont fait cet amalgame affirment que le toponyme est d'origine micmaque. Dans ce cas, la traduction, *tèamagè*, n'offre vraiment aucune ressemblance avec Rimouski, ce qui élimine formellement cette possibilité.

#### La « terre du chien »

En ce qui concerne la seconde interprétation, celle qui associe le toponyme *Rimouski* à un chien (« terre du chien », « demeure du chien » ou « rivière du chien »), elle trouve une cohérence nettement plus claire dans les trois langues

concernées (le micmac, le malécite et l'abénaquis), quoique certaines nuances peuvent être remarquées.

Comme le montre le tableau 2, la plus ancienne traduction en micmac pour le mot *chien* est celle donnée par l'abbé Maillard dans les années 1750, qui proposait le terme *lem8ch*<sup>38</sup>. Bien qu'au fil du temps, les auteurs aient fait usage de différentes graphies pour transcrire ce mot, sa prononciation ne semble pas avoir évolué de façon significative. En 1833, Hamel proposait dans son *Vocabulaire la traduction alimoult*<sup>39</sup>, tandis que le père Pacifique de Valigny le traduisait en 1927 par *limotj*<sup>40</sup>. De nos jours, le dictionnaire virtuel *Mi'kmaq-Mi'gmaq Online*, qui répertorie le micmac parlé actuellement à Listuguj (Restigouche, au Québec), propose deux termes différents pour désigner le chien : *lmu'j* et *nmu'j*<sup>41</sup>. Mais Deblois et Metallic précisent que la première de ces formes est la prononciation en vigueur en Nouvelle-Écosse, tandis que la seconde est plutôt celle propre à Listuguj<sup>42</sup>.

Certains auteurs soulignent tout de même l'existence d'autres termes pour décrire un chien.

Tableau 2. Traductions du mot *chien* en micmac, en malécite et en abénaquis.

Micmac			Maillard (-1755)	Hamel (1833)	Tenesles (1851)	Rand (1888)	Valigny (1927)	Deblois et Metallic (1979)
			<i>lem8ch</i>	<i>alimoult</i>	<i>Alamooch lunt-sum</i>	<i>ŭlŭmooch' lŭnsŭm ŭlnooāāsŭm weiāsŭmooch</i>	<i>limotj</i>	<i>lmu'j ou nmuj</i>
Malécite					Tenesles (1851)			Francis et Leavitt (2008)
					<i>alamoos lunsum</i>			<i>olomuss</i>
Abénaquis	Rasles (1691)	Aubéry (1715)	De La Brosse (1760)	Wzokhilain (1830)		Laurent (1888)	Day (1995)	Nollet-Ille (1996)
	<i>arem8s atié netémis</i>	<i>arem8s atié netémis</i>	<i>atié</i>	<i>a lem mos</i>		<i>alemos adia n-d-amis</i>	<i>alemos adia adialwassem</i>	<i>almos</i>

Nicola Tenesles, par exemple, distingue deux types de chiens dans son ouvrage de 1851 : l'*Indian dog* et l'*European dog*. Selon lui, en micmac, le premier se nommerait *lunt-sum*, tandis que ce serait le second que l'on appellerait *alamooch*<sup>43</sup>. Cette distinction entre des chiens d'Europe et d'Amérique n'a rien d'étonnant. Elle a été relevée par plusieurs autres auteurs, dont le missionnaire Louis Nicolas, qui, dans son *Histoire naturelle des Indes Occidentales* rédigée au 18<sup>e</sup> siècle, indiquait l'existence d'une différence entre « Des Chiens François et des Chiens Sauvages<sup>44</sup> ». Dans son *Codex canadensis*, Nicolas propose d'ailleurs une illustration du « chien américain » (voir figure 3), lequel les Autochtones nommaient selon lui *errars* ou *asim*.

Rand, de son côté, traduit le terme général *chien* par *ŭlŭmooch*<sup>45</sup>, mais suggère aussi une série de noms qui permettent de distinguer chaque type de chien en fonction de sa spécialité (chasse au porc-épic, aux oiseaux, aux ours,

gardien de moutons, etc.). Comme Tenesles, il relève notamment la forme *lŭnsŭm*, qu'il associe à un « ancien Indian dog », mais soulève aussi l'existence des termes *ŭlnooāāsŭm* et *weiāsŭmooch*, tous deux associés à ce qu'il appelle *An Indian's dog*<sup>46</sup> (« le chien d'un Indien<sup>47</sup> »).

Tenesles établit la même distinction en malécite qu'en micmac, en traduisant l'*Indian Dog* par *lunsum* et l'*European Dog* par *alamoos*<sup>48</sup>. Dans la langue moderne, le malécite-passamaquody, le mot *chien* se traduit encore par *olomuss* selon Francis et Leavitt<sup>49</sup>.

L'abénaquis présente aussi différents termes pour traduire le mot *chien*. Dans son dictionnaire commencé en 1691, le père Rasles propose trois traductions au mot *chien* en abénaquis : d'abord *atié*, qui pourrait renvoyer au chien américain décrit précédemment par Louis Nicolas (*asim*). La deuxième traduction qu'il propose est *arem8s*, tandis que la troisième est *netémis*, qui signifie « mon



Figure 3. Louis Nicolas, *Codex Canadensis*, f. 74. Reproduit dans François-Marc Gagnon (éd.), *The Codex Canadensis and the Writings of Louis Nicolas*. Montréal, McGill-Queen's University Press, p. 245.

chien ». Cette dernière forme, en apparence bien différente, est en fait l'amalgame du pronom *net* (mon) et de la racine du mot *chien* (*émis*), qui entre dans la composition de mots complexes<sup>50</sup>. S'inspirant peut-être de Rasles, Aubéry donnait en 1715 trois traductions identiques : *arem&s*, *atié* et *netémis*<sup>51</sup>. Ces différentes formes sont encore rapportées aujourd'hui, mais, selon Gordon Day, la seconde (*adia*) serait obsolète<sup>52</sup>.

Les données présentées au tableau 2 montrent que des termes assez similaires servent à désigner un chien en micmac, en malécite et en abénaquis, ce qui révèle une certaine proximité entre ces langues. Précisons qu'historiquement, aucune norme n'a guidé la transcription de ces langues orales et que les usages propres à chaque auteur peuvent générer une certaine imprécision dans la sonorité<sup>53</sup>. Néanmoins, on peut remarquer certaines caractéristiques qui sont propres à chaque langue, ce qui témoigne de l'existence de processus évolutifs différentiels. On constate notamment qu'en abénaquis, les plus anciennes transcriptions présentent une graphie contenant la lettre *r* en début de mot, alors qu'en micmac on emploie plutôt le *l* au même endroit. Qui plus est, on note aussi une distinction quant à la terminaison : le micmac, en effet, présente généralement des finales en *-ch* ou en *-j*, tandis qu'en abénaquis et en malécite, les auteurs utilisent plutôt la consonne *s*. Enfin, on remarque aussi la présence systématique du *a-* initial dans les transcriptions en abénaquis et en malécite, tandis qu'il est plus souvent absent des diverses formes micmaques.

Cette analyse demeure toutefois limitée, puisque les sources linguistiques ne permettent pas de retracer avec autant de précision l'évolution du terme dans chacune des trois langues. Si nous disposons de données précises remontant aussi loin que la fin du 17<sup>e</sup> siècle pour l'abénaquis, nous n'avons trouvé aucune traduction en micmac antérieure à 1750. Le problème est encore plus criant avec le malécite, pour lequel la première occurrence date du milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Afin de résoudre ce problème et de raffiner encore l'analyse étymologique, il faut donc s'attarder plus longuement à l'évolution phonétique globale de chacune de ces langues. Une telle analyse permet d'identifier des tendances propres à chacune et de déterminer laquelle offre le plus de probabilité d'avoir généré, à la fin du 17<sup>e</sup> siècle, le toponyme *Rimouski* et ses différentes variantes.

### L'évolution linguistique : les sons [r] et [l]

La première piste à suivre est celle que suggère le changement de graphie que l'on constate en abénaquis avec la disparition de la lettre *r* (qui renvoie au son [r] en alphabet phonétique international [API]) située en début de mot et son remplacement par le *l* ([l] en API). En effet, alors que *chien* se disait *arem&s*<sup>54</sup> à l'époque des pères Rasles (1691) et Aubéry (1715), on le prononce maintenant *almos*<sup>55</sup> en abénaquis moderne. Ce changement a déjà été souligné par Joseph Laurent, qui affirmait en 1884 que le terme *aremos* (désignant un chien) était une forme propre au *old abenakis* et se prononçait plutôt *almos* à son époque<sup>56</sup>.

Loin d'être un simple hasard, ce changement correspond à une importante transformation phonétique qui, comme l'a déjà souligné Ives Goddard, a touché l'ensemble des langues algonquiennes de l'Est au cours des derniers siècles. Goddard précise que le son guttural [r], qui était encore employé au début du 17<sup>e</sup> siècle, fut graduellement remplacé par le son [l] que l'on trouve dans la plupart des langues algonquiennes modernes<sup>57</sup>. Or, ce que les études de Goddard ne précisent pas, mais que les sources permettent de constater, c'est que cette transformation phonétique ne s'est pas produite à la même époque en micmac et en abénaquis. En effet, l'analyse globale des sources linguistiques met en évidence une disparition complète du son [r] en micmac avant la fin du 17<sup>e</sup> siècle, changement qui s'effectue plus tardivement en abénaquis – et donc probablement aussi en malécite-passamaquody.

Dans son *Histoire de la Nouvelle-France*, publiée en 1617, Marc Lescarbot présente un lexique de 107 mots tirés de la langue « souriquoise » (micmaque), parmi lesquels on trouve plusieurs occurrences de la lettre *r*<sup>58</sup>. Par contre, Lescarbot prend la peine de préciser qu'« Au regard de la prononciation, ils [les Micmacs] ont les mots forts faciles, et ne les tirent point du profond de la gorge comme font quelquefois les Hebreux, et entre les nations d'aujourd'hui les Suisses, Allemands & autres<sup>59</sup> ». Il faut donc comprendre que le son [r], lorsqu'il est utilisé, n'est que faiblement guttural. À la fin du 17<sup>e</sup> siècle, cependant, ce son [r] semble avoir été complètement remplacé par le son [l] en micmac. Dans sa *Nouvelle relation de la*

*Gaspésie* publiée en 1691, le récollet Chrestien Leclercq affirme que les « Gaspésiens » (Micmacs) se distinguaient des autres nations, dont les « Soquoqui » et les « Abénaquis », « par un langage qui leur [était] singulier<sup>60</sup> ». Leclercq, qui connaissait très bien la langue micmaque et qui prétendait avoir développé une écriture hiéroglyphique pour enseigner les mystères du christianisme à ses catéchumènes<sup>61</sup>, soutient que les Micmacs « ont beaucoup de difficulté à prononcer la lettre r, qu'ils font ordinairement sonner comme l; ainsi au lieu de dire mon pere, ils disent mon pele<sup>62</sup> ». Les écrits de l'abbé Maillard, rédigés dans les années 1750, confirment que le processus de transition est bien complété au milieu du 18<sup>e</sup> siècle. Son *Eucologe ou explication de la doctrine chrétienne en langue micmaque*, écrit en 1755, de même que son *Cahier Mikmaque contenant toutes les prières qui se disent pendant la semaine*, produit en 1759<sup>63</sup>, présentent tous deux une transcription du micmac dans lequel le *r* est totalement absent et où n'apparaissent que des *l*, comme c'est le cas dans toutes les transcriptions de sa grammaire intitulée *Cahier de langue mimak*<sup>64</sup>.

Pour ce qui est de l'abénaquis, l'évolution dans l'usage du son [r] au son [l] semble plutôt s'être effectuée vers la fin du 18<sup>e</sup> siècle et le début du 19<sup>e</sup>. Comme nous avons pu le constater, l'utilisation de la lettre *r* est tout à fait commune dans les dictionnaires des pères Rasles et Aubéry et on trouve encore ce son dans le dictionnaire latin-abénaquis du jésuite de La Brosse, rédigé en 1760, de même que dans son ouvrage *Akitami kakikemesudi-*

*arenarag' auikhigan*, abécédaire religieux publié en 1770<sup>65</sup>. Il est impossible de dater avec précision le changement, qui s'est probablement effectué graduellement, mais il semble que celui-ci soit complété en 1830, date à laquelle paraît l'ouvrage *Wobanaki kimzowi awighigan* (ce qui signifie littéralement « livre d'étude de l'abénaquis ») de Pierre-Paul Osunkhirhine. Ce livre, publié par un Abénaquis de la mission de Saint-François (Odanak) qui a été missionnaire et maître d'école dans sa communauté, est en fait un manuel destiné à enseigner l'anglais et l'abénaquis aux jeunes de la mission. Il est aussi le premier ouvrage entièrement rédigé en abénaquis moderne, c'est-à-dire où la lettre *l* a systématiquement remplacé le *r*<sup>66</sup>. Osunkhirhine y propose d'ailleurs quelques traductions anglaises de termes abénaquis, parmi lesquelles on compte le mot *alemmos*, qu'il traduit par *dog*<sup>67</sup>.

Survenu tardivement, soit entre 1770 et 1830, ce changement de graphie traduisant en fait un changement phonétique a pu être constaté par plusieurs locuteurs de l'abénaquis, comme en témoigne ces propos de l'abbé Maurault en 1866 : « La lettre "R," employée autrefois si fréquemment dans leur langue, est toujours remplacée par "L", ce qui rend leur langage beaucoup plus doux<sup>68</sup>. »

En ce qui concerne le malécite, il est impossible à partir des sources d'établir l'époque précise à laquelle le son [r] fut abandonné, puisque les premiers documents de nature linguistique, qui datent du milieu du 19<sup>e</sup> siècle, utilisent seulement la lettre *l*, ce qui démontre que le son [l] s'était

alors déjà imposé. Par contre, étant donné la grande proximité qui existe aujourd'hui entre l'abénaquis et le malécite-passamaquoddy, on peut supposer que le changement s'est effectué à peu près à la même époque dans les deux langues. Cette proximité linguistique ne date d'ailleurs pas d'hier, puisqu'elle était déjà constatée au 17<sup>e</sup> siècle, comme en témoigne la citation du père Jean Morain présentée précédemment. On constate aussi cette proximité dans les sources du 19<sup>e</sup> siècle, où l'on remarque des liens étroits entre ces deux groupes. En effet, on peine souvent à distinguer dans les sources les Malécites des Abénaquis, notamment parmi les individus et les familles qui fréquentaient la mission de Bécancour (Wōlinak), près de Trois-Rivières, de même que parmi ceux de la rive sud de Québec (Lévis et la Beauce) et de la réserve de Viger, près de L'Isle-Verte.

#### **D'autres distinctions linguistiques : les sons [ʃ] et [s] en finale et la lettre initiale a**

La comparaison de l'évolution historique des langues nous incite donc à envisager que le toponyme *Rimouski* ne peut être d'origine micmaque, précisément en raison de la présence du *r* initial. Cette hypothèse est par ailleurs appuyée par une autre donnée linguistique : la présence constante des lettres *ch* ([ʃ] en API) dans le terme micmac désignant un chien, qui se distingue des graphies que l'on trouve en abénaquis et en malécite-passamaquoddy, qui utilisent plutôt la lettre *s* ([s] en API). Bien que le *s* ne soit pas systématiquement présent dans les différentes variantes du toponyme *Rimouski* que nous avons relevées,

il faut préciser que nous n'avons trouvé que quatre occurrences où celui-ci est écrit avec les lettres *ch* finales, dans les formes *Remouschi* et *Rimouschy*<sup>69</sup>. Notons toutefois que le son [s] demeure présent et que la finale *ch* ([S] en API) vient plutôt remplacer le son [k<sup>70</sup>]. Qui plus est, outre certaines occurrences où le *s* est tout simplement absent (par exemple dans *Remouqui*), la seule autre variante notable affectant la sonorité finale du toponyme que nous avons pu identifier est la présence de la lettre *x* dans la graphie *Arimouxy*<sup>71</sup>.

Tout comme la présence du son [r], cette absence du [ʃ] n'est pas un phénomène anodin. Dans la liste de mots gaspésiens (micmacs) proposée par Marc Lescarbot en 1617, on remarque déjà l'importance de ce son, par exemple dans la traduction qu'il donne pour le mot *bois* : *kemouch*<sup>72</sup>. S'il ne donne pas spécifiquement de traduction du mot *chien*, l'utilisation de la syllabe *mouch'* comme finale permet de supposer que le mot désignant un chien se prononçait avec une finale similaire. Ailleurs dans son ouvrage, Lescarbot donne des précisions sur cette prononciation, affirmant que lorsqu'ils prononcent le terme *savage* employé par les Français, les Micmacs « disent Chabaia, et s'appellent eux-mêmes tels, ne sachant en quel sens nous avons ce mot<sup>73</sup> ». Ceci montre bien qu'en micmac, le son [s] est absent de la prononciation dès le début du 17<sup>e</sup> siècle et que c'est le son [ʃ] qui le remplace. Écoutons encore Lescarbot spécifier, à propos de sa liste de termes micmacs : « Et pour exemple de ceci je proposeray quelques mots communs, léquels ilz prononcent

comme je les ay ici écrits : où [il] faut observer que les (ch) se prononcent non comme le X Grec, mais à la façon que nous disons chair, cheval, beche<sup>74</sup> ».

Mis ensemble, ces deux arguments linguistiques (présence des lettres *l* à la syllabe initiale et *ch* à la syllabe finale) incitent à conclure que le toponyme *Rimouski* ne peut tirer son origine de la langue micmaque et qu'il doit plutôt être attribué à l'abénaquis ou au malécite. Et puisque, aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, le territoire rimouskois était plus régulièrement occupé par les Malécites que par les Abénaquis, qui fréquentaient des territoires plus à l'ouest, nous aurions tendance à privilégier une origine malécite.

Dans ce cas, il reste encore à expliquer une dernière distorsion : celle de l'absence de la lettre *a* initiale dans *Rimouski*. Le tableau 2 montre en effet que, dans les langues malécite et abénaquise, le terme pour désigner le chien comporte toujours un *a* initial. À ce sujet, nous avons signalé dans la première partie de cet article que l'on trouve plusieurs formes du toponyme *Rimouski* dans les documents du début du 18<sup>e</sup> siècle, dont au moins trois comprennent cette voyelle initiale : *Arimousquy*, *Arimouxy* et *Arrimoustique*. De plus, nous avons montré que ces formes apparaissent seulement dans des documents rédigés par des habitants de l'endroit ou dans des actes notariés dressés en l'absence du seigneur. Dès lors, il apparaît cohérent d'envisager que le son [a] initial, prononcé par les Amérindiens, était aussi prononcé par certains des premiers habitants français de la région, mais

qu'il ait graduellement été érudé par un processus de francisation du toponyme. On aurait ainsi abandonné la forme redondante *à Rimouski*, que l'on retrouve par exemple chez le notaire Pinguet de Vaucour dans un acte qu'il dresse en 1734<sup>75</sup>, pour dire simplement *à Rimouski*<sup>76</sup>.

L'hypothèse selon laquelle le son [a] initial employé par les Autochtones serait tout simplement disparu avec le temps et l'usage de la langue française semble confirmée par l'existence, à la fin du 17<sup>e</sup> siècle, d'un autre toponyme très similaire à *Rimouski*. Dans les années 1670 et 1680, on constate en effet la présence sur des cartes d'une rivière située au sud de la baie de Miramichi, dans l'actuel Nouveau-Brunswick, qui portait le nom singulier d'*Arimousquit* ou d'*Arimosquit*. La présence de ce toponyme est très furtive, car il n'apparaît que sur deux cartes. La première (figure 4) est un document manuscrit non daté et non signé, représentant l'ensemble de « l'Amérique Septentrionale ». Selon toute vraisemblance, elle aurait été dressée entre 1675 et 1681, probablement par Hughes Randin de Buily, ingénieur français qui séjourna au Canada de 1665 à 1680<sup>77</sup>, ou bien par Jean-Baptiste Franquelin, hydrographe du roi au Canada de 1671 à 1692<sup>78</sup>. La seconde (figure 5), intitulée *Partie orientale du Canada ou de la Nouvelle France*, est une carte officielle dressée par Vincenzo Coronelli et publiée à Paris en 1689 par Jean-Baptiste Nolin. Visiblement, un lien de filiation unit ces deux cartes et la présence du toponyme *Arimousquit* sur la seconde a certainement été inspirée par une lecture de la première.



Figure 4. Extrait de [anonyme], *Carte de l'Amerique Septentrionale Depuis l'embouchure de la Riviere St. Laurens jusques au Sein Mexique*, [ca. 1675-1681].

John Carter Brown Library, Map Collection, Cabinet C674/1 Ms.



Figure 5. Extrait de Vincenzo Coronelli, *Partie orientale du Canada ou de la Nouvelle France*, 1689.

BANQ-Q, Collection des cartes et plans, G/3400/1689/C672 CAR.

D'ailleurs, le toponyme ne réapparaît jamais par la suite, pas même sur les autres cartes publiées par Nolin ou Coronelli, où il est soit

simplement supprimé, soit remplacé par la rivière *Chiboucauch*<sup>79</sup>. Si cette présence d'un toponyme similaire pour identifier un autre

lieu ne nous aide pas à éclairer l'origine et la signification de *Rimouski*, elle tend en revanche à confirmer que le terme, avec le *a* initial, était bien en usage à la fin du 17<sup>e</sup> siècle et servait à identifier, dans certaines langues autochtones de la région, un lieu ou une rivière.

#### ***Arimouski* et *Arrimoustique* : entre la terre et la rivière**

Pour compléter notre analyse étymologique, il importe maintenant de définir précisément la signification du toponyme. À partir de l'ensemble des formes et graphies que nous avons relevées dans les sources, deux options peuvent être envisagées. La première découle de la forme *Arimouski* et de tous ses dérivés (*Remouski*, *Rimouski*, etc.), tandis que la seconde est suggérée par la forme *Arrimoustique*, bien que celle-ci soit exceptionnelle. Dans le premier cas, on constate une composition formée du terme *chien* (*arimous*), auquel est adjoint le morphème *ki*, servant à identifier un lieu. En malécite moderne, Francis et Leavitt proposent dans la rubrique *land* (territoire) plusieurs exemples qui démontrent ce principe. Prenons leur explication du terme *olkomike*, qui signifie selon eux « *the land is thus, the land lies thus* » (« la terre est ainsi », « la terre est donc<sup>80</sup> »). En ce qui concerne la prononciation de la syllabe finale *ke*, les deux auteurs suggèrent que la lettre *k* se prononce comme l'anglais *kale* (donc [k] en API) et qu'il est fort (« *aspirated or tense* ») lorsque placé après une autre consonne, tandis que le *e* se prononce comme dans le mot anglais *bed* (donc [ɛ] en API<sup>81</sup>). Si nous appliquons ces règles de prononciation

au toponyme *Rimouski*, il faudrait en malécite moderne écrire *olomusske* ([ɔlomuskɛ]), qui se traduirait littéralement par la « terre du chien ».

En ce qui concerne la deuxième option, il s'agit aussi d'une expression composée du mot *chien*, auquel est ajouté en finale un morphème différent : *-tique*. Si, au premier abord, cette variante peut sembler n'être qu'une erreur de transcription ou une déformation, il convient de souligner qu'elle apparaît néanmoins cohérente du point de vue linguistique, renvoyant à l'identification d'un cours d'eau. De fait, selon Francis et Leavitt, le terme désignant une rivière se traduit normalement en malécite moderne par le mot *sip*. Par contre, lorsqu'il entre dans la composition d'un mot complexe, on emploie plutôt le morphème *-toq*, placé à la fin du mot. Les deux auteurs donnent d'ailleurs comme exemple le terme bien connu *Wolastoq* (littéralement « la belle rivière »), nom donné par les Malécites à la rivière Saint-Jean qui coule au Maine, au Québec et au Nouveau-Brunswick<sup>82</sup>. Ainsi, si l'on voulait traduire en malécite moderne le toponyme *Arrimoustique*, il faudrait écrire *olomusstoq*, qui signifierait la « rivière du chien ».

Mentionnons que, dans tous les cas, le terme *chien* est employé au singulier et que toute traduction renvoyant à une « terre des chiens », ou à une « rivière des chiens » serait erronée. De même, la proposition faite par le prêtre Charles-Honoré Laverdière de traduire *Rimouski* par la « demeure » ou « maison du chien » ne peut être cautionnée, puisque le suffixe *ki* que

l'on trouve dans *Rimouski* renvoie bien à une notion territoriale et non pas résidentielle : dans ce dernier cas, il faudrait employer un autre morphème<sup>83</sup> pour arriver à représenter cette notion. À moins que Laverdière ait voulu renvoyer, par son expression, à une notion de pays où habitent ces chiens (qui ne peuvent littéralement habiter dans des maisons propres à eux), ce qui constituerait une traduction plus poétique que littérale du toponyme.

### À la recherche du chien de Rimouski

Sachant que le toponyme est d'origine malécite et qu'il signifie littéralement « terre du chien », une dernière question se pose : à quel chien fait-on référence exactement? Pourquoi les Malécites ont-ils désigné ainsi la rivière ou la région de Rimouski?

Les interprétations fournies jusqu'ici par la littérature sont de trois ordres<sup>84</sup>. Nous avons souligné précédemment que c'est Charles Guay qui, le premier, a proposé des explications quant à la signification du toponyme. Si nous avons écarté celle de la « terre à l'original », il reste que Guay proposait deux autres explications plausibles d'un point de vue étymologique. La première est celle qu'il attribue à Laverdière, qui suggère la présence dans les forêts du Bas-Saint-Laurent de « plusieurs tannières habitées par des animaux sauvages, ressemblants beaucoup à [de]s chiens ». L'autre hypothèse avancée par Guay, qu'il affirme détenir « de la bouche même des micmacs » qu'il a fréquentés, postule que le toponyme signifie « rivière de chien » et qu'il serait lié à la « mauvaise humeur » des Amérindiens, qui devaient être incapables d'attein-

dre le littoral en canot à marée basse. La troisième et dernière explication est fournie par la Commission de toponymie du Québec, qui propose que la présence de phoques à l'embouchure de la rivière Rimouski serait à l'origine du toponyme : « nous croyons que les phoques, aussi appelés loups marins ou chiens marins à une certaine époque, s'y rassemblaient en grand nombre, d'où la signification de la terre ou du pays des chiens marins. Aujourd'hui encore, il est fréquent d'en voir au parc national du Bic situé à proximité<sup>85</sup>. »

Toutes ces explications soulèvent certains problèmes. Celle liée à la contrariété suscitée chez les Amérindiens par le retrait de l'eau à marée basse semble la plus farfelue et la moins convaincante. D'abord, elle postule la dominance d'une graphie très rare du toponyme : celle de « rivière de chien », dérivée d'*Arrimoustique*. De même, comme nous l'avons démontré, l'origine micmaque du toponyme doit être écartée. Mais surtout, il est loin d'être évident que la présence d'un estran ait constitué un obstacle au déplacement des Amérindiens, qui, à marée basse, pouvaient très bien porter leurs canots sur le fleuve asséché. De plus, le fait d'associer le chien à un caractère péjoratif ou vexatoire n'est pas cohérent avec la culture autochtone, notamment celle des groupes nomades. Contrairement aux Européens, ces groupes vouaient un grand respect à leurs chiens et, comme le souligne Denys Delâge, leur « accordaient [...] une puissance d'esprit percutante<sup>86</sup> ». Soyons néanmoins indulgents et acceptons comme des excuses les propos de Guay, qui affirmait proposer cette hypothèse « sous toute réserve<sup>87</sup> ».

Quant à l'explication attribuée à Laverdière, postulant la présence d'animaux sauvages ressemblant à des chiens dans la région de Rimouski, elle provient d'une personne qui n'a jamais fréquenté ni la région ni les Amérindiens qui l'habitaient. Par ailleurs, le terme qui entre dans la composition de *Rimouski* (*arimous*) désigne probablement une race de chien d'origine européenne – que les Amérindiens distinguaient du chien américain (appelé *lunsum* en malécite et *luntsum* en micmac<sup>88</sup>). Le terme désigne aussi un chien au singulier, en plus de renvoyer à un « territoire » et non à une « habitation ». Bref, plusieurs incongruités linguistiques nous incitent à écarter également cette interprétation.

Enfin, l'explication qui associe le chien au phoque, que l'on appelait communément « loup marin » aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles – et parfois aussi « chien marin<sup>89</sup> » –, pose elle aussi certains problèmes. D'abord, elle suppose une présence assez considérable de phoques à cette époque dans la rivière Rimouski, alors qu'aujourd'hui on n'en voit que rarement<sup>90</sup>. Il est toutefois probable qu'avant l'établissement des moulins de la Price Brother and Co. sur la rivière et la modification du littoral au centre-ville au début du 20<sup>e</sup> siècle, les phoques communs fréquentaient l'estuaire de la rivière Rimouski en plus grand nombre. On rapporte en effet la présence de plusieurs îles dans la rivière à cette époque<sup>91</sup>, qui pourraient bien avoir constitué des sites propices à la mise bas des phoques. Cependant, aucun témoignage historique ne laisse croire que la baie de Rimouski ait déjà été un site particulièrement fréquenté par cet animal, comme

Tableau 3. Traductions du mot *phoque* en micmac, malécite et abénaquis.

Micmac	Leclerc (1691)	Hamel (1833)	Rand (1888)	Valigny (1927)	Deblois et Metallic (1979)
loup marin phoque/seal	<i>metauh</i> <i>oùaspous</i>	<i>Washpoo</i>	<i>wöspoo</i>	<i>oaspo</i>	<i>waspu</i>
Malécite					Francis et Leavitt (2008)
loup marin phoque/seal					<i>ahkiq</i>
Abénaquis	Rasles (1691)	Aubéry (1715)	De La Brosse (1760)	Wzokhilain (1830)	Nollet-Ille (1996)
loup marin phoque/seal	<i>akik8</i>	<i>akkik8</i>	<i>akkiku</i>	<i>ak ikw</i>	<i>akigw</i>

le sont la baie du Bic et la Pointe Mitis, ce qui aurait alors justifié d'attribuer au lieu un nom soulignant sa présence notable.

L'hypothèse pose aussi quelques problèmes du point de vue linguistique. Elle suppose en effet que la synonymie qui existe en français entre le phoque commun (*phoca vitulina*), le loup marin et le chien existe aussi (ou ait existé au 17<sup>e</sup> siècle) dans les langues algonquiennes. Or, comme le montre le tableau 3, les différents termes employés pour désigner le loup marin ou le phoque dans ces langues ont peu évolué au fil du temps et ne présentent aucune similarité avec les termes désignant un chien (voir tableau 2) ni avec le toponyme *Rimouski*<sup>92</sup>. Qui plus est, Chrestien Leclercq affirmait en 1691 à propos des Gaspésiens (Micmacs) qu'ils faisaient une nette distinction entre le phoque et le loup marin : « Ces loups marins s'appellent *Metauh*, pour les distinguer d'avec les [phoques] communs, qui s'appellent *Oùaspou*<sup>93</sup> ».

Autre problème : s'il était assez courant avant la fin du 18<sup>e</sup> siècle d'employer en français l'expression *chien marin* comme synonyme de *loup marin*, cette équivalence n'était toutefois pas partagée par tous. Les naturalistes européens, en effet, étaient loin d'être unanimes sur le fait que « chien marin » ou « chien de mer » désignait un « loup marin », c'est-à-dire ce que nous appelons aujourd'hui le phoque commun. C'est d'ailleurs ce que souligne le jésuite Pierre Laure, en parlant de la chasse au « loup marin » pratiquée par les Amérindiens dans l'estuaire du Saint-Laurent vers 1730 :

*Jusqu'apresent, du moins que je sache on n'a parlé de ce poisson [du loup marin] qu'en passant. Quelques uns semblent le confondre avec le chien marin ou Requin ce qui est tres different. Le chien marin, il est vrai, a assez la figure du loup marin. Un nez plat et noir de gros yeux ronds et saillants des levres epaisses et grisatres un museau oblong une gueule fendue jusqu'aux oreilles presque imperceptibles, des barbes comme un chat mais outre que le chien est*

plus guerrier et tres a craindre c'est qu'il a la peau toute dentelié de sorte que sechée elle ne sauroit servir qu'a pollir les ouvrages de sculpture de tour et de menuiserie<sup>94</sup>.

Laure n'est pas le seul à distinguer le chien marin du loup marin : avant l'apparition de la nomenclature zoologique linnéenne, dans la seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle, plusieurs naturalistes associaient en effet le « chien marin » ou le « chien de mer » à un poisson ou à un requin, souvent la grande roussette (voir figures 6 et 7). Antoine Furetière, par exemple, écrit en 1690 dans son *Dictionnaire universel* que le « Chien de mer ou marin, est un poisson long & à museau pointu, qui a des dents. En latin *galeus*. Le grand *chien de mer*, qu'on appelle *canis carcharia*, a quatre ou cinq rangs de dents à chaque maschoire, dont quelques-unes ont un pouce de long, & sont extremement rudes, trenchantes & pointuës<sup>95</sup> ». Cet animal particulier se retrouvait dans le Saint-Laurent au 17<sup>e</sup> siècle<sup>96</sup> et, selon le jésuite Aubéry, les Abénaquis l'appelaient au 18<sup>e</sup> siècle *sigarandi*<sup>97</sup>. Nicola Tenesles note l'existence de termes similaires en malécite (*segulate*) et en micmac (*se ku-lah-te*) pour désigner ce qu'il appelle le « *dog-fish*<sup>98</sup> ». Il rapporte toutefois des termes différents pour désigner le requin (*shark*) : *sahpe-demake* (malécite) et *sabbede-maqu* (micmac). En d'autres mots, il ne semble y avoir aucun consensus sur l'appellation de ces différents animaux. La synonymie entre *chien de mer* et *phoque commun* n'était pas aussi évidente aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, ni en français ni dans les langues autochtones.

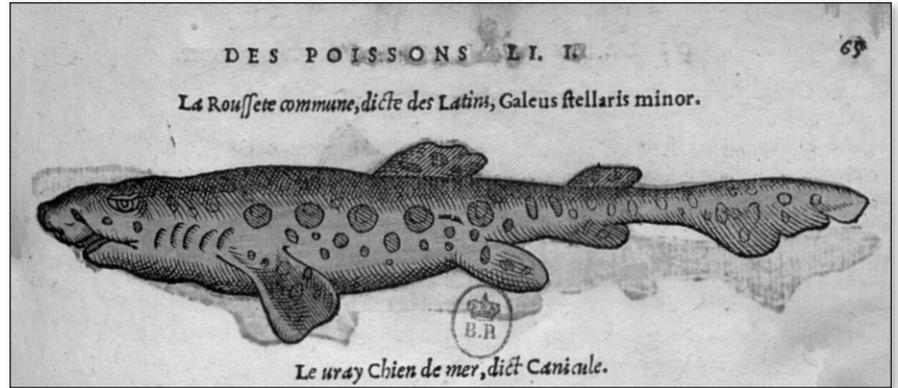


Figure 6. « Le vray chien de mer, dict Canicule ». Extrait de Pierre Belon, *La Nature et diversité des poissons, avec leurs pourtraicts representez au plus près du naturel*, Paris, C. Estienne, 1555, p. 65.

Source : BNF, département Estampes et photographie, 4-JB-55, [en ligne], [http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b550056516/f113.item]. (Consulté le 20 septembre 2017).

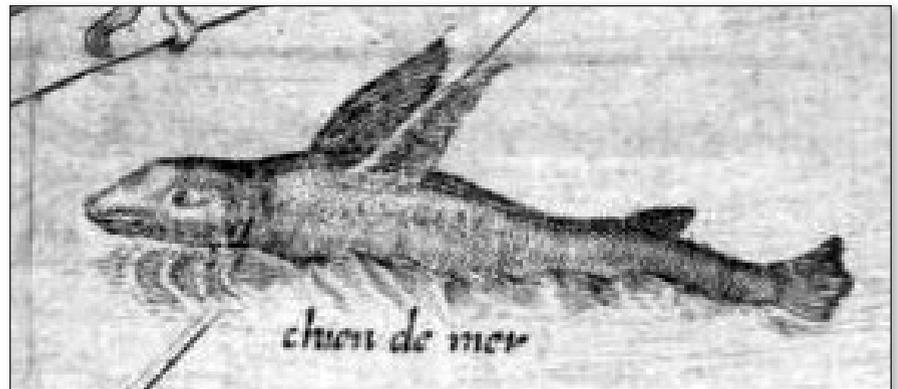


Figure 7. « Chien de mer ». Extrait de Samuel de Champlain, *Carte géographique de la Nouvelle Franse*, 1612.

BAnQ, [en ligne], [http://services.banq.qc.ca/sdx/cep/document.xsp?id=0003816241]. (Consulté le 20 septembre 2017).

Pour admettre l'explication voulant que le toponyme *Rimouski* ait désigné un lieu où l'on trouvait beaucoup de phoques communs ou de chiens marins, il faudrait donc envisager que les Amérindiens aient traduit dans leur propre langue un toponyme dont la signification était d'abord française. Cette hypothèse ne peut toutefois pas être écartée, puisque le phénomène semble s'être produit en abénaquis,

qui comporte aujourd'hui un terme spécifique désignant le chien de mer. En effet, Gordon M. Day rapporte dans son dictionnaire abénaquis-anglais l'existence du mot *zobagwialemos*, qu'il décrit comme un synonyme d'*akigw*, qui désigne un phoque (*seal*). Et il précise que ce second terme est une traduction signifiant « *literally a sea dog*<sup>99</sup> ».

Si cette dernière hypothèse semble la plus crédible parmi celles proposées jusqu'ici, il en est une dernière qui nous est apparue au fil de nos recherches et qui serait aussi plausible. Cette interprétation, qui tient compte du changement d'appellation survenu dans les années 1680 (lorsque le toponyme *Rimouski* est apparu pour désigner la rivière « appelée Mitis ou autrement des Isles St Barnabé »), repose sur le principe qu'en dépit du changement de toponyme, il pourrait exister une certaine continuité dans la désignation des lieux. Elle repose aussi sur l'admission du principe de la polysémie du langage, c'est-à-dire que les termes employés pour construire des toponymes peuvent avoir des sens figurés. Ainsi, le chien dont il est question dans le toponyme *Rimouski* pourrait bien renvoyer à une autre réalité qu'à un simple canidé.

Pour commencer, il convient d'étudier la signification du toponyme antérieur : celui de *Mitis*. Généralement attribué au micmac, ce terme serait, selon la Commission de toponymie du Québec, un dérivé de la locution *Miti Sipo*, signifiant littéralement « rivière de peuplier<sup>100</sup> ». Cette information est visiblement tirée des notes du père Pacifique de Valigny, qui écrit dans son *Pays des Micmacs* qu'au début du 20<sup>e</sup> siècle, ces derniers nommaient *Miti Sipo* le village de Métis (aujourd'hui Métis-sur-Mer). Par contre, Valigny précise que « Les vieilles cartes donnent Mitis, non Métis » et il propose une autre traduction : « Mitis en malécite, comme mititj en micmac, est le diminutif de miti. » En d'autres mots, l'ajout d'un *s* final (qui constitue un diminutif) au mot *miti* signifierait « petit peuplier<sup>101</sup> ».

L'explication de Valigny n'est toutefois pas tout à fait claire et il est difficile de savoir s'il attribue l'origine du toponyme au micmac ou au malécite. Mais surtout, il est difficile de savoir s'il considère que le toponyme *Mitis* est une forme tronquée de *Miti Sipo* (dont seul le *s-* de *sipo* aurait été conservé), signifiant « rivière au peuplier », ou s'il suggère que *Mitis* serait plutôt un terme complet, signifiant « petit peuplier » et constituant une épithète que l'on peut accoler au nom *rivière*. Quoi qu'il en soit, et même si les deux options qu'il propose sont attestées par d'autres sources<sup>102</sup>, il demeure que, dans un cas comme dans l'autre, *Mitis* renvoie clairement à la présence de peupliers, qu'ils soient situés près d'une rivière ou simplement petits.

Cependant, contrairement à la plupart des langues, le malécite n'utilise pas seulement le terme *mit* (ou *miti* selon Valigny) pour désigner le peuplier. On trouve en effet dans le *Passamaquoddy-Maliseet Dictionary* de Francis et Leavitt quatre entrées différentes qui renvoient à cet arbre, chacune désignant des réalités bien distinctes. Selon les auteurs, *mit* désignerait spécifiquement le peuplier à grandes dents (*populus grandidentata*), tandis que le peuplier baumier (*populus balsamifera*) ou peuplier noir serait plutôt désigné par le terme *ewepipoq*. Les auteurs précisent aussi que l'écorce du peuplier se nomme *mitiyasq*, puis ils ajoutent que le terme *olomussis*, qui signifie normalement « petit chien » (« puppy »), désigne aussi un « bud of balsam poplar (*Populus balsamifera*, also known as balm of Gilead or sticky willow<sup>103</sup>). » Ainsi, le bourgeon du peuplier baumier, gommeux et aromatique, porterait

le nom de *petit chien* (*olomussis*), si bien qu'en malécite, le toponyme *Rimouski* pourrait aussi signifier la « terre aux bourgeons de peupliers baumiers ». Le cas échéant, cependant, la forme complète serait *olomussiski* et il faudrait que le diminutif final *-is* ait été abandonné pour donner le toponyme *Aremouski*, puis *Rimouski*.

Précisons que le peuplier baumier est l'un des feuillus les plus répandus sur le territoire québécois, celui dont l'aire de peuplement s'étend d'ailleurs le plus loin au nord (jusqu'au 58<sup>e</sup> parallèle). Cet arbre pousse généralement en milieu humide, sur les berges ou dans les lits desséchés des rivières. La résine de ses bourgeons est notamment reconnue pour ses vertus anti-inflammatoires, antiseptiques et analgésiques. Son utilisation médicinale par certains groupes autochtones est bien documentée et elle entre encore aujourd'hui dans la fabrication de médicaments, dont des sirops pour soulager le rhume et la toux, ainsi qu'un célèbre onguent : le « Baume de Gilead<sup>104</sup> ». Ceci pourrait donc signifier que les Amérindiens se procuraient de la résine de peuplier baumier aux abords de la rivière Rimouski<sup>105</sup>.

En somme, les termes *Mitis* et *Rimouski* pourraient très bien renvoyer tous les deux à la présence de peupliers sur les berges de la rivière, ce qui rendrait logique la succession d'un toponyme à l'autre dans les années 1680.

Qui plus est, cette interprétation permet même d'envisager de nouvelles hypothèses de recherche. Se pourrait-il, par exemple, que le changement de toponyme témoigne d'une transformation

dans l'occupation autochtone du territoire au 17<sup>e</sup> siècle? On peut en effet envisager que les Malécites, commençant à occuper plus régulièrement la région du Bas-Saint-Laurent à cette époque, aient choisi d'accoler un nouveau nom à la rivière située vis-à-vis de l'île Saint-Barnabé, un nom distinctif qui n'avait de signification que dans leur langue<sup>106</sup>. Ou encore, pourquoi ne pas envisager que la substitution du toponyme *Mitis* par celui de *Rimouski* révèle une volonté, par les Malécites, de prendre symboliquement possession d'un territoire que fréquentaient aussi d'autres groupes autochtones (Micmacs et Montagnais, notam-

ment). Enfin, il se pourrait aussi que ce changement témoigne simplement d'un resserrement des liens entre Français et Malécites dans la région, ce qui aurait permis à un toponyme en usage depuis longtemps de s'imposer officiellement dans la toponymie française.

Au final, nous sommes aujourd'hui en mesure de déterminer que le toponyme *Rimouski* n'est pas d'origine micmaque, mais plutôt malécite, qu'il est entré dans le discours français dans le dernier quart du 17<sup>e</sup> siècle et qu'il signifie visiblement la « terre du chien », voire peut-être la « terre aux bourgeons de peupliers

baumiers », mais certainement pas la « terre à l'original ». Malheureusement, nous arrivons avec cette information aux limites de ce que les sources écrites peuvent nous apprendre. Pour pousser plus loin la recherche, il faudrait maintenant se tourner du côté de la tradition orale des habitants de la région, Eurocanadiens comme Malécites, même Micmacs. Peut-être celle-ci permettrait-elle d'en apprendre davantage sur ce toponyme et son histoire, qui conservent encore certains mystères? Peut-être un jour parviendrons-nous à découvrir quel chien se cache à Rimouski!



ÉTUDIER DES ENJEUX  
SOCIAUX CONCRETS.

UNE AUTRE FAÇON  
DE SE DÉMARQUER.

**UQAR**

Le DESS en développement régional et territorial,  
pour orienter le changement social.

[www.uqar.ca/programmes/3609](http://www.uqar.ca/programmes/3609)

## Notes

- 1 Les auteurs tiennent à remercier Christine Portelance, Catherine Broué et Kurt Vignola pour leurs lectures attentives et leurs judicieux conseils, qui ont permis de peaufiner les deux parties de cet article.
- 2 Géographe de formation, Philippe Charland est chargé de cours en histoire des Autochtones à l'Université du Québec à Montréal et professeur de géographie au Cégep du Vieux Montréal. Il est aussi spécialiste de la langue abénaquise, qu'il enseigne depuis plusieurs années dans les communautés abénaquises d'Odanak et de Wôlinak, de même qu'à Montréal.
- 3 Professeur d'histoire à l'Université du Québec à Rimouski, Maxime Gohier est spécialiste de l'histoire des Autochtones sous les régimes français et britannique. Il est aussi administrateur à la Société rimouskoise du patrimoine et président de la firme de consultants en histoire Mémoire Historiens.
- 4 Chercheur indépendant et administrateur à la Société rimouskoise du patrimoine et au Comité du patrimoine du Bic, Alain Ross a œuvré comme illustrateur spécialisé en patrimoine pour le Musée d'archéologie du Bas-Saint-Laurent, le Groupe de recherches en histoire du Québec rural et la firme Ethnoscop, consultants en archéologie et patrimoine.
- 5 Voir *L'Estuaire*, n° 76 (2016), p. 6-21.
- 6 Peter Bakker, "The Language of the Coast Tribes is Half Basque": A Basque-American Indian Pidgin in Use Between Europeans and Native Americans in North America, ca. 1540-ca. 1640", *Anthropological Linguistics*, vol. 31, nos 3-4, 1989, p. 117-147. Voir aussi Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*, Paris, Adrian Perier, 1617, p. 783.
- 7 René Bélanger, *Les Basques dans l'estuaire du Saint-Laurent*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1971; Peter Bakker, "The Language of the Coast Tribes is Half Basque"; *Idem*, « La traite des fourrures et les noms de tribus : quelques ethnonymes amérindiens vraisemblablement d'origine basque dans le Nord-Est », *Recherches Amérindiennes au Québec*, vol. 24, n° 3 (1994), p. 17-24; Charles Martijn, « Gepèg (Québec) : un toponyme d'origine micmaque », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 21, n° 3, 1991, p. 51-64; Frank R. Hamlin, « L'origine du nom de lieu Gaspé : témoignages et hypothèses », *Onomastica Canadiana*, vol. 77, n° 2, 1995, p. 81-106; Miren Egaña Goya, "Basque Toponymy in Canada", *Onomastica Canadiana*, vol. 74, n° 2, 1992, p. 53-74; *Idem*, « Les toponymes basques au Québec », *Le naturaliste canadien*, vol. 119, n° 3, 1995, p. 54-57.
- 8 Voir la description qu'en donne Lescarbot (Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*, p. 893). À noter qu'en basque, *orignac* signifie « cerfs » (au pluriel). Qui plus est, en ce qui concerne le mot *chien*, celui-ci se traduit par *txakur*, *zakur* ou *xacur* en basque.
- 9 Nelson-Martin Dawson, *Feu, fourrures, fléaux et foi foudroyèrent les Montagnais : histoire et destin de ces tribus nomades d'après les archives de l'époque coloniale*, Sillery, Septentrion, 2005.
- 10 Jean-Charles Fortin (dir.), *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, p. 87-91.
- 11 Voir Peter Bakker, « La traite des fourrures et les noms de tribus : quelques ethnonymes amérindiens vraisemblablement d'origine basque dans le Nord-Est », *Recherches Amérindiennes au Québec*, vol. 24, n° 3, 1994, p. 22.
- 12 Joseph-Anselme Maurault, *Histoire des Abénakis depuis 1605 jusqu'à nos jours*, Sorel, La Gazette de Sorel, 1866, p. 4.
- 13 Voir notamment Emerson W. Baker, "Finding the Almouchiquois: Native American Families, Territories, and Land Sales in Southern Maine", *Ethnohistory*, vol. 51, n° 1, 2004, p. 79.
- 14 Voir notamment Harold Prins, "Micmacs and Maliseets in the St. Lawrence River Valley", dans William Cowan, *Actes du dix-septième congrès des Algonguinistes*, Ottawa, Carleton University, 1986, p. 263-278; Serge Goudreault, « Les Micmacs au Bas-Saint-Laurent, du 16<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècle », *L'Estuaire*, n° 75, 2015, p. 44-58.
- 15 Le Febvre de La Barre, « Procès-verbal de la visite effectuée par La Barre et Dutast dans le Bas Saint-Laurent », 20 mai 1684, Archives nationales d'outre-mer (France), Archives des colonies, série C11A, vol. 6, f. 252.
- 16 « Relation de 1676-1677 », dans Ruben G. Thwaites (éd.), *The Jesuit Relations and Allied Documents. Travels and explorations of the Jesuit missionaries in New France, 1610-1791*, Cleveland, Burrows Bros & Co., 1896-1901, vol. 60, p. 262-270.
- 17 Ives Goddard, "Eastern Algonquian Languages", *Handbook of North American Indians*, Washington, Smithsonian Institution, vol. 15, 1978, p. 70.
- 18 *Idem*, "Central Algonquian Languages", *Handbook of North American Indians*, Washington, Smithsonian Institution, vol. 15, 1978, p. 583.
- 19 Ives Goddard, "Eastern Algonquian languages", p. 70.
- 20 Marc Lescarbot, par exemple, affirme en 1617 : « noz Souriquois et Etechemins n'entendent point les Armouchiquois, ni ceux-ci les Iroquois : bref chaque peuple est divisé par le langage » (*Histoire de la Nouvelle-France*, p. 661).
- 21 Micheline D. Johnson, « Maillard (Maillart, Mayard, Mayar), Pierre », *Dictionnaire biographique du Canada* (désormais DBC), [en ligne], [http://www.biographica.ca/fr/bio/maillard\_pierre\_3f.html]. (Consulté le 19 septembre 2017.) Voir aussi Victor Egon Hanzeli, *Missionary Linguistics in New France: A Study of Seventeenth- and Eighteenth-Century Descriptions of American Indian Languages*, The Hague, Mouton de Gruyter, 1969, p. 29.

- 22 Pierre Maillard, *Cahier de la langue mimak [sic] rédigée par les soins de Monsieur Maillard, ancien missionnaire*, sans date [ca. 1760], manuscrit, transcription de l'original par Joseph Bellenger, Archives de l'Archidiocèse de Québec [ci-après AAQ], 8 UZ, 154 p. Voir aussi Joseph M. Bellenger, *Grammar of the Mikmaq Language of Nova Scotia Edited from the Manuscript of the Abbé Maillard*, New York, Cramoisy Press, 1864; et Thomas Wood, *An Essay Towards Bringing the Savage Indian Mickmak Language to be Learnt Grammatically*, 27 juillet 1766, photocopie d'un manuscrit, BANQ-R, P9, boîte 34 (texte traduit par Wood à partir des écrits de Maillard).
- 23 Joseph Hamel, « Vocabulaire de quelques mots de la langue micmaque, rassemblés par Joseph Hamel, durant son expédition à la Baie des Chaleurs en 1833 », dans *Appendice au XLV<sup>e</sup> volume des Journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada, session 1835-6*, Québec, Frechette & Co., 1836, Appendice BB.
- 24 Silas Tertius Rand, *Dictionary of the Language of the Micmac Indians*, Halifax, Nova Scotia Printing Company, 1888.
- 25 Mario Mimeault, « Le "Vocabulaire Micmac" de Joseph Hamel. L'histoire d'une cueillette de données linguistiques. Partie 1 : Contexte linguistique et milieu de vie », *L'Estuaire*, vol. 26, n° 2, 2001, p. 11.
- 26 Nicola Tenesles, *The Indian of New-England, and the North-Eastern Provinces: a Sketch of the Life of an Indian Hunter, Ancient Traditions Relating to the Etchemin Tribe, their Modes of Life, Hunting, &c*, Middletown, Charles H. Penton, 1851, p. 12.
- 27 Sébastien Rasles, *Dictionary of the Abenaki Indian Language*, 1691, manuscrit conservé à la bibliothèque Houghton de l'Université Harvard, MS Fr 13, [en ligne], [http://iif.harvard.edu/manifests/view/drs:21568178\$1i]. (Consulté le 19 septembre 2017.)
- 28 Thomas M. Charland, « Rale (Râle, Rasle, Rasles), Sébastien », *DBC*, [en ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/rale\_sebastien\_2F.html]. (Consulté le 19 septembre 2017.)
- 29 Micheline D. Johnston, « Aubery (Auberi, Aubry), Joseph (Jacques) », *DBC*, [en ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/aubery\_joseph\_3F.html].
- 30 Joseph Aubéry, *Dictionnaire françois-abnaquis*, 1715, et *idem*, *Dictionnaire abnaquis-françois*, 1715, manuscrits conservés au Musée des Abénakis à Odanak.
- 31 Jean-Baptiste de La Brosse, *Radicum Wabanakaerum Sylvae Collecta a J. B. Nudenus*, 1760, manuscrit conservé au Musée des Abénakis à Odanak. Léo-Paul Hébert, « La Brosse, Jean-Baptiste de », *DBC*, [en ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/la\_brosse\_jean\_baptiste\_de\_4F.html]. (Consulté le 19 septembre 2017.)
- 32 Joseph-Étienne Guinard, par exemple, écrivait dans *Les noms indiens de mon pays* (Montréal, Rayonnement, [1960], p. 155) : « Je n'accepte pas l'opinion de ceux qui traduisent Rimouski, par "terre de l'original". Pour leur donner raison, il faudrait écrire : mousaki : (algonquin) ou mousaski (cris). »
- 33 Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*, 1617, p. 893. Dans le texte, Lescarbot parle de « l'Ellan lequel ils appellent *Aptaton* ». Or, le pronom « ils » semble renvoyer de façon générale aux « Sauvages par toutes les Indes occidentales » qui pratiquent la chasse à cet animal.
- 34 Joseph Hamel, « Vocabulaire de quelques mots de la langue micmaque », p. BB-176; Tenesles, *The Indian of New-England*, p. 11; Silas Tertius Rand, *Dictionary of the Language of the Micmac*, p. 154; et Albert D. Deblois et Alphonse Metallic, *Micmac Lexicon*, [s. l.], [sans éditeur], 1979, p. 109.
- 35 Sébastien Rasles, *Dictionary of the Abenaki Indian Language*, f. 366; Nicola Tenesles, *The Indian of New-England*, p. 11; Gordon M. Day, *Western Abenaki Dictionary*, vol. 2 (*English-Abenaki*), Hull, Musée canadien des Civilisations, 1995, p. 254; et Monique Nolett-Ille, *Vocabulaire français-abénakis*, Odanak, Centre éducatif et culturel Wanaskaodemek, 1996, p. 34.
- 36 « Moose », *Online Etymology Dictionary*, [en ligne], [http://www.etymonline.com/index.php?term=moose]. (Consulté le 19 septembre 2017.)
- 37 Déjà en 1663, le jésuite Henri Nouvel soulignait à grand trait que l'original était le gibier de prédilection dans la région (« Relation de 1663-1664 », dans Thwaites, *JR*, vol. 48, p. 282-288 et vol. 49, p. 16-22).
- 38 Pierre Maillard, *Cahier de la langue mimak [sic]*, p. 8. Joseph Bellenger, *Grammar of the Mikmaq Language*, p. 12; Thomas Wood, *An Essay Towards Bringing the Savage Indian Mickmak Language*, p. 12-13.
- 39 Joseph Hamel, « Vocabulaire de quelques mots de la langue micmaque », p. BB-174.
- 40 Pacifique de Valigny, *Recueil d'expressions et mots micmacs*, 1927, BANQ-R, P9, S16, SS1, P5 (fonds des pères capucins), f. 90.
- 41 *Mikmaq Online Dictionary* [en ligne], [http://www.mikmaqonline.org/servlet/dictionaryFrameSet.html?arg0=dog&method=searchFromEnglish]. (Consulté le 20 septembre 2017.)
- 42 Albert Deblois et Alphonse Metallic, *Micmac Lexicon*, p. 73.
- 43 Nicola Tenesles, *The Indian of New-England*, p. 12.
- 44 Voir Louis Nicolas, *Histoire naturelle ou la fidele recherche de tout ce qu'il y a de rare dans les Indes Occidentales*, BNF, Manuscrit, Fr-24225, f. 67-69. Voir aussi Denys Delâge, « "Vos chiens ont plus d'esprit que les nôtres" : histoire des chiens dans la rencontre des Français et des Amérindiens », *Les Cahiers des dix*, n° 59, 2005, p. 179-215.
- 45 Silas Tertius Rand souligne que ce terme micmac se distingue de son équivalent ojibwé (*animosk*) et cris (*atim*) (*Dictionary of the Language of the Micmac*, p. 88).
- 46 *Ibid.*

- 47 Rand précise que les sons qu'il transcrit sont orthographiés de façon à se prononcer comme en anglais, c'est-à-dire que les lettres *ch* sont prononcées comme dans *church* et que le *ü* se prononce comme dans *tüb* (bain) (*ibid.*, p. ii). On note une faute de typographie au mot anglais *tüb*, qui devrait s'écrire *tub*.
- 48 Nicola Tenesles, *The Indian of New-England*, p. 12.
- 49 David A. Francis et Robert M. Leavitt, *A Passamaquoddy-Maliseet Dictionary / Peskotomuhkati Wolastoqewi Latuwewakon*, Orono/Fredericton, University of Maine Press/Goose Lane Editions, 2008, p. 823. Dans cette dernière graphie, le *o* se prononce comme dans le mot anglais *apron*, le *u* comme dans *sue* et le *s* comme dans *sip*. Quant au *l* et au *m*, ils ont la même sonorité qu'en anglais (*ibid.*, p. 11-12).
- 50 Sébastien Rasles, *Dictionary of the Abenaki Indian Language*, f. 112.
- 51 Joseph Aubéry, *Dictionnaire français-français*, f. 150.
- 52 Gordon M. Day, *Western Abenaki Dictionary (English-Abenaki)*, vol. 2, p. 114; voir aussi Joseph Laurent, *New Familiar Abenakis and English Dialogues: The First Ever Published on the Grammatical System*, Québec, Léger Brousseau, 1884, p. 35; et Monique Nolet-Ille, *Vocabulaire français-abénakis*, p. 9.
- 53 L'alphabet phonétique n'existait pas aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, si bien que les auteurs utilisaient chacun leurs propres graphies pour transcrire les mots qu'ils entendaient prononcer par les Autochtones. Pour éviter toute confusion, nous signalons par des guillemets (« ») les graphies des auteurs et par des crochets ([ ]) les sons, tels qu'établis par l'alphabet phonétique international (API).
- 54 Le chiffre 8 est fréquemment employé aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles par les missionnaires qui transcrivent des mots en langues autochtones pour représenter le son que produit en français la syllabe ou ([u] en API ou la semi-voyelle [w]). Le signe original inscrit dans les manuscrits, qui renvoie à une abréviation grecque, est en fait la ligature d'un omicron surmonté d'un upsilon (ϖ), ce qui donnait un 8 ouvert en haut. Les imprimeurs employaient toutefois le chiffre 8 pour le représenter (Paul-André Dubois, « Marc-Antoine Charpentier chez les Abénaquis ou la petite histoire d'une *Chanson des Bergers* au Nouveau-Monde », *Études d'histoire religieuse*, vol. 72, 2006, p. 67).
- 55 Monique Nolet-Ille, *Vocabulaire français-abénakis*, p. 9.
- 56 Joseph Laurent, *New Familiar Abenakis and English Dialogues: The First Ever Published on the Grammatical System*, Québec, Léger Brousseau, 1884, p. 219.
- 57 Yves Goddard, « Eastern Algonquian Languages », p. 75.
- 58 Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*, p. 739-740 et 781-782. Selon le linguiste Peter Bakker, cette présence importante de la lettre *r* découlerait entre autres de la forte influence de la langue basque sur le micmac du début du 17<sup>e</sup> siècle : “*Most of the words are easily traceable to Micmac, but a number of the words have always remained enigmatic to Algonquianists. Most of these words turn out to be Basque. Form and meaning are the same as in Basque, and there is no convincing equivalent in modern Micmac or other Algonquian or Iroquoian languages*” (Peter Bakker, “The Language of the Coast Tribes is Half Basque”, p. 129). Ceci signifierait que la transition du son [r] au son [l] en Micmac aurait été complétée avant même le début du 17<sup>e</sup> siècle et que les rares mots que les missionnaires transcrivaient encore avec la lettre *r* au début du 17<sup>e</sup> étaient d'origine basque.
- 59 Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*, p. 738.
- 60 Chrestien Leclercq, *Nouvelle relation de la Gaspésie*, édition critique préparée par Réal Ouellet, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1999 [1691], p. 334-335.
- 61 Sur l'écriture hiéroglyphique, voir Pierre Déléage, « L'écriture attachée des Mi'kmaq, 1677-1912 », *Acadiensis*, vol. 42, n° 1, 2013, p. 3-36; et G. M. Dumas, « Le Clercq, Chrestien », *DBC*, [en ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/le\_clercq\_chrestien\_1F.html]. (Consulté le 20 septembre 2017.)
- 62 Chrestien Leclercq, *Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 334-335.
- 63 Pierre Maillard, *Cahier mikmaq contenant toutes les prières qui se disent pendant la semaine*, 1755, manuscrit original, AAQ, 10 UZ, 290 p.; *idem*, (*Eucologe*) ou *explication de la doctrine chrétienne en langue micmaque*, 1759, manuscrit original, AAQ, 11 UZ, 350 p.
- 64 Pierre Maillard, *Cahier de langue mimak*, ca. 1756. Voir les autres documents cités ci-haut, à la note 18.
- 65 Jean-Baptiste de La Brosse, « Radicum Uabanakaerum Sylva » et *Akitami kakikemesudi-arenarag' auikhigan, Messiu Arenâbak Uâbanaké uiak uitsi Pêpâmkamigék éitsik, kisittunêsa Jan Baptist Nudenans, mekazeusset nege u-d-Aresigâtegui Patrihansa*, Québec, Brown et Gilmore, 1770.
- 66 Pial Pol Wzokhilain [Pierre-Paul Osunkhirhine], *Wobanaki kimzowi awighigan*, Boston, Crocker and Brewster, 1830, p. 50.
- 67 *Ibid.*
- 68 Joseph-Anselme Maurault, *Histoire des Abénakis*, p. 37. Voir aussi Gordon M. Day, “From ‘A Saint Francis Abenaki Vocabulary’”, p. 86.
- 69 La graphie *Remouschi* se trouve dans deux actes de concession dressés le 4 août 1711 par le notaire Louis Chambalon (BAnQ-Q, CN301, S58), tandis que la graphie *Rimouschy* se retrouve dans les registres de paroissiaux sous la plume des missionnaires Brouillard et Barbel, dans les années 1735-1739.
- 70 Notons que cet élément nous avait échappé dans la première partie de notre article.

- 71 Pour une analyse exhaustive des différentes graphies du toponyme, voir la première partie de cet article publié l'an passé dans *L'Estuaire*, n° 76, p. 16-17.
- 72 Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*, p. 781.
- 73 *Ibid.*, p. 782.
- 74 *Ibid.*, p. 738.
- 75 La redondance du son [a] apparaît dans un acte de vente du 28 septembre 1734, où l'un des acquéreurs d'un charroi est identifié comme étant « Joseph David aussi demeurant à Arimousquy » (Vente d'un charroi par Jean Dionne à Joachim de Vautour et Joseph David, 28 septembre 1734, BANQ-M, CN301,S223, pièce 2105).
- 76 Une autre hypothèse serait que la perte du son [a] initial de *Arimouski* – mot pourtant utilisé par les habitants francophones du lieu, qui reprenaient la prononciation des Amérindiens –, soit liée à un phénomène de déglutination généré par un souci de correction de l'élite lettrée de la colonie (gouverneur, intendant, notaires, secrétaires), une forme d'hypercorrection. Il est en effet possible que les membres de cette élite, qui avaient peu de contacts avec les résidents de la région, aient cru qu'en prononçant « Arimouski », les habitants commettaient une erreur et déformaient le mot original. On sait qu'en français populaire, et tout particulièrement en français québécois, un phénomène d'inversion (que les linguistes nomment la métathèse) touche fréquemment les syllabes [re] et [le], qui deviennent soit [er] et [el], soit [ar] et [al]. C'est cette métathèse qui fait par exemple qu'on prononce parfois *arvenir*, *arlever*, *arsoudre*, *argarder* ou *arconter*. Les scribes de la fin du 17<sup>e</sup> siècle qui ont dressé l'acte de concession de la seigneurie de Rimouski et les premiers titres accordés aux censitaires ont pu penser que les habitants commettaient cette erreur en prononçant *Arimouski*. Ils auront alors souhaité les corriger et en quelque sorte rétablir une forme plus pure, comme ils le faisaient dans de nombreux autres cas (Marcel Juneau, *Contribution à l'histoire de la prononciation française des documents d'archives*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1972, p. 44-46 et 228-230; Narcisse-Eutrope Dionne, *Le parler populaire des Canadiens français*, Québec, Laflamme et Proux, 1909, p. 32-34).
- 77 Henry Harrisse, *Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie et à la cartographie de la Nouvelle-France et des pays adjacents, 1545-1700*, Paris, Librairie Tross, 1872, p. 209-210; et William F. E. Morley, « Randin, Hughes », *DBC*, [en ligne], [[http://www.biographi.ca/fr/bio.php?id\\_nbr=548](http://www.biographi.ca/fr/bio.php?id_nbr=548)]. (Consulté le 20 septembre 2017.)
- 78 M. W. Burke-Gaffney, « Franquelin, Jean-Baptiste-Louis », *DBC*, [en ligne], [[http://www.biographi.ca/fr/bio/franquelin\\_jean\\_baptiste\\_louis\\_2F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/franquelin_jean_baptiste_louis_2F.html)]. (Consulté le 20 septembre 2017.)
- 79 Vincenzo Coronelli, *Canada Orientale nell'America Settentrionale*, 1694, BANQ-Q, Collection des cartes et plans, G/3400/1694/C6/CAR.
- 80 David A. Francis et Robert M. Leavitt, *A Passamaquoddy-Maliseet Dictionary*, p. 938.
- 81 *Ibid.*, p. 11-12.
- 82 *Ibid.*, p. 620.
- 83 Probablement « *ikuwam* », comme par exemple dans « *makasanikuwam: store; brothel* » (*ibid.*, p. 1112).
- 84 Voir la première partie de cet article pour plus de détails sur ces différentes interprétations.
- 85 « Rimouski », Commission de toponymie du Québec, [en ligne], [[http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/ToposWeb/fiche.aspx?no\\_seq=98682](http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/ToposWeb/fiche.aspx?no_seq=98682)]. (Consulté le 12 juillet 2016).
- 86 Denys Delège, « Vos chiens ont plus d'esprit que les nôtres », p. 215.
- 87 Charles Guay, *Chronique de Rimouski*, vol. 1, Québec, P.-G. Delisle imprimeur, 1873, p. 39.
- 88 Les sources sont trop parcellaires pour affirmer avec certitude que la nuance est importante. Outre Tenesles, que nous citons, Rand établit lui aussi une distinction entre deux types de chiens. Tout en conservant la traduction « *ülümooch'* » pour identifier un chien de façon générale, il propose aussi les distinctions suivantes : « The ancient Indian dog, Lünsüm [...] A white man's dog, Aglaseāwāāsüm » (Silas Tertius Rand, *Dictionary of the Language of the Micmac*, p. 88).
- 89 Voir notamment Pehr Kalm, *Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*, Montréal, P. Tisseyre, 1977, p. 92 (f. 609) et George-Louis Leclerc Buffon, *Histoire naturelle, générale et particulière, avec la description du Cabinet du Roy*, tome 13, Paris, L'Imprimerie royale, 1765, p. 333-358.
- 90 Les inventaires fauniques récents démontrent qu'au moins quelques spécimens de phoques communs sont observés chaque année entre l'île Saint-Barnabé et le littoral rimouskois. Par contre, ce nombre n'a aucune commune mesure avec la quantité de phoques qui fréquentent la région du Bic. Voir A. Robillard, V. Lesage et M. O. Hammill, *Distribution and Abundance of Harbour Seals (Phoca vitulina concolor) and Grey Seals (Halichoerus grypus) in the Estuary and Gulf of St. Lawrence, 1994-2001*, Rapport technique canadien des sciences halieutiques et aquatiques, 2005, p. 30; et J.-E. Joubert et F. Bruaux, *La baie de Rimouski : Des habitats côtiers en milieu urbain*, Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, Rimouski, Québec, 2009 [révisé en 2017], p. 127.
- 91 Léo Bérubé, « Ce que Rimouski doit à sa rivière », *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. 1, n° 3, 1974, p. 7-8. En 1875, l'arpenteur Luc-Horace Lebel affirmait dans un rapport d'exploration de la rivière Rimouski : « Le premier mille est parsemé de petits îlots dont le principal groupe porte le nom des

- “Islets à Samson”. » (Luc-Horace Lebel, Rapport d'exploration de la rivière Rimouski, 30 juin 1875, Greffe de l'arpenteur général du Québec, série Arpentage des terres du domaine de l'État et des frontières du Québec, doc. CA0280).
- 92 Sébastien Rasles, *Dictionary of the Abenaki Indian Language*, f. 319; Joseph Aubéry, *Dictionnaire abnaquis-français*, f. 40; Jean-Baptiste de La Brosse, *Radicum Uabanaerum Sylva*, f. 121; David A. Francis et Robert M. Leavitt, *A Passamaquoddy-Maliseet Dictionary*, p. 55; Joseph Hamel, « Vocabulaire de quelques mots de la langue micmaque », p. BB-175; Silas Tertius Rand, *Dictionary*, p. 228; Pçifique de Valigny, *Notes historiques et géographiques*, p. 238; Pjal Pol Wzokhilain, *Wobanaki kimzowi awighigan*, p. 45; Albert Deblois et Alphonse Metallic, *Micmac Lexicon*, p. 115. Voir aussi Andrew J. Hebda, *The Mi'kmaw Bestiary. A Compendium of Documented Mi'kmaw Terms and Phrases Relating to Animals*, Curatorial Report Number 103, Nova Scotia Museum, Halifax, p. 25.
- 93 Chrestien Leclercq, *Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 544.
- 94 Pierre Laure, « Relation du Saguenay, 1720-30 », 13 mars 1730, *JR*, vol. 68, p. 82-83.
- 95 Antoine Furetière, « Chien de mer ou marin », *Dictionnaire universel*, La Haye, A. et R. Leers 1690 [s.p.]. Voir aussi Guillaume Rondelet, *La première partie de l'histoire entière des poissons*, Lyon, Mace Bonhome, 1558, p. 292-300; « Chien de mer », dans Denis Diderot et Jean Le Rond d'Alembert (dir.), *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* (1<sup>re</sup> édition), Paris, Briasson, David, Le Breton et Durand, 1751-1765, t. 3, p. 332; Émile Littré, « Chien », *Dictionnaire de la langue française*, Paris, L. Hachette, 1873-1874, t. 1, p. 602.
- 96 En 1672, Nicolas Denys mentionne en effet qu'« il se trouve aussi des Chiens de mer, qui sont faits de mesme que le Requiem, mais ils ne sont pas plus gros ny plus longs que le bras, ils ne mordent point le monde, aussi n'ont-ils pas tant de dents, & ils sont bons à manger. » (Nicolas Denys, *Histoire naturelle des Peuples, des Animaux, des Arbres & Plantes de l'Amerique Septentrionale*, t. 2, Paris, Chez Claude Barbin, 1672, p. 274)
- 97 Joseph Aubéry, *Dictionnaire françois-abnaquis*, f. 128. Voir aussi son *Dictionnaire abnaquis-français*, f. 643. Ce nom pourrait renvoyer au fait que le requin déchiquetait ses proies en petits morceaux, puisqu'il peut être rapproché du terme *seg8skesai8* noté par Aubéry, qui signifie littéralement « [couper] en petits morceaux » (Joseph Aubéry, *Dictionnaire françois-abnaquis*, f. 176).
- 98 Nicola Tenesles, *The Indian of New-England*, p. 14.
- 99 Gordon M. Day, *Western Abenaki Dictionary*, vol. 1 (*Abenaki-English*), Hull, Musée canadien des civilisations, 1994, p. 19 et 527.
- 100 C'est la version officiellement adoptée par la Commission de toponymie du Québec (voir l'article « Grand-Métis », [en ligne], [http://www.toponymie.gouv.qc.ca/CT/toposweb/Fiche.aspx?no\_seq=79838]).
- 101 Ainsi, selon Valigny, le toponyme Petit Métis serait un pléonasme (Pacifique de Valigny, *Le pays des Micmacs*, p. 191).
- 102 En micmac, Rand atteste que *mede* signifie « peuplier » et *seboo* : « rivière » (Silas Tertius Rand, *Dictionary of the Language of the Micmac Indians*, p. 200 et 220), alors que Deblois et Metallic rapportent *miti* comme traduction de peuplier, *mitis* pour arbre et *sipu* pour rivière (Debois et Metallic, p. 61 et 100). En malécite, Francis et Leavitt rapportent aussi le terme *mit* pour désigner le peuplier, *mitis* pour le petit peuplier et le nom *sip* pour « rivière » (David A. Francis et Robert M. Leavitt, *A Passamaquoddy-Maliseet Dictionary*, p. 282, 1018 et 1048).
- 103 David A. Francis et Robert M. Leavitt, *A Passamaquoddy-Maliseet Dictionary*, p. 1018-1019.
- 104 Frère Marie-Victorin, *Flore laurentienne*, Montréal, Imprimerie de la Salle, 1935 p. 162. Voir aussi, [en ligne], [https://www.for.gov.bc.ca/hfd/library/documents/treebook/blackcottonwood.htm] et [https://www.nrs.fs.fed.us/sustaining\_forests/conservation/special\_products/maine\_ntfp/plants/balmofgilead/]. (Consultés le 20 septembre 2017.)
- 105 L'odeur du peuplier baumier continue d'ailleurs d'« embaumer » les sentiers du parc Beauséjour, qui bordent les rives de la rivière Rimouski.
- 106 Cette hypothèse rejoindrait alors l'idée avancée par les Micmacs eux-mêmes d'un déplacement historique graduel de leur communauté de l'ouest (région de Québec) vers l'est (Gespe'gewa'gi Mi'gmawei Mawiomi, *Nta'tugwaqanminen Our Story: Evolution of the Gespe'gewa'gi Mi'gmaq*, Black Point (N-É), Fernwood Publishing, 2016, chap. 2).

# Jean Fonteneau, dit Alfonse

## Voyage à la côte de Gaspé – 1542

Mario MIMEAULT<sup>1</sup>

**L**a *Cosmographie* de Jean Fonteneau, dit Alfonse, est un document du 16<sup>e</sup> siècle bien connu des historiens et chercheurs qui s'intéressent aux débuts de la Nouvelle-France. Il est fréquent qu'on y réfère pour appuyer des analyses sur les découvertes et les connaissances géographiques de cette époque. C'est le cas de Serge Goudreau, dans le dernier numéro de *L'Estuaire*, lorsqu'il fait l'histoire de l'île d'Anticosti, de Donald Cahill et Martin Ouellet dans leur étude sur Jacques Cartier, de même que de Brad Loewen et Miren Egaña Goya lorsqu'ils traitent de la présence basque dans la baie des Chaleurs<sup>2</sup>. L'analyse partielle du document dans le présent article porte sur la visite d'Alfonse à l'extrémité de la péninsule gaspésienne en 1542. C'est un des premiers écrits concernant le littoral de la Nouvelle-France qui apporte un complément aux observations faites par Jacques Cartier huit ans plus tôt.

Afin de bien saisir l'intérêt de notre étude, il faut se situer dans le temps. En 1542, Jacques Cartier est présent pour la troisième fois au Canada. Il a passé l'hiver à Cap-Rouge, un peu à l'ouest de la ville de Québec<sup>3</sup>, et il se dirige vers la France, croyant avoir trouvé de l'or et des diamants. L'épisode est bien connu. Son

patron, Jean-François de La Roche, sieur de Roberval, n'avait pu prendre la mer en même temps que lui l'année précédente et il est en route pour le rejoindre à Cap-Rouge, dans la petite colonie que Cartier a baptisée Charlesbourg-Royal. La rencontre des deux hommes a lieu à Saint-Jean de Terre-Neuve au mois de juin.

À ce moment, Roberval compte parmi ses officiers un pilote saintongeais du nom de Jean Fonteneau, dit Alfonse. Ce marin est l'un de ceux qui vont le mener jusqu'à Québec dans les jours suivants<sup>4</sup>. Le fait que Cartier et Alfonse travaillaient alors pour le même patron porte à penser que les deux hommes se connaissaient. Leur rencontre, en cette fin de printemps 1542, dura au moins six jours et fut certainement une occasion pour eux d'échanger leurs connaissances du fleuve et de son estuaire. Puis, chacun poursuivit sa route, Cartier vers l'Europe et Alfonse vers l'intérieur du nouveau continent.

Après avoir passé quelques mois dans la colonie, que Roberval a renommée France-Roy, Alfonse retourne en France en septembre 1542 sur l'un des deux vaisseaux que son patron renvoyait à leur port d'attache pour aller quérir de nouvelles provisions. C'est à ce

moment, pense William Francis Ganong, que l'officier de marine aurait exploré l'estuaire du Saint-Laurent, faisant un arrêt marqué dans la baie de Gaspé, prenant des notes et tenant son carnet de route<sup>5</sup>.

### **Le Routier et La Cosmographie**

Dès son retour dans la métropole, Alfonse s'est mis à la rédaction d'un *Routier* qui résumait les connaissances nouvellement acquises dans le cadre de sa dernière mission. Le document, dont on ne possède qu'une copie de deuxième main, relève du journal de bord où sont inscrites des indications de navigation depuis le détroit de Belle-Isle jusqu'à Québec. L'original de ce document a été perdu. Nous devons la sauvegarde de son contenu à Richard Hakluyt, qui en a fait la publication en langue anglaise dans sa seconde édition des *Principal Navigations*<sup>6</sup>. Le même travail servira intégralement à la rédaction, en 1544, d'un second ouvrage d'Alfonse qui a pour titre *La Cosmographie avec l'espère et régime du soleil et du Nord*<sup>7</sup>. Le maître pilote y fait le tour du monde avec un passage marqué en Amérique du Nord.

Si la paternité du *Routier* ne fait pas de doute, nombreux sont les chercheurs qui questionnent celle de *La Cosmographie*<sup>8</sup>. On ne

doute pas du fait qu'Alfonse en soit véritablement l'auteur, mais qu'il en ait rédigé entièrement le texte à partir d'observations réalisées sur le terrain<sup>9</sup>. La preuve a été faite que le pilote saintongeais, pour utiliser un euphémisme, a emprunté une grande partie de ses propos à l'œuvre de Martin Fernandez de Enciso. Ce dernier, navigateur et géographe espagnol, avait grandement contribué à l'implantation de son pays en Amérique latine au début du 16<sup>e</sup> siècle. La synthèse de ses voyages avait été éditée en 1519 sous le titre de *La Suma de Geographia*<sup>10</sup>, un traité de navigation bien connu en son temps. Il était donc facile de s'en inspirer. Or, le lien entre cet ouvrage et *La Cosmographie* d'Alfonse a été largement démontré par Lazare Sainéan, spécialiste de l'étude linguistique des textes<sup>11</sup>. D'autres ont parlé carrément de plagiat, du moins pour les pages qui concernent son tour du monde, soit les folios 1 à 175v du manuscrit. Au mieux, certains demanderont un peu de compréhension à son égard. Georges Musset mettra les écarts d'Alfonse sur le dos des légendes qui avaient cours à l'époque. Un chercheur contemporain, Dany Larochelle, évoque plutôt un processus de construction du savoir pour justifier les similitudes entre *La Summa* d'Enciso et sa *Cosmographie*<sup>12</sup>.

Mais notre propos n'est pas de valider la paternité de *La Cosmographie*. Les experts se sont prononcés à ce sujet. Ce que nous retenons de la lecture de l'ouvrage, c'est la partie du texte qui concerne le voyage de son auteur en Nouvelle-France. Les chercheurs ne doutent pas, pour cette partie de l'ouvrage, qu'Alfonse ait recueilli

lui-même ses observations sur le terrain. En effet, si copie il y eut, c'est à partir de son propre *Routier*, rédigé deux ans plus tôt. Nous nous intéressons plus particulièrement au passage qui décrit l'extrémité ouest du golfe du Saint-Laurent, soit les folios 178r à 179r du manuscrit original.

L'intérêt de cette portion du livre d'Alfonse, du moins pour nous, vient de la précision des indications de navigation dans la baie de Gaspé. On s'y reconnaît encore, après 473 ans. Leur exactitude est, à l'évidence, le résultat d'une observation directe et non d'emprunts livresques, ce qui milite en faveur de leur crédibilité<sup>13</sup>. Pour l'historiographie canadienne, leur importance tient au fait que les premiers jets en auraient été rédigés du vivant de Jacques Cartier, tout juste après son troisième voyage (1541-1542). C'est dire que les lieux, tels que décrits à ce moment par le pilote de Jean-François de La Roque, sont dans le même état que l'explorateur breton les a trouvés en 1534. Voilà le double intérêt de ce relevé nautique : nous permettre de voir du plus près possible l'état de la côte de Gaspé et de la baie du même nom au temps de Cartier et jusqu'à quel point ce secteur était fréquenté par les Européens.

### Le passage d'Alfonse à Gaspé

Le *Routier* a été rédigé dans l'empressement du retour de son auteur en France. Si nous nous fions à la traduction présentée par Hakluyt et en comparons le contenu à son équivalent dans *La Cosmographie*, il nous apparaît que le texte d'Alfonse n'était qu'un brouillon peu soigné, qu'un relevé de terrain où apparaissent des

dissemblances. Alfonse a sans doute peaufiné son texte dans *La Cosmographie*. Quoi qu'il en soit, ne disposant pas du *Routier* dans sa version originale, c'est *La Cosmographie* que nous analyserons. Puisque les transcriptions qui en ont été faites jusqu'à présent par Henry Percival Biggar et Georges Musset comportent certaines erreurs – bien qu'elles fassent généralement autorité –, nous sommes retournés au manuscrit et en proposons dans cet article une transcription aussi fidèle que possible<sup>14</sup>.

Ainsi, se déplaçant dans l'estuaire du Saint-Laurent depuis Sept-Îles, du nord vers le sud, Alfonse passe l'île d'Anticosti, alors appelée « isle de L'Ascension », atteint le « cap de Onguedo » puis pénètre dans la « baye de Onguedo ». C'est là que l'on reconnaît la baie de Gaspé avec ses particularités. On doit dire que ce passage présente un sans-faute.

Voici l'extrait relatant cette visite, suivi d'une carte qui permet de visualiser les lieux indiqués :

*Le cap de ongedo et le bout de lisle de l ascension sont lest norest<sup>15</sup> et prenent<sup>16</sup> y a de lun à laultre quinze lieues Et y a au bout du cap de ongedo une islet le quel est de roche blanche Et du cousté devers le norouest est toute fallaise blanche. Et du cousté devers du surouest contre la baye de ongedo la terre est toute couverte darbres jusques au bort<sup>17</sup> de laeue la baye de ongedo gist nord norouest et su suest et est une bonne baye Et pour entrer en icelle se fault ranger du couste de la terre du nord à cause dune poincte basse qui est devers le surouest Et quant vous serez auedant delle venez querir la*

bande du su et laissez la poincte doulgée du couste de babort environ la longueur de deux cables et bouterez lancre en lance quinze bras devers le surouest Audedans de ceste baye y a deux rivieres lune qui va au nord et laultre qui va à louest surouest Et entre les deux y a une haulte montagne La baye a à son entree trois lieues de largeur jusques aupres de la poincte basse Et a bien cinq ou six lieues de longitude<sup>18</sup> La bayes des molues est à quarante et huyt degrez de la haulteur du polle artique Et la coste gist nord et su et prent ung quart de nordest et surouest jusques à la baye de challeur La baye de challeur est à quarante sept degrez et à quarante sept et demy de la haulteur du polle artique Et a de longitude trente ou trente et cinq lieues et de latitude huyt ou neuf lieues Et entre les deux y a trois isles vne grande et deux petites Et depuys la baye de challeur jusques à passer les montz notre dame sont toutes terres<sup>19</sup> haultes bien bonnes et sont toutes couvertes d arbres de diverses sortes Jusques au bort de la mer En ceste costé et à l isle de lascension y a grand pescherie de molue et de plusieurs aultres poissons beaucoup plus que à la terre neufve et si est ledit poisson bien meilleur que celluy de ladite terre neufve Le cap de onguedo et les sept isles qui sont du cousté du nord sont nord norouest et su suest et y a dudît cap ausdites Isles trente et cinq lieues<sup>20</sup>

### Commentaires

Ces directives pour entrer dans la baie de Gaspé ne sont pas sans rappeler celles émises dans les années 1860 par l'amiral Henry Wolsey Bayfield dans son routier du golfe et du fleuve Saint-Laurent ou celles des amirautes française et britannique<sup>21</sup>. Les unes pour les

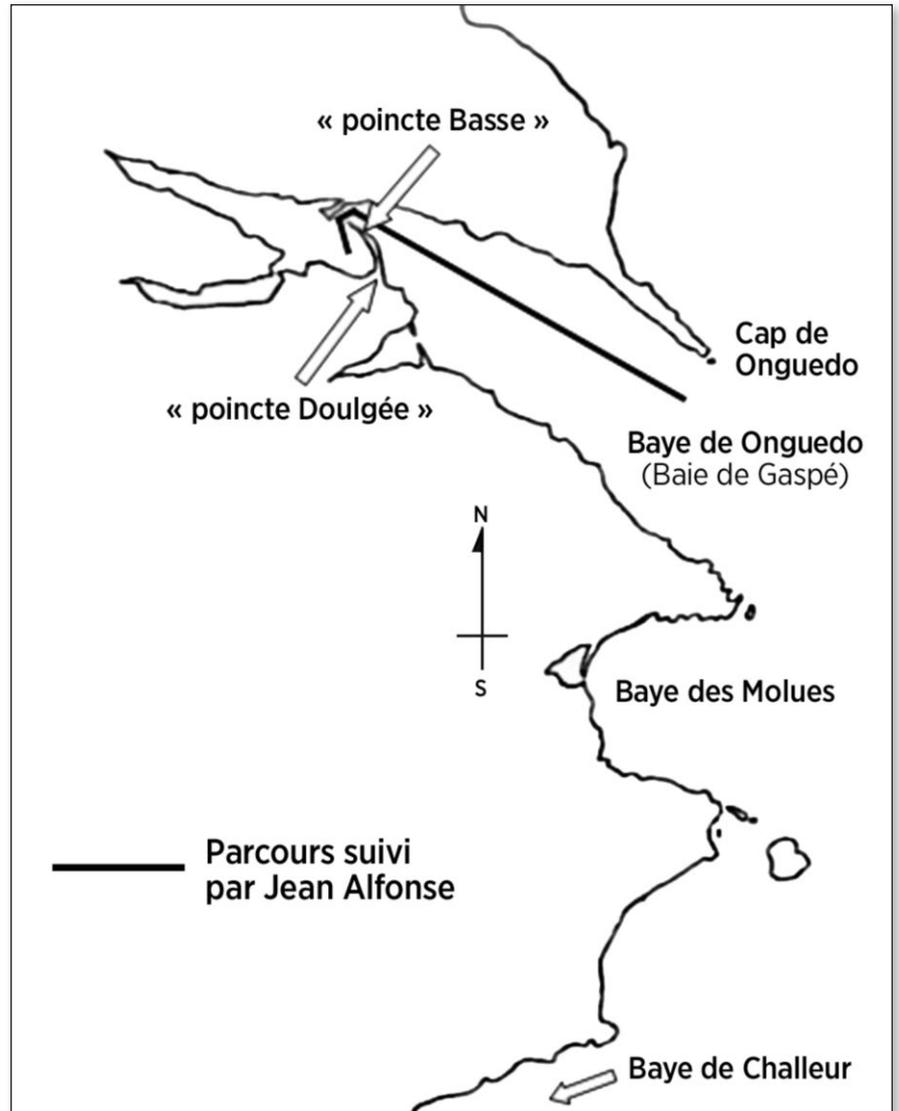


Figure 1. Tracé du parcours proposé par Alfonse dans la baie de Gaspé.

autres, elles sont identiques et font comprendre que les conditions de navigation locale sont demeurées les mêmes après 320 ans – et qu'elles sont toujours pareilles.

Mais reprenons la citation depuis le début. Le « cap de onguedo » dont parle l'extrait d'Alfonse ne peut être aujourd'hui que le cap Gaspé, au bout duquel se situe

« une islet, lequel est de roche blanche ». Cet « islet » (voir figure 2) bien connu des navigateurs des siècles derniers a été appelé « Le Forillon » sous le Régime français, indifféremment *Flower Pot*, *Ship Head* et *Old Woman*, sous le Régime anglais, et portait jusqu'à sa chute en 1845 le nom de *La Vieille* pour les francophones<sup>22</sup>. Cela explique aussi que l'on disait souvent « Cap-

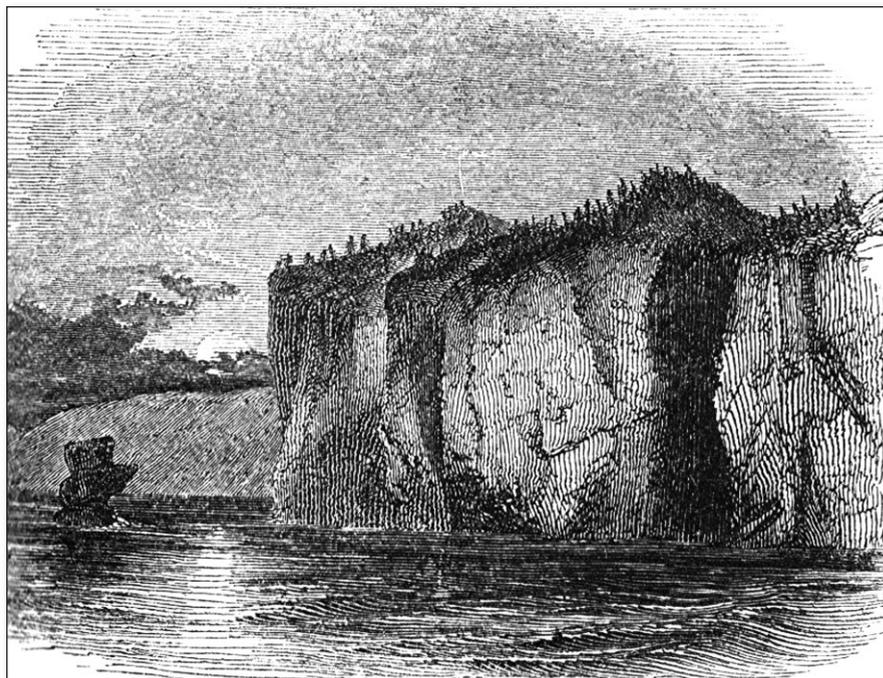


Figure 2. Cap de Onguedo, aujourd'hui cap Gaspé, avec « La Vieille » encore debout, 1841.

Richard Bonnycastle, *The Canadas in 1841*, vol. 2, Londres, Henry Colburn, 1842, p. 237.

de-la-Vieille » pour désigner le cap Gaspé, bien qu'il ne subsistait de la tour qu'une base de pierre inondée à marée haute.

Quant au toponyme *Onguedo*, il ne peut qu'avoir été emprunté au récit de Jacques Cartier. Au mieux, on peut penser que ce dernier aurait fait part directement du renseignement à Alfonse. Sinon, il l'aura appris d'anciens compagnons de Cartier qui faisaient partie de l'équipage de Roberval et dont certains étaient probablement à bord des navires d'Alfonse<sup>23</sup>.

Quoi qu'il en soit, Cartier, qui utilisait plutôt la graphie *Honguedo*, s'en servit pour la première fois à la fin de son second voyage, en 1536, pour désigner toute la péninsule de la Gaspésie<sup>24</sup>.

À cette occasion, l'explorateur breton n'attribuait toutefois pas un nouveau nom au lieu, mais ne faisait que le mentionner. Aussi est-il permis de penser qu'il n'est pas le père de ce toponyme. Il en est de même chez Alfonse, pour qui ce nom de lieu s'applique au cap Gaspé tout autant qu'à la baie de Gaspé.

L'île de « l'ascension », aujourd'hui l'île d'Anticosti, fut d'abord appelée par Cartier « isle de l'Assumption » lors de son second voyage. Il y était le 15 août 1535, jour dédié à l'Ascension de la Vierge Marie. Il est clair qu'en la rebaptisant du nom d'un autre événement du calendrier liturgique, Alfonse n'a retenu que l'idée sous-jacente du toponyme initial, la montée au ciel, mais en modifiant le personnage concerné<sup>25</sup>.

Maintenant, considérons les indications que donne Alfonse pour conduire son navire dans le havre de Gaspé. La « pointe basse » dont parle le pilote de Roberval désigne la flèche de sable qui divise les eaux de la baie de Gaspé en baie extérieure et baie intérieure et qui se présente comme le prolongement de la pointe dite « doulgée ».

Après avoir contourné la « pointe basse », Alfonse recommande d'aller jusqu'à la côte qui se présente au sud en prenant soin, un peu plus loin, de garder la « pointe doulgée » à bâbord, à savoir du côté gauche du navire. Quelle est cette nouvelle pointe dont Alfonse s'approche en avançant dans la baie intérieure (voir figure 4)? Il a déjà mentionné la flèche de sable (qu'il appelle « pointe basse »). Ce n'est donc pas elle. La seule avancée de terre répondant à ce moment à cette position par rapport à son navire est celle à laquelle se rattache la flèche de sable qu'il vient de contourner, comme indiqué sur la photographie suivante.

Les exégètes se montrent hésitants par rapport au sens à donner au mot *doulgée* et, par conséquent, à l'identité de la pointe désignée<sup>26</sup>. En fait, les termes *doulgé*, *doulgé* et autres variantes sont des adjectifs d'ancien français qui signifient « bas(se) », « mince », « effilé(e) », ce qui décrit d'ailleurs très bien la géomorphologie de cette avancée de terre, telle qu'on l'aperçoit sur la photographie<sup>27</sup>. Associée à la flèche de sable, on l'appelait *pointe de Penouille* sous le Régime français, puis elle prit le nom de *Sandy Beach* après la Conquête<sup>28</sup>.

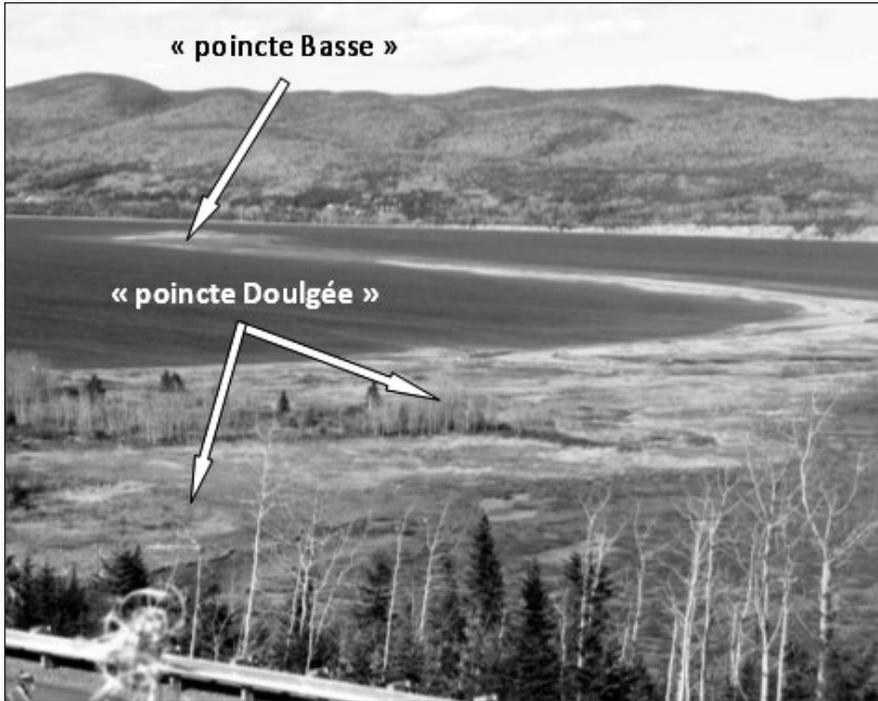


Figure 3. La « pointe Basse » et la « pointe Doulgée » forment aujourd'hui Sandy Beach.

Photo : Mario Mimeault.

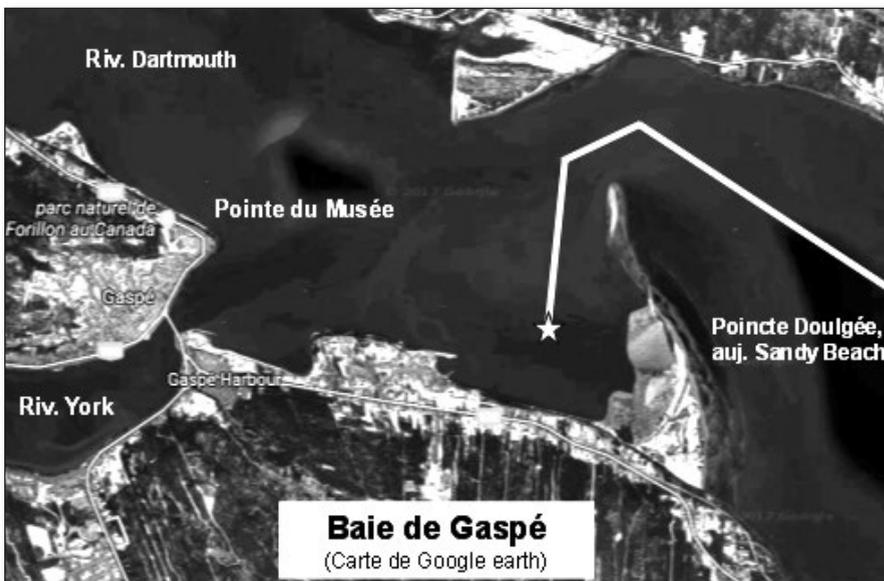


Figure 4. Photo aérienne de la baie intérieure de Gaspé.

Source : Google Earth.

Revenons maintenant à Alfonso. Une fois l'ancre jetée dans la baie intérieure de Gaspé, le pilote de Roberval pouvait apercevoir l'embouchure de deux cours d'eau qu'il relève dans son récit et qui sont toujours là : les rivières Dartmouth au nord-est et York au sud-ouest, séparées par une « haulte montagne ». C'est au flanc de cette dernière élévation que sont construits aujourd'hui la plus grande partie du centre-ville de Gaspé et un sanatorium en son sommet. Son extrémité, qui fait office de limite entre les deux rivières, s'appelait *pointe Dartmouth* au 18<sup>e</sup> siècle, *Arnold's Bluff* au 19<sup>e</sup> et maintenant *pointe du Musée*. C'est sur cette dernière qu'est construit aujourd'hui le Musée de la Gaspésie.

Dernière observation à propos de la présence d'Alfonse à Gaspé. S'il est vrai que le pilote saintongeais a jeté l'ancre au milieu de la baie intérieure de Gaspé, et tout indique que c'est bien le cas, force est de conclure que, contrairement à Jacques Cartier, il a effectué sa visite par beau temps. Pourquoi? Un rapide coup d'œil sur la carte Google nous fait voir que son point d'ancre est exposé à tous les vents, autant à ceux du nord qu'à ceux du nord-est ou du nord-ouest. Il faut que les eaux soient tranquilles pour s'arrêter à cet endroit. Le mauvais temps explique que, contrairement à lui, Cartier avait dû, neuf ans plus tôt, se réfugier dans le bassin de la rivière York parce qu'un de ses navires avait perdu une ancre.

### Un heureux problème

La visite de la baie de Gaspé terminée, Alfonso se dirige vers la

« baye des molues<sup>29</sup> » (voir figure 1). *Molue* est à l'époque une variante orthographique courante du terme *morue*<sup>30</sup>. C'est la première fois que cet hydronyme apparaît dans un texte, d'après les connaissances que nous avons à ce jour. Les deux noms, *baye des Molues* ou *baye des Morues*, prévaudront pendant tout le Régime français et se verront substituer celui de *Malbaie* après la Conquête britannique<sup>31</sup>.

Notons toutefois un problème. Si Alfonse utilise dans sa *Cosmographie* la dénomination *baye des Molues* pour désigner la Malbaie, la traduction de son *Routier* présentée par Richard Hakluyt nous offre une variante à la fois intéressante et problématique. En présentant la géographie des lieux, Hakluyt écrit en effet : « The Baye of Moulue or Gaspay is in 48. Degrees ». Cette présence du toponyme *Gaspay* est-elle le fruit d'une erreur de transcription ou est-ce que la traduction d'Hakluyt reflète fidèlement le *Routier* original? La question mérite qu'on s'y arrête puisque Hakluyt est le seul à avoir eu sous les yeux le document dont il a laissé une copie.

Si la mention de *Gaspay* provient bien d'Alfonse, cela signifie-t-il que le pilote aurait confondu la « baye de Onguedo » avec la « baye des Molues » dans son premier texte? Vraisemblablement pas, puisqu'il décrit correctement la *baie d'Onguedo* un peu plus loin. Se pourrait-il alors que le toponyme *Gaspay* ait déjà été en usage en 1542? Pour répondre à cette question, il faut rappeler qu'Hakluyt a publié la traduction du *Routier* d'Alfonse en 1600 et que le nom *Gaspay* était alors d'usage fréquent chez les marins et les géographes.

En fait, la plus ancienne mention connue à ce jour du toponyme *Gaspay* apparaît en 1586 dans un acte de notaire rédigé à Bordeaux<sup>32</sup>. Le géographe français André Thévet raconte que, deux ans plus tard, un pilote basque s'est vu proposer un voyage d'exploration minière depuis l'île d'Orléans jusqu'à « un port nommé des Barbares Gaspay<sup>33</sup> ». Il est donc fort possible qu'Hakluyt ait eu connaissance de ce toponyme en 1600 et qu'il l'ait lui-même ajouté. Mais s'il a bel et bien retranscrit le terme *Gaspay* à partir du document original, cela démontrerait que le toponyme existait dès 1542 et qu'il s'appliquait à la « baye des Molues » et non à ce qui est aujourd'hui la baie de Gaspé. Ce serait donc plus tard seulement que ce nom de lieu aurait été transposé pour identifier la baie de Gaspé. Que ce soit le cas ou non, si Hakluyt n'a pas fait d'erreur, cet usage ferait reculer l'apparition du toponyme *Gaspay* au temps de Jacques Cartier. Cette observation demeure toutefois une hypothèse à documenter.

Reprenons donc le fil du récit du pilote saintongeais. En sortant de la baie de Gaspé, Alfonse ne semble pas être allé plus loin vers le sud. Il cite bien l'existence de l'île Plate, à la sortie de la baie, de l'île Percée et de l'île Bonaventure, mais sans nous en livrer les appellations. Il parle de la présence de « trois isles, une grande et deux petites », sans plus. Non plus d'ailleurs qu'il ne cite le nom de *cap de Pratto*, un poste de pêche manifestement fréquenté en ce temps par les Basques espagnols et que note pourtant Jacques Cartier lors de ses premier et deuxième voyages<sup>34</sup>. Puis, Alfonse

fait état de la « baye de challeur », plan d'eau dénommé ainsi par son prédécesseur au cours de l'année 1534<sup>35</sup>. Mais le Saintongeais ne donne aucun détail permettant de penser qu'il s'est aventuré jusque-là.

### Une présence européenne

Que déduire de tout cela? Par la manière dont il désigne les lieux dès 1542 puis 1544 (*isle de l'Ascension, baye de Onguedo, baye des Molues, baye de Chaleur*), le pilote de Roberval confirme que des pêcheurs métropolitains étaient à l'œuvre à l'extrémité de la Gaspésie. Sinon, comment aurait-il pu connaître ces toponymes? Comme pour le récit de Jacques Cartier, il faut lire entre les lignes<sup>36</sup>. Bien sûr, il aurait pu les obtenir de Cartier ou d'anciens membres de ses équipages<sup>37</sup>, mais la probabilité qu'il ait rencontré des pêcheurs au travail est elle aussi très forte. Ne note-t-il pas : « En ceste coste et à l isle de l'ascension y a grand pescherie de molue et de plusieurs aultres poissons beaucoup plus que à la terre neufve »?

Que signifie cette « grand pescherie de molue [...] plus que à la terre neufve<sup>38</sup> »? Est-il possible d'apporter plus de précisions, de déterminer le nombre de navires et de pêcheurs présents dans la région de Gaspé-Percé, par exemple? Peut-être, si l'on prend la fréquentation du port de Saint-Jean de Terre-Neuve comme point de comparaison. Le navigateur britannique John Rut y avait dénombré 13 navires de pêche en 1527<sup>39</sup>. On sait aussi que Roberval avait rejoint 17 morutiers en y jetant l'ancre au printemps 1542<sup>40</sup>. On peut donc imaginer facilement une donnée moyenne, par exemple

au moins une quinzaine de bateaux de pêche annuellement à l'entrée du Saint-Laurent. Et cette présence de pêcheurs dans la région est plus que certaine. Les recherches de Laurier Turgeon ont démontré qu'en 1544 et 1545, une douzaine de morutiers en partance du seul port de Bordeaux prenaient la mer en direction du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent<sup>41</sup>. Au moins huit de ces navires venaient du pays basque, les autres provenant de Bordeaux, de La Rochelle et de Saint-Malo. À 50 hommes par équipage (le nombre moyen de marins pour un morutier), on peut ainsi estimer qu'environ 750 pêcheurs s'activaient à cette époque dans l'estuaire du Saint-Laurent.

Nous sommes même assurés qu'ils y venaient bien avant le passage de Cartier. Ce dernier ne laisse-t-il pas soupçonner une présence espagnole antérieure à son passage à Percé en nous livrant le toponyme *cap de Pratto* en 1534? Le linguiste Peter Bakker a pu démontrer qu'un lexique amérindien-français colligé par Cartier au cours de son séjour à Gaspé comptait quelques mots basques<sup>42</sup>. Force est de déduire que ces Autochtones avaient rencontré des gens de l'Euskarie avant le passage de Cartier et on sait que ces gens parlaient aussi bien le français, l'espagnol et le basque.

Un dernier argument pourrait encore jouer en faveur de notre hypothèse d'une fréquentation assidue de la région de Gaspé par des Européens dans la première moitié du 16<sup>e</sup> siècle. En 1980, des gamins ont trouvé à l'aide d'un détecteur de métal trois pièces de

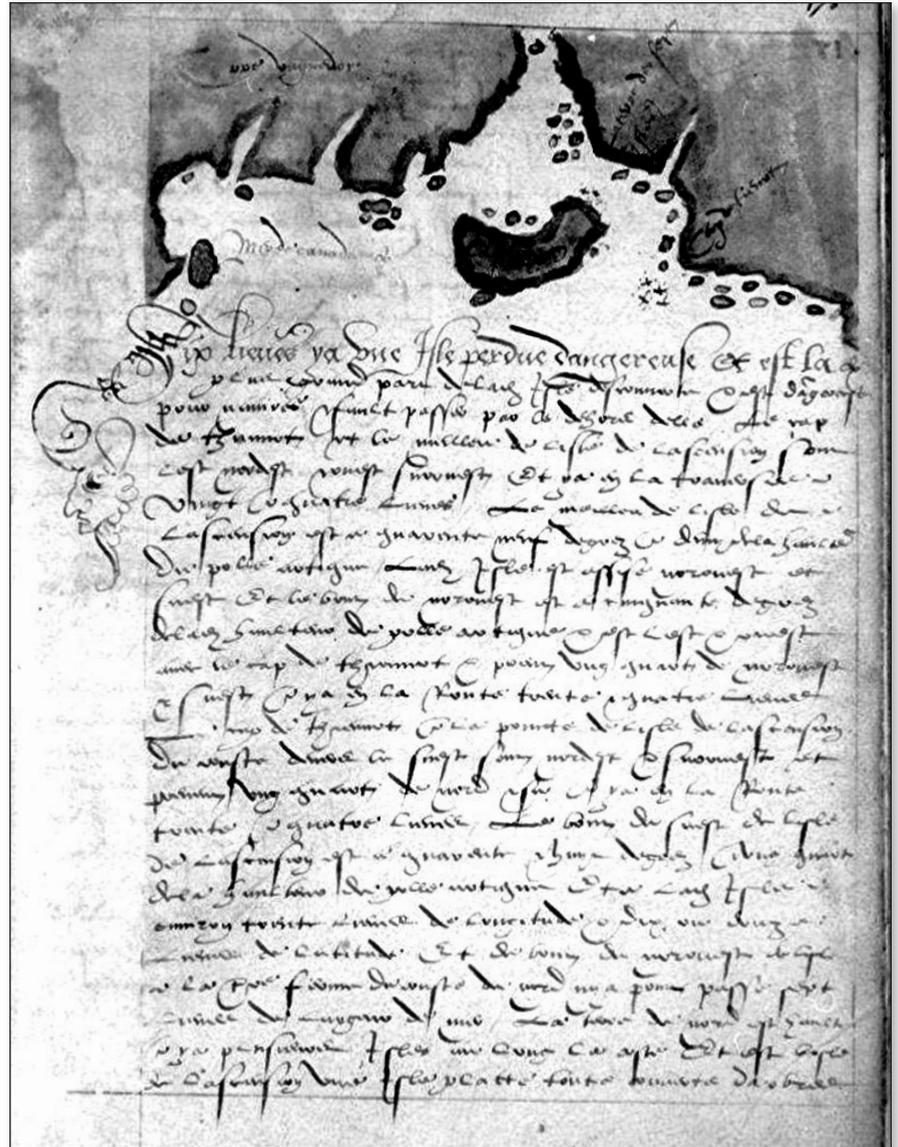


Figure 5. Page du manuscrit de Jean Alfonse fournissant les directives pour entrer dans la baie de Gaspé.

Source : Bibliothèque nationale de France, Département des manuscrits, fonds français, n° 676, f° 178.

monnaie près du quai de Caraquet (au Nouveau-Brunswick), ainsi qu'un cadran solaire et un harpon. Ces objets auraient pu être perdus par des marins ou par des pêcheurs. L'une des pièces de monnaie, la seule d'ailleurs qui ait pu être récupérée à la suite de tribulations

obscur, date du règne de Charles VIII, roi de France de 1483 à 1498<sup>43</sup>. Il ne s'agit certainement pas d'une simple pièce tombée de la poche d'un quelconque passant. À elle seule, cette pièce témoigne d'une présence européenne antérieure à celle de Jacques Cartier. Or,

en regard de cette possibilité, le père François-Xavier de Charlevoix raconte qu'en son temps (vers 1700) circulait encore dans les ports de France le bruit que les Castillans (des pêcheurs basques espagnols) avaient précédé Jacques Cartier dans la baie des Chaleurs<sup>44</sup>. Faut-il rappeler, enfin, la familiarité avec laquelle les Autochtones rencontrés par Cartier à la pointe de Tracadie (aujourd'hui Carleton), puis à la conche Saint-Martin, ont approché les équipages français! Il semble bien, à la lueur des propos d'Alfonse et de l'ensemble des faits tout juste cités, que nous ayons affaire à plus qu'une rumeur.

À la rigueur, Alfonse n'aurait-il pas utilisé une carte où auraient été inscrits les toponymes cités dans son texte? Rappelons qu'en ce 16<sup>e</sup> siècle, chaque navigateur devait dresser sa propre carte. Jacques Cartier, qui possédait la sienne (on le sait par divers documents), l'a conservée pour la faire circuler dans sa famille<sup>45</sup>. Or, faisant comme les autres, Jean Alfonse en était justement à établir sa propre carte des côtes gaspésiennes.

### La cartographie de l'estuaire laurentien

Jusqu'ici, nous nous sommes arrêté aux indications de navigation fournies par le texte de Jean Alfonse et aux noms de lieux, usités ou pas. Mais il y a plus. Le pilote saintongeais a aussi ajouté au fil de sa *Cosmographie* vingt-neuf esquisses cartographiques qui illustrent les lieux pour lesquels il donne des indications de navigation. Chacune des cartes accompagne le texte qui s'y rattache. Ainsi, théoriquement du moins, le marin qui se serait référé à son

ouvrage aurait pu se retrouver plus facilement. Or, l'une d'elles, qui représente l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, mérite un examen attentif<sup>46</sup>.

Qu'on en juge par soi-même en considérant le folio 178r de *La Cosmographie*, page où débute la description du parcours dont nous avons fait état le long de la côte de Gaspé et en pénétrant dans la baie du même nom. La carte étonne. Elle est extraite du manuscrit original conservé à la Bibliothèque nationale de France. Elle doit représenter – et représente effectivement – l'estuaire du Saint-Laurent et l'extrémité de la Gaspésie. Pourtant, elle semble incompréhensible au premier abord.

Pourquoi ne reconnaissons-nous pas l'estuaire? Le hic réside dans l'orientation de la carte et la qualité du relevé topographique.

Comment expliquer cette irrégularité? C'est que la carte est orientée est-ouest, de sorte que le nord est à la droite de l'image et le sud à la gauche, alors qu'aujourd'hui, par convention, une carte présente toujours le nord en haut et le sud en bas. Pourquoi cette position est-ouest? Parce que c'est la direction que l'observateur et cartographe a empruntée depuis son départ de France et que, grosso modo, il a maintenue en arrivant au Nouveau Monde. Alfonse n'est pas le seul géographe de son temps à illustrer l'Amérique du Nord de la sorte. Pierre Desceliers (1546) et Nicolas Vallard (1547), par exemple, représentent tous deux le continent nord-américain avec le sud en haut et le nord en bas<sup>47</sup>.

Pour faciliter l'étude de la carte d'Alfonse, redressons-la, même si, dans cette position, d'autres difficultés se présentent à la

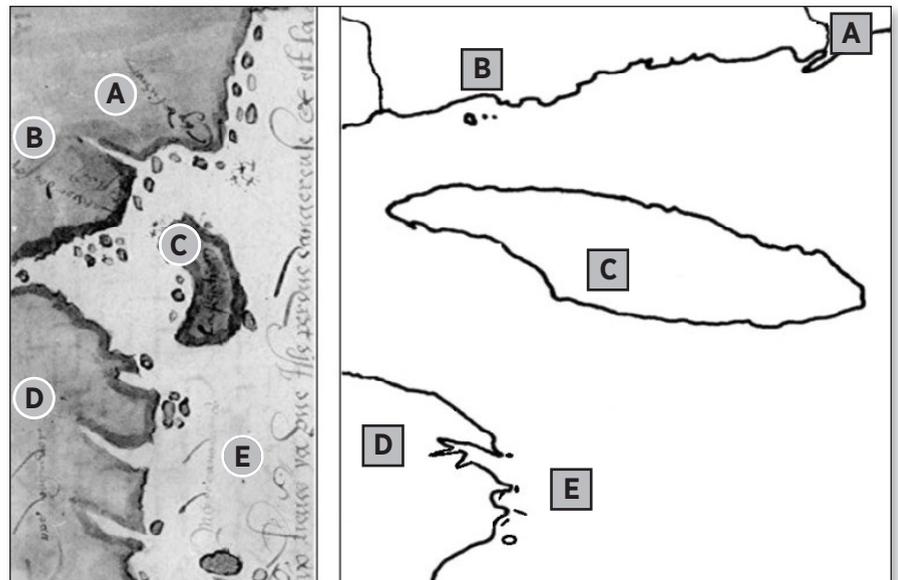


Figure 6. L'estuaire du Saint-Laurent d'après Jean Alfonse.

Texte figurant sur la carte : A. « Cap de Tiennot »; B. « Terre des Sept Isles »; C. « Lasentyon » (Anticosti); D. « T[e]rre Donguedoc » (Gaspésie); E. « Mer de Canada » (golfe Saint-Laurent).

lecture. La grossièreté du dessin, qui tient du croquis, et le manque de perspective d'ensemble gênent notre représentation mentale de l'estuaire. Il nous faut donc comparer le schéma d'Alfonse à une carte moderne (voir la figure 7). Il faut dire que les lieux identifiés sur la carte par Alfonse lui-même nous aident à y parvenir.

Bien que le dessin de la carte d'Alfonse puisse sembler comprimé de droite à gauche, un œil attentif en reconnaît les grandes composantes. À l'aide d'un relevé moderne, le lecteur fera aisément la correspondance, malgré les imprécisions qui subsistent. Par exemple, l'île d'Anticosti est orientée nord-sud chez Alfonse, mais elle s'identifie bien dans sa position conventionnelle (plutôt est-ouest) sur la carte de droite, ce qui permet de localiser l'entrée du fleuve Saint-Laurent.

On reconnaît aussi dans la toponymie d'Alfonse ce qui nous apparaît être des défaillances. Nous avons expliqué plus haut que, pour désigner l'île de « Lasentyon » (ou autre forme), un terme en remplace un autre (*Lasentyon* est mis pour *L'Assumption*). Quant à la terre *Donguedoc*, nous y voyons une déformation du toponyme *Onguedo*, déjà utilisé par le pilote saintongeais. Notons que la superposition de l'écriture sur la couleur du document et son manque de netteté en rendent la lecture difficile.

Maintenant, reprenons les deux mêmes cartes, mais en portant notre attention sur d'autres détails : la toponymie manquante et les erreurs de localisation.

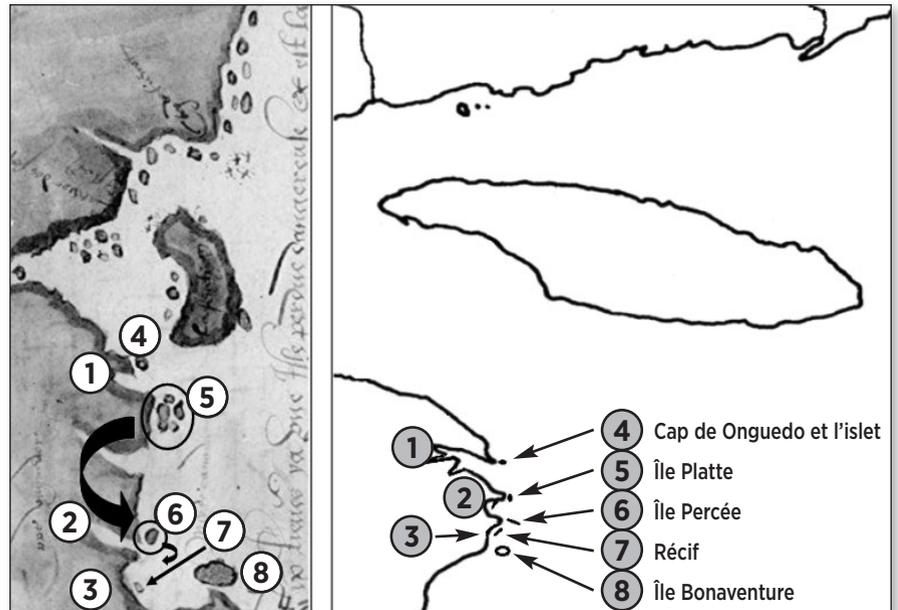


Figure 7. La toponymie manquante chez Jean Alfonse.

- |                                            |                    |
|--------------------------------------------|--------------------|
| 1. Baye de Onguedo (auj. la baie de Gaspé) | 5. Île Plate       |
| 2. Baye des Molues (auj. la Malbaie)       | 6. Île Percée      |
| 3. Anse de Percé                           | 7. Récif           |
| 4. Cap de Onguedo et son islet             | 8. Île Bonaventure |

Certains noms de lieux utilisés dans le texte de *La Cosmographie* d'Alfonse ne sont pas inscrits sur sa carte<sup>48</sup>. Il y a, ainsi, le « cap de Onguedo » et « l'islet » à son extrémité. Aujourd'hui, on parlerait du cap Gaspé et de La Vieille pour désigner ces deux entités. Bien que leurs contours soient dessinés, les toponymes *baye de Onguedo* (ou *baye de Gaspé*), en « 1 » sur la carte, et *baye des Molues* (*baye des Morues* ou *Malbaie*), en « 2 » sur la carte, sont aussi absents. Nous avons établi la correspondance de ces lieux sur les deux cartes qui précèdent. Entre les plans d'eau « 1 » et « 2 », une troisième baie apparaît sur le croquis d'Alfonse et elle n'est pas identifiée non plus. Il s'agit de l'anse formée par l'embouchure de l'actuelle rivière Saint-Jean. Nous

avons cru bon de ne pas alourdir la représentation du pilote saintongeais en lui attribuant une lettre, mais le lecteur la localisera sans peine.

Le traité d'Alfonse fait par ailleurs état d'îles qui se trouvent entre la baie de Gaspé et l'anse de Percé. Leurs contours sont présents sur son croquis. Nous avons déjà signalé ce détail. Ce sont l'île Plate, l'île Percée et l'île Bonaventure. Ces trois affleurements formeront avant la fin du siècle un groupe d'îles bien connu des pêcheurs. On les appellera les « ysles de Gaschepé » ou les « ysles de Percé<sup>49</sup> ». La première est située à l'extrémité de la pointe Saint-Pierre, à la sortie sud de la baie de Gaspé. Les îles Percé et de Bonaventure n'ont pas besoin de

présentation. Le problème est que le cosmographe ne livre pas leur nom ou bien les localise mal. Par exemple, en « 5 » sur les cartes, Alfonse aurait dû placer l'île Plate à la sortie sud de la baie de Gaspé, donc à l'entrée nord de la « baie des Molues ». Notre flèche indique le déplacement qui s'impose<sup>50</sup>.

Ce qui surprend le plus, c'est qu'Alfonse localise l'île Bonaventure sans l'identifier. Plus encore, il trace au fond de la baie de Percé les contours d'un haut récif (« 7 ») souvent représenté par les cartographes des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles. L'amiral Henry Woolsey Bayfield relève encore en 1863 la présence de cet écueil qui fait environ « un demi-mille », estime-t-il, et dont l'approche est dangereuse<sup>51</sup>. Aujourd'hui, le rocher qui subsiste, dessiné d'ailleurs par Alfonse, apparaît toujours à marée basse. Toutefois son nom s'est perdu (si jamais il en eut un) et il est aujourd'hui désigné bien simplement comme *Le Reef* (Le Récif). Dernière chose : comme nous avons la conviction que Jean Alfonse n'est jamais allé à Percé, nous devons en déduire, encore une fois, qu'il avait avec lui, lors de son voyage de retour, des personnes familières avec ce lieu qui lui en ont décrit la géomorphologie.

Plusieurs constats s'imposent quant au travail de cartographie d'Alfonse : mauvaise lecture de la configuration du terrain, méconnaissance de l'art cartographique ou tout simplement imprécision des relevés topographiques. À cela s'ajoute, à l'évidence, qu'Alfonse ne s'est pas dirigé vers Percé en sortant de la baie de Gaspé, mais qu'il a pris le chemin du détroit de Belle-Isle. Ganong le pense aussi.

De fait, en établissant un bilan de son voyage, on peut affirmer, tout comme l'ambassadeur d'Espagne l'avait fait en commentant les expéditions de Jacques Cartier en 1534 et en 1535, qu'Alfonse « n'a rien découvert de neuf », du moins dans le secteur ouest du golfe du Saint-Laurent<sup>52</sup>.

D'autres observations restent à faire, et qui font la richesse de *La Cosmographie* d'Alfonse. On sait que Cartier a visité la baie de Gaspé en 1534. Il y est même resté durant 11 jours, mais il n'a pas laissé d'indications de navigation, non plus qu'une description du plan d'eau. Et c'est à souligner. Alors qu'aucune carte géographique émanant de sa main ne nous est parvenue, Alfonse nous a légué, malgré ses imperfections, un relevé topographique dressé à partir d'observations faites sur le terrain. En fait, c'est la plus ancienne carte des approches du Saint-Laurent qui nous soit parvenue pour le moment avec autant de détails.

Par ailleurs, Cartier a plutôt porté son attention sur les conditions climatiques, en particulier sur les vents contraires à sa progression en mer. Il a de plus fait état de ses contacts avec les Amérindiens et a donné des détails sur leur mode de vie, leur habillement, leur nourriture, leur logement. Surtout, il a mis l'accent sur son geste d'appropriation des nouvelles terres au profit de son roi<sup>53</sup>. Il n'y a pas à critiquer son choix. Son texte est d'ailleurs d'une grande richesse au plan ethnoculturel, comme plusieurs l'ont déjà souligné<sup>54</sup>. Mais c'est justement là que le récit de Jean Alfonse se distingue. Contrairement à Cartier,

le pilote de Roberval ne parle aucunement des gens qu'il aurait rencontrés à Gaspé à la fin de l'été 1542. Chacun ses préoccupations! Les siennes s'arrêtent aux conditions de navigation dans la baie, sans plus. Cependant, les deux documents, le récit de Cartier et celui d'Alfonse, forment un tout qui permet de connaître le milieu et les gens sur place – ce qu'aucun document plus ancien ne nous offre encore.

Observons enfin qu'on a cru jusqu'à nos jours que Jacques Cartier avait été le seul à être passé en Gaspésie dans le cours de ses voyages exploratoires (1534 à 1542), voire qu'il avait été le premier à s'y rendre. Cette étude montre qu'il n'était ni le seul ni le premier dans la région lors de son passage. On apprend par Alfonse que des pêcheurs métropolitains (vraisemblablement basques, bretons et normands) sillonnaient déjà l'extrémité de la péninsule en nombre important et que le fruit de leurs efforts s'avérait d'une rentabilité supérieure à celui de leurs contemporains qui fréquentaient les côtes de Terre-Neuve.

C'est ainsi que l'extrait de *La Cosmographie* d'Alfonse, qui détaille la visite de son auteur en Gaspésie en 1542, nous apporte une toute nouvelle vision de la période dite des « découvertes ». L'estuaire du Saint-Laurent nous apparaît alors comme un territoire beaucoup plus familier pour les Européens qu'on aurait osé le croire jusqu'à maintenant. Tout comme il en a été pour le détroit de Belle-Isle et Terre-Neuve, on sait désormais avec davantage de certitude que les pêcheurs ont tracé la voie à l'appropriation du territoire.

## Notes

- 1 Spécialiste de l'histoire maritime et de la pêche, Mario Mimeault a publié de nombreux ouvrages, dont *La pêche à la morue en Nouvelle-France*, paru tout récemment chez Septentrion. Il a aussi publié dans plusieurs revues scientifiques et collabore à *L'Estuaire* depuis 1990. Ayant fait carrière dans l'enseignement, son implication lui a valu en l'an 2000 le *Prix du Gouverneur général du Canada pour l'excellence en enseignement de l'histoire canadienne*. L'auteur remercie Yolaine Sirois et les artisans de *L'Estuaire*. Il tient à souligner aussi la précieuse collaboration de Maxime Gohier, de Catherine Broué et de Claude La Charité pour l'aide apportée dans la transcription du texte d'Alfonse présenté dans cet article.
- 2 Serge Goudreau, « L'occupation historique de l'île d'Anticosti (1680-1895) », *L'Estuaire*, n° 76, octobre 2016, p. 49-64; Donald Cahill et Martin Ouellet, "An Analysis of Jacques Cartier's Exploration of the Gaspé Coast, 1534", *Acadiensis*, vol. 44, n° 2, été-automne 2015, p. 75-94; Brad Loewen et Miren Egaña Goya, « Le routier de Piarres Detcheverry, 1677. Un aperçu de la présence basque dans la baie des Chaleurs au XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 68, n° 1-2, été/automne 2014, p. 125-151.
- 3 L'emplacement de la colonie que Cartier est venu implanter en Nouvelle-France a été trouvé à Cap-Rouge il y a quelques années à peine. Le lecteur peut consulter sur Internet le résumé de la découverte et des fouilles archéologiques menées sur les lieux de l'établissement : « Site Cartier-Roberval », [en ligne], [http://www.capitale.gouv.qc.ca/realisations/sites-historiques/site-archeologique-cartier-roberval]. (Consulté le 20 février 2017.)
- 4 Sur l'entreprise de Roberval, voir Bernard Allaire, *La rumeur dorée, Roberval et l'Amérique*, Les Éditions de La Presse, Montréal, 2013; Jean-François de La Roque de Roberval, « Le voyage de Roberval au Canada (1542-1543) », dans Jacques Cartier, *Voyages au Canada, avec les relations des voyages en Amérique de Gonneville, Verrazano et Roberval*, présentés par Charles-A. Julien, Paris, Maspero, 1981, p. 264 et suiv.; Robert La Roque de Roquebrune, « Roberval et sa colonie canadienne au XVI<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire des colonies*, vol. 43, n° 151, 1956, p. 125-137; Robert La Roque de Roquebrune, « La Roque de Roberval, Jean-François de », dans *Dictionnaire biographique du Canada* (désormais *DBC*), [en ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/la\_rocque\_de\_robeval\_jean\_francois\_de\_1F.html]. (Consulté le 25 juin 2016); Charles de La Roncière, « Roberval, France-Roy. L'île de la demoiselle », dans *Histoire de la Marine française*, Paris, Plon, 1906, vol. III, p. 321-330; Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, Montréal, Fides, 1963, vol. 1 – *Les vaines tentatives*, p. 157-175. Et sur Fonteneau, dit Alfonse, voir Émile Blais, « Étude sur le capitaine Alfonse, d'après le livre de Pierre Margry », *Bulletin de la Société Archéologique et historique de la Charente*, 4<sup>e</sup> série, vol. 6, 1868-1869, p. 997-1005; Gustave Lanctot, « Fonteneau, Jean », dans le *DBC*, [en ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/fonteneau\_jean\_1F.html]. (Consulté le 16 avril 2016.) Certains auteurs pensent qu'il accompagnait Roberval comme observateur davantage que comme maître pilote : William F. Ganong, *Crucial Maps in the Early Cartography and Place-Nomenclature of the Atlantic Coast of Canada*, Toronto, University of Toronto Press / Royal Society of Canada, 1964, p. 371.
- 5 William F. Ganong, *Crucial Maps in the Early Cartography*, p. 371 et suiv.
- 6 Jean Alfonse, "Here followeth the course from Belle Isle, Carpont, and the Grand Bay in Newfoundland vp the Riuer of Canada for the space of 230 leagues, obserued by Iohn Alfonse of Xanctoigne chiefe Pilote to Monsieur Roberval, 1542", dans Richard Hakluyt, *Principal Navigations, Voyages, Traffiques and Discoveries of the English Nation*, London, G. Bishop, R. Newberie & R. Barker, 1600, réédition Edinburg, Edmund Goldsmid, London, 1889, vol. XIII, *America*, Part II, chap. XIX, p. 156-163. Une édition numérisée a été rendue accessible sur Internet par l'Université d'Adelaide (Australie), [en ligne], [https://ebooks.adelaide.edu.au/h/hakluyt/voyages/v13/chapter\_19.html]. (Consulté le 2 janvier 2017.) Une traduction française a aussi été publiée : « Le Routier de Jean Alfonse de Xantoigne [sic], premier pilote du sieur de Roberval où est représenté le cours du fleuve S. Laurent, depuis le détroit de Belle-Isle jusqu'au port de France Roy, en Canada, 1542 », dans *Voyages de découverte au Canada entre les années 1534 et 1542*, Québec, William Cowan et fils, 1843, p. 80-87.
- 7 Le livre manuscrit d'Alfonse sera rédigé l'année suivante : Jean Fonteneau, dit Alfonse de Saintonge [Jehan Allofonse], et Paulin Sécalart, *La Cosmographie avec l'espère et régime du soleil et du Nord*, 1545, Bibliothèque Nationale de France (désormais BNF), département des manuscrits, fonds français, n° 676, 192 feuillets, [en ligne], [http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059362m]. Le texte a été édité et annoté par Georges Musset, *La Cosmographie avec l'espère et régime du soleil et du Nord, par Jean Fonteneau, dit Alfonse, de Saintonge*, Paris, Ernest Leroux, 1904. La partie canadienne du texte a été reproduite par Henry Percival Biggar, "An Extract from the Cosmographie of Jean Alfonse, Completed 24 May, 1544", dans Biggar, *Voyages of Jacques Cartier*, Ottawa, Archives publiques du Canada, 1924, Appendice II, p. 278-303. Une analyse matérielle du document en dépôt aux archives de la BNF a permis à Musset d'établir que Sécalart s'est livré à une falsification en ajoutant

- son nom au texte et en substituant la date du 24 novembre 1545 à celle du 24 mai 1544, ce qui lui attribuait en partie la paternité. À ce propos, voir Georges Musset, *La Cosmographie avec l'espère et régime du soleil et du Nord*, p. 40. Manifestement, Biggar se trouvait en accord avec l'analyste français.
- 8 Les études sur ce manuscrit abondent. En voici quelques-unes : Nicolas Dedek, *La cosmographie de Jean Alfonse de Saintonge. Représentation du monde et de l'État à la Renaissance*, mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 2000; Dany Larochelle, *Du ciel au bateau. La Cosmographie (1544) du pilote Jean Alfonse et la construction du savoir géographique au XVI<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, 2001; William F. Ganong, *Crucial Maps in the Early Cartography*, p. 364-384; Pierre Margry, « L'Hydrographie d'un découvreur du Canada et les pilotes de Pantagruel », dans *Les Navigations françaises et la Révolution maritime du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Tross, 1867, p. 225-352; Auguste Pawlowski, « Le plus ancien hydrographe français – Jean Fonteneau, dit Alfonse », dans *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1905, p. 237-251; Lazare Sainéan, « La Cosmographie de Jean Alfonse Saintongeais », *Revue des études rabelaisiennes*, vol. 10, 1912, p. 19-67.
- 9 En sont Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 2, Paris, Tross, 1866, p. 473 et Henry HARRISSE, *Découverte et évolution cartographique de Terre-Neuve et des pays circonvoisins*, Paris, H Welter, 1900, p. 154 et suiv.
- 10 Marin Fernandez de Enciso, *Suma de Geographia que trata de todas las partidas y provincias del mundo en especial de las Indias y trata largamente del arte de navegar, conjuntamente con la espera en romance, con el regimiento del Sol del Norte nuevamente hecha*, Sevilla, Jacobo Cromberger, 1519, 238 p. Les biographies d'Enciso en français sont rarissimes. À lire, en espagnol : 'Martin Fernandez de Enciso', *Wikipedia*, [en ligne], [https://es.wikipedia.org/wiki/Mart%C3%ADn\_Fern%C3%A1ndez\_de\_Enciso]. (Consulté le 7 juillet 2017.)
- 11 Lazare Sainéan, « La Cosmographie de Jean Alfonse Saintongeais », p. 23 et 57.
- 12 Georges Musset, *La Cosmographie avec l'espère et régime du soleil et du Nord*, p. 5. Dany Larochelle, *Du ciel au bateau. La Cosmographie (1544) du pilote Jean Alfonse et la construction du savoir géographique au XVI<sup>e</sup> siècle*, p. 77 et suiv.
- 13 Nous partageons en cela l'avis de William F. Ganong, *Crucial Maps in the Early Cartography*, p. 197, 371, 374.
- 14 Voir Henry Percival Biggar, "An Extract from the Cosmographie of Jean Alfonse", p. 288-290 et Georges Musset, *La Cosmographie avec l'espère et régime du soleil et du Nord*, p. 486-487. Nous avons suivi le protocole de transcription de la Bibliothèque du Nouveau Monde, utilisé notamment par Michel Bideaux pour l'établissement du texte des *Relations* de Jacques Cartier (Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1986, p. 84-85). Nous n'avons donc pas modifié l'orthographe du texte, sauf pour : 1 - distinguer les *i* des *j* et les *u* des *v*; 2 - remplacer les *s* longs (*ſ*) par des *s* courts modernes; 3 - ajouter les accents graves qui permettent de distinguer *a* et *à*, *la* et *là*, *ou* et *où*, ainsi que l'accent aigu marquant le *é* tonique (non suivi d'un *e* muet) en syllabe finale; 4 - résoudre les abréviations, en indiquant par l'italique les lettres ajoutées. Toutefois, comme la ponctuation et les majuscules sont utilisées de façon aléatoire par Alfonse et que ces éléments peuvent influencer l'interprétation que l'on fait du texte, celles-ci ont été scrupuleusement respectées.
- 15 Biggar et Musset ont transcrit « l'est et l'ouest » ou « l'est et ouest ». Cette orientation ne correspond ni à l'orientation de l'île d'Anticosti elle-même ni à sa position par rapport au « cap de Onguedo » (cap Gaspé). En revanche, « lest norest » correspond à la position de l'île par rapport au cap.
- 16 Ce mot, difficile à lire, n'a été transcrit ni par Biggar ni par Musset. Compte tenu du procédé habituel par lequel Alfonse effectue ses descriptions, il semble qu'il ait voulu préciser l'orientation qu'il venait d'indiquer, comme il le fait par exemple en parlant de Blanc-Sablon : « Les Isles de blanc sablon et les Isles de la Damoiselle sont lest norest, et prenent un quart de nordest et surouest » (Jean Alfonse, *Cosmographie*, f<sup>o</sup> 177r). Si l'on accepte cette hypothèse, cela suppose qu'un passage a été oublié. Dans ce cas, il est aussi possible que le document dont nous disposons provienne d'une source antérieure.
- 17 Musset a transcrit « bord ».
- 18 C'est-à-dire : longueur.
- 19 Biggar et Musset ont transcrit *terre*. En comparant avec d'autres occurrences de ce mot dans les deux folios concernés, cette description nous a paru d'abord erronée. On trouve cependant la même graphie ailleurs dans l'ouvrage d'Alfonse et, chaque fois, le mot *terre* semble approprié. La difficulté de lecture vient du fait que le premier signe est une abréviation par les trois premières lettres (« ter »).
- 20 Jean Alfonse, *Cosmographie*, f<sup>o</sup> 178v-179r.
- 21 Henry Wolsey Bayfield, *Pilote du golfe et du fleuve Saint-Laurent*, Paris, Imprimerie administrative de Paul Dupont, 1863, p. 102 et suiv.; Henry Wolsey Bayfield et coll., *Directions de navigation pour l'île de Terre-neuve [sic] et la côte du Labrador, et pour le golfe et le fleuve St. Laurent : Compilées spécialement d'après les inspections faites par ordre des gouvernements anglais et français par l'amiral Bayfield, et les capitaines Bulklock, Cook, Lane, Des Barres, Lockwood, Lambley et autres*

- et par le capitaine Lavaudde la Marine française, traduit par Thomas T. Nesbitt, Québec, Elzéard Vincent, 1864, p. 117 et suiv.
- 22 Pierre Simon, habitant de L'Anse-aux-Sauvages, un hameau sis à l'extrémité de la péninsule de Forillon, écrit un jour dans son journal personnel : « Le curieux rocher appelé la Vieille est tombé en juin par un beau temps Lanney 1845 ». Voir Pierre Simon, *Journal*, p. 21, (coll. Mario Mimeault). Lire, sur l'historique de ce rocher, Benjamin Sulte, « Forillon », *Mélanges historiques*, Montréal, G. Ducharme, 1919, vol. 3, p. 37-40.
- 23 Un marin basque, Clemente de Odelica, a rencontré les équipages de Roberval dans le détroit de Belle-Isle lors de leur arrivée de France en juin 1542. Il affirme, à l'occasion d'une enquête menée quelques mois plus tard par les autorités espagnoles, que des compagnons de Jacques Cartier faisaient partie des équipiers de Roberval. "Examination of Newfoundland Sailors regarding Cartier - Témoignage de Clemente de Odelica, le 23 septembre 1542", dans Henry P. Biggar, *A Collection of Documents Relating to Jacques Cartier and the Sieur Roberval*, Ottawa, Archives publiques du Canada, 1930, p. 461.
- 24 Jacques Cartier, *Voyages au Canada*, p. 241.
- 25 *Ibid.*, p. 170.
- 26 Musset (*La Cosmographie*, p. 486) ne donne aucun sens au mot *doulgée* et renvoie le lecteur à une rivière localisée à la hauteur d'Anticosti, qui n'existe pas dans les faits. Biggar, pour sa part (« An Extract from the *Cosmographie* of Jean Alfonse », p. 289, note 6), indique que « "doulgée" [*sic*] viendrait de "orgeau" », ce qui signifierait un laboureur ou une barre de gouvernail (« tiller »). Sans donner davantage d'explication, il identifie la « Pointe Doulgée » à la pointe Arnold (aujourd'hui la pointe du Musée). Quant à Ganong (*Crucial Maps in the Early Cartography*, p. 374), il reprend l'idée de Biggar sans l'expliquer et propose que le toponyme désigne la pointe McConnell (aujourd'hui la pointe de la Marina, où prend appui le pilier sud du pont de Gaspé).
- 27 Le mot *doulge* revient souvent sous la plume d'Alfonse, avec plus de clarté quant au sens, comme dans cette phrase où il explique comment d'un produit brut on en vient à filer une mince corde servant à tisser une toile : « Et de ceste escume se fille ung fillet fort doulge, et le tissent comme nous faisons icy la thoille » (Jean Alfonse, *Cosmographie*, f° 145 r°). Voir aussi Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Édition de F. Vieweg, 1881-1902, vol. 2, p. 482; Alfonse Bos, *Glossaire de la langue d'oïl, (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles), contenant les mots vieux-Français hors d'usage, leur explication, leur étymologie et leur concordance avec le provençal et l'italien. Ouvrage à l'usage des classes d'humanités et des étudiants*, Paris, J. Maisonneuve, 1891, p. 125. À n'en pas douter, les multiples références des auteurs Cahill et Ouellet, avec qui nous sommes en accord quant au sens du mot, viennent renforcer cette interprétation : Donald Cahill et Martin Ouellet, "An Analysis of Jacques Cartier's Exploration of the Gaspé Coast, 1534", p. 89.
- 28 Disparu après la Conquête, le toponyme *Penouille* est revenu à la surface au début des années 1930, mais pour désigner la pointe de sable qui fait face à Sandy Beach, que l'on aperçoit sur le versant nord de la baie de Gaspé. Mario Mimeault, *Penouille et Gaspé. Une étude toponymique*, Gaspé, [l'auteur], 1984, 17 pages et 17 cartes.
- 29 *Baye des Molues* est bien le nom attribué à ce plan d'eau pendant tout le Régime français. Aussi est-il permis de conclure, malgré l'usage des minuscules par Alfonse, que l'hydronyme était déjà fixé dès le passage de Cartier pour désigner cet endroit.
- 30 « Molue : C'est une altération du nom de la morue. Les anciens règlements sur la pêche maritime [tout comme les pêcheurs d'ailleurs] emploient souvent cette dénomination » (Jacques-Joseph Baudrillart, *Traité général des eaux et forêts, chasses et pêches. Quatrième partie : Dictionnaire des pêches*, Paris, Mme Huzard, 1827, p. 314).
- 31 Jean Poirier, « Exemple de diachronie chrononymique : le vocable *La Malbaie* en Gaspésie », *Revue internationale onomastique*, n° 2, avril 1973, p. 115-121.
- 32 Avitaillement pour la *Marie de Saint Vincent* [cap. Micgueto Hoyarsabal] destiné à Terre-Neuve et au Canada (Gaspé), le 30 avril 1586, Archives départementales de la Gironde, France, 3E 5427, (notaire Nicolas Duprat) f° 265v-267r, [en ligne], [[http://www.ameriquefrancaise.org/media-1528/Basques\\_Avitaillement\\_30\\_avril\\_v2.pdf](http://www.ameriquefrancaise.org/media-1528/Basques_Avitaillement_30_avril_v2.pdf)]. (Consulté le 2 août 2017.)
- 33 André Thévet, « Le grand insulaire », dans Thévet, *North America - A Sixteenth-Century View. An Edition-Translation with Notes and Introduction by Roger Schlesinger and Arthur P. Stabler*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1986, p. 270. Notons, en passant, que le même Thévet puise allègrement dans le texte de *La Cosmographie* et même dans les commentaires d'Alfonse quand il décrit l'extrémité de la péninsule gaspésienne. Voir, dans le même ouvrage, la page 257.
- 34 Jacques Cartier, *Voyages au Canada*, p. 143 et 241.
- 35 *Ibid.*, p. 143.
- 36 Martin Mimeault, « Critique d'un document : Le premier voyage de Jacques Cartier... ou Jacques Cartier entre les lignes », *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. 20, n° 1, janvier 1997, p. 28-31.

- 37 Nous rappelons que certains membres d'équipage de Cartier étaient dans les rangs des marins engagés par Roberval.
- 38 Brad Loewen et Miren Egaña Goya, qui ont aussi relevé ce passage du texte d'Alfonse, concluent à une présence de pêcheurs basques dans la région pour les années 1530 et 1540 (Brad Loewen et Miren Egaña Goya, « Le routier de Piarres Detcheverry », p. 145 et suiv.).
- 39 Saint-Jean de Terre-Neuve, le 3 août 1527, John Rut à son roi, dans D. W. Prowse, *A History of Newfoundland from the English, Colonial and Foreign Records*, London, Eyre and Spottiswoode, 1896, p. 41.
- 40 « Le voyage de Roberval au Canada (1542-1543) », dans Jacques Cartier, *Voyages au Canada*, p. 264.
- 41 Laurier Turgeon, « Pêches basques du Labourd en Atlantique nord (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) : ports, routes et trafics », *Itsas memoria, Revista de estudios marítimos del País Vasco*, n° 3, 2000, p. 166 et 168. Georges Musset identifie nommément 16 navires de pêche en partance de La Rochelle pour les terres neuves pour les années 1541 et 1542 et on sait que le terme *terre neuve* désignait autant à l'époque les rives du golfe Saint-Laurent que l'île du même nom. Georges Musset, « Les Rochelais à Terre-Neuve 1500-1550 », *Bulletin de géographie historique et descriptive*, vol. 7, 1893, p. 257 et suiv.
- 42 Peter Bakker, « Early Basque–Amerindian Language Contact in North East Canada », University of Amsterdam Institute for General Linguistics, 1986, p. 11. Cet article a été publié dans *Anthropological Linguistics* sous le titre “The Language of the Coast Tribes is Half Basque”: A Basque–Amerindian Pidgin in Use Between Europeans and Natives Americans in North America ca 1540 ca 1640”, vol. 31, n° 3-4, p. 117-147.
- 43 Services d'archéologie du Nouveau-Brunswick, « Monnaie de France, vers 1480 », cote ASU-2002.1, [en ligne], [<http://www1.gnb.ca/0007/culture/heritage/vmc/french/display-image.asp?id=38>]. (Consulté le 19 juillet 2017.) Une copie à l'identique en a été faite et déposée au Musée de Caraquet. Le lecteur trouvera la photographie de la pièce de monnaie en question dans Hélène-Andrée Bizier et Claude Paulette, *Fleur de Lys. D'hier à aujourd'hui*, Montréal, Art Global, 1997, p. 38. Mélanie Sivret, « Une pièce datant d'avant Christophe Colomb découverte à Caraquet », *L'Acadie Nouvelle*, 14 juillet 2010, p. 10. L'auteur exprime toute sa gratitude à Robert Lanteigne, qui lui a signalé la découverte fort peu connue de cette pièce de monnaie, ainsi qu'à Fidèle Thériault, qui lui a fait le récit de son enquête conduisant à la récupération de la pièce.
- 44 Pierre-François-Xavier de Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France, avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionale*, Paris, Nyon et fils, 1749, rééd. Montréal, Élysées, 1976, p. 9.
- 45 « Deux lettres de Jacques Nouel de Saint-Malo touchant les découvertes de Jacques Cartier au Canada », dans Jacques Cartier, documents recueillis par F. Joüon des Longrais, Rennes, Joüon des Longrais, 1984 [1888], p. 143-148.
- 46 Jean Alfonse, *Cosmographie*, f° 178. L'ouvrage publié et annoté par Georges Musset reproduit les cartes d'Alfonse, dont celle de l'estuaire du Saint-Laurent, mais à partir de nouveaux croquis : Georges Musset, *La Cosmographie avec l'espère et régime du soleil et du Nord*, p. 484. À l'opposé, Biggar ne reproduit pas la carte de l'estuaire. Voir Henry P. Biggar, “An Extract from the Cosmographie of Jean Alfonse, Completed 24 May, 1544”, p. 278-303.
- 47 Voir la reproduction de ces deux cartes dans Raymonde Litalien, Jean-François Palomino et Denis Vaugeois, *La mesure d'un continent*, Paris / Québec, Presses de l'Université Paris-Sorbonne / Septentrion, 2007, couverture intérieure avant pour Desceliers et p. 46 pour Vallard.
- 48 On peut penser, si on se fie un tant soit peu à la traduction du *Routier* publiée par Richard Hakluyt, qui n'en fait pas état, que les cartes géographiques d'Alfonse n'accompagnaient pas le texte du *Routier* rédigé en 1542. Elles ont donc nécessairement été préparées lors de la rédaction de *La Cosmographie*, en 1544. Et, toujours selon la traduction du *Routier* par Hakluyt, les noms de lieux qui s'y trouvent sont, pour la plupart, soit déformés, soit anglicisés (Ognedoc, Bay of Molues, Bay of Heate). Les noms des îles tout juste citées ne s'y trouvent pas.
- 49 Ces îles étaient très connues des marins et navigateurs du 16<sup>e</sup> siècle. Elles figurent sur un très grand nombre de cartes et sont identifiées en tant « qu'Ysles de Gaschepé » dans un document daté de 1599 : « Prêt de 100 écus par Samuel Georges et Jean Macain aux bourgeois du navire la Notre-Dame d'Espérance, pour pêche et traite à Terre-Neuve et Gaspé », dans Robert Le Blant et René Baudry, *Nouveaux documents sur Champlain et son époque*, Ottawa, Archives publiques du Canada, 1967, vol. 1. (1560-1622), p. 30 et suiv. Elles sont aussi identifiées en tant « qu'Isles percées » en 1628 : Gabriel Théodat Sagard, *Histoire du Canada et voyages que les Freres Mineurs Recollects y ont faits pour la conversion des Infidelles*, 1636, Paris, Tross, [rééd. 1866], vol. 4, p. 861 et suiv.
- 50 On peut faire l'effort mental de reconfigurer la carte d'Alfonse pour y reconnaître des éléments qui apparaissent sur les cartes actuelles, mais comment expliquer toutes ces îles dans la région de Sept-Îles qui ne semblent pas avoir d'équivalents réels? Alphonse a-t-il travaillé avec son imagination, à partir de ses propres observations ou avec des informations puisées ailleurs? En fait, ces îles sont légion dans les

environs. On peut envisager qu'Alfonse, qui connaissait l'endroit pour être passé par là (comme l'indique son *Routier*) n'aura pas cherché à relever toutes ces îles, mais à représenter simplement leur existence et leur multitude. On a toutefois un problème avec les îlots dessinés autour de l'île Plate et l'emplacement douteux attribué à l'ensemble des îles de ce secteur. Il est peu probable que les îlots entourant l'île Plate aient existé. Leur représentation suggère que le pilote de Roberval n'est pas allé dans cette direction en sortant de la baie de Gaspé. Comment a-t-il pris connaissance alors de leur existence? Impossible de répondre

à la question, sinon qu'en soulevant des hypothèses invérifiables pour le moment. Par exemple, peut-être que de vieux marins de son équipage lui en ont parlé.

- 51 Henry Wolsey Bayfield, *Pilote du golfe et du fleuve Saint-Laurent*, p. 100.
- 52 L'ambassadeur d'Espagne en France à Charles Quint, les 8-10 novembre 1540 (?) [sic], dans Henry P. Biggar, *A Collection of Documents Relating to Jacques Cartier*, Ottawa, Archives publiques du Canada, 1930, p. 136.
- 53 C'est là un sujet sur lequel nous avons déjà porté notre attention dans la revue. Voir Mario Mimeault, « Où Jacques Cartier a-t-il planté sa croix? », *Revue d'histoire du Bas-*

- Saint-Laurent / L'Estuaire*, vol. 20, n° 1, janvier 1997, p. 32-34.
- 54 Lionel Groulx, *La découverte du Canada par Jacques Cartier*, Montréal, Fides, 1966, p. 167-174; Christian Morissonneau, « L'œuvre de Jacques Cartier », dans Fernand Braudel et Michel Mollat du Jourdin (dir.), *Le monde de Jacques Cartier. L'aventure au XVI<sup>e</sup> siècle*, Montréal / Paris, Libre-Expression / Berger-Levrault, 1984, p. 289-295; Jean Tanguy, « Le premier voyage d'exploration – 1534 », *ibid.*, p. 253; Jacques Lacoursière, Jean Provencher et Denis Vaugeois, *Canada – Québec, synthèse historique*, Montréal, Éditions du Renouveau pédagogique, 1973, p. 24-30.



VOICI UNE DE NOS  
SALLES DE CLASSE.

UNE AUTRE FAÇON  
D'ETUDIER.

Photo : Antoine Morissette

**UQAR**

Le baccalauréat en géographie, concentration en aménagement du territoire et développement durable à l'UQAR. Pour comprendre les changements qui bouleversent l'environnement et les sociétés.

[www.uqar.ca/programmes/7756](http://www.uqar.ca/programmes/7756)

# Les vigies du Saint-Laurent : surveillance et défense maritimes en Nouvelle-France

*Tommy Simon PELLETIER<sup>1</sup>*

Le fleuve Saint-Laurent représente, depuis des millénaires, une voie de pénétration dans le continent nord-américain unique et largement empruntée par les Amérindiens, les Européens et les Canadiens<sup>2</sup>. Au fil du temps, de nombreux navires s'y sont aventurés depuis son embouchure que les géographes situaient autrefois au cap des Rosiers<sup>3</sup>. Bien des tragédies sont survenues le long de ses côtes, car ses bancs, ses courants, ses brouillards et ses pointes rocheuses qui s'avancent subrepticement dans l'eau ont constitué autant de dangers pour les navigateurs. Ces dangers ont notamment contribué à ralentir et même à anéantir des flottes anglaises qui tentaient d'atteindre Québec. Le Saint-Laurent a ainsi tenu lieu de première ligne de défense de la capitale de la Nouvelle-France.

Ces dangers ne pouvaient toutefois assurer à eux seuls ni la défense du Saint-Laurent ni le déploiement de navires de guerre pour patrouiller dans son cours. Des systèmes de protection et de communication ont donc été mis en place sur ses rives en aval de Québec. À ce jour, peu d'études se sont intéressées à ces structures. Dans cet article, nous nous penche-

rons sur trois types d'installations déployées lors de la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748 : les feux de signaux d'alarme, les postes de vigie (vedette ou découverte) et les cajeux d'artifice. Certaines installations ont même été réutilisées lors de la guerre de Sept Ans (1756-1763). Ces systèmes de défense furent pensés et mis en place par les gouverneurs Roland-Michel Barrin de La Galissonnière et Charles de La Boische de Beauharnois, avec le concours de l'ingénieur Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry et de l'intendant Gilles Hocquart. Nous examinerons chacun de ces types d'installations en fonction de leur localisation et de leur historique d'utilisation, afin de mieux comprendre le système défensif qu'ils constituaient. En dernier lieu, nous nous pencherons sur les vestiges archéologiques qui pourraient en subsister.

## **1. Les feux de signaux d'alarme**

Dès le déclenchement de la guerre de Succession d'Autriche opposant notamment la France et la Grande-Bretagne, l'intendant Gilles Hocquart et le lieutenant du roi Jean-Baptiste de Saint-Ours Deschaillons décident de doter la colonie d'un système de communication rapide<sup>4</sup>. Il servirait à alerter le gouvernement ainsi que les habi-

tants des côtes de l'arrivée de navires ennemis dans le fleuve. Pour ce faire, un réseau d'installations a été implanté sur la rive sud, de l'île Saint-Barnabé, au large de Rimouski, jusqu'à Québec (figure 1).

À la fin du printemps 1744, Jean-Baptiste D'Amours dit de Plaine et Philippe-Marie d'Ailleboust de Cerry, deux Canadiens, sont dépêchés sur plus d'une vingtaine de sites le long de la rive sud du fleuve<sup>5</sup>. Ils y marquent des emplacements où ils installent des structures destinées à accueillir de grands feux capables de produire, la nuit, de grandes flammes, et, le jour, une abondante fumée visibles d'une installation à l'autre<sup>6</sup>. Leur travail est facilité par les habitants qui leur fournissent vivres, voitures d'eau et de terre, et main-d'œuvre. Jusqu'en 1748, de Plaine demeure responsable du fonctionnement de ces diverses installations et il les inspecte à plusieurs reprises<sup>7</sup>.

Le système de défense, qui n'est en fonction que durant la période estivale, est relativement simple. Dès qu'un navire ennemi est repéré, un feu de signal est allumé. Les feux en amont et en aval sont allumés à leur tour, et le

signal se transmet ainsi jusqu'à Québec<sup>8</sup>. Pour éviter les fausses alertes, on interdit aux habitants de faire des feux sur les grèves et sur les pointes. Le poste qui détecte la présence ennemie doit dépêcher promptement un messager pour faire part de ses observations au gouvernement. Ces signaux alertent également les habitants des diverses localités riveraines et les invitent à se réfugier avec leurs vivres et leurs bestiaux dans des cabanes et des enclos préalablement aménagés dans la partie arrière de leur terre<sup>9</sup>. Les hommes en état de se battre doivent converger immédiatement vers Québec avec leurs armes et des vivres pour un mois afin de renforcer la défense de la ville<sup>10</sup>. Enfin, les capitaines de milice ont pour mots d'ordre d'arrêter les Anglais qui mettent pied à terre et de saisir les lettres destinées aux autorités pour les envoyer avec diligence à Québec<sup>11</sup>.

Des personnes sont postées en permanence à chacun des feux pour y faire le guet<sup>12</sup>. Dans les lieux habités, les capitaines de milice doivent faire monter la garde, jour et nuit, par deux habitants remplacés toutes les trois heures<sup>13</sup>. Aux emplacements les plus isolés, des gens demeurent à leur poste tout l'été et sont ravitaillés en nourriture et en munitions par les magasins du roi<sup>14</sup>. En 1745, 14 hommes montent la garde des feux de signaux situés dans des lieux éloignés; en 1746 et en 1747, on en compte 18<sup>15</sup>. Il est possible que des Amérindiens aient participé à la surveillance, comme l'avait suggéré le sieur de Léry au gouverneur<sup>16</sup>, bien que rien ne figure aux registres à cet égard.

Ce système de communication pleinement fonctionnel dès 1744 n'a jamais servi durant la guerre de Succession d'Autriche. Aucun navire ennemi ne s'est aventuré assez haut dans le Saint-Laurent pour déclencher une alerte. Cependant, dans la nuit du 27 au 28 juillet 1744, le signal est allumé par inadvertance à la pointe de Lévis et il se propage sur toute la côte<sup>17</sup>. À la vue de ce signal, les gens suivent le protocole établi et les miliciens commencent à converger en masse vers Québec.

## 2. Les postes de vigie

Parallèlement à ce système de transmission d'alerte visant à prévenir l'arrivée de navires ennemis, des postes de vigies sont établis le long du fleuve en période estivale. Ces vigies ont pour mission d'observer les navires remontant le fleuve et de déterminer s'il s'agit d'ennemis. Tout navire canadien, acadien ou français arrivant vers l'un de ces postes doit faire un signal secret pour confirmer qu'il n'est pas un ennemi. Cette vérification est nécessaire, car il n'est pas rare que des forbans hissent un pavillon français pour tromper les vigies avant de passer à l'attaque. Cette ruse a notamment été employée par des flibustiers de New York lorsqu'ils ont attaqué le village de Percé en août 1690<sup>18</sup>.

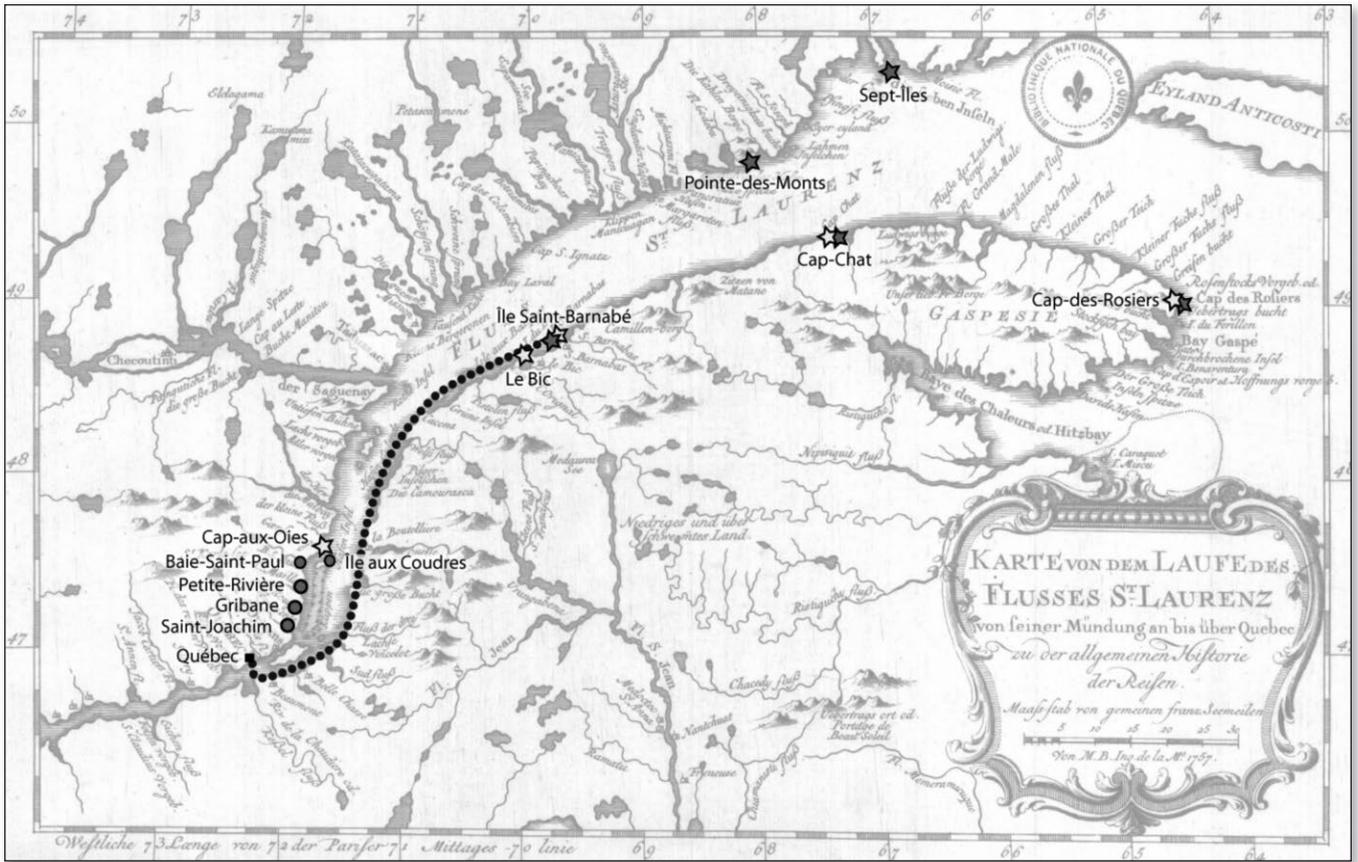
Le signal secret, choisi à Québec, est communiqué aux autorités métropolitaines à la fin de chaque saison de navigation pour être en vigueur seulement la saison suivante<sup>19</sup>. En 1746, par exemple, un navire arrivant en vue d'un poste de vigie doit hisser un pavillon rouge au mât de misaine et un pavillon blanc au mât de beaupré, puis tirer deux coups de canon

consécutifs<sup>20</sup>. Le signal doit être répété si aucune réponse n'est émise depuis la terre. En réponse, l'équipe du poste doit hisser à trois reprises le pavillon de poupe ou de proue d'une des chaloupes, puis tirer deux coups de mousquets.

En cas de message erroné de la part du navire, les gens du poste doivent prendre position pour surveiller l'ennemi et l'empêcher de mettre pied à terre. Un message est envoyé à Québec pour signaler la présence d'un ennemi sur le fleuve et, si l'ennemi se rend jusqu'en vue de Rimouski, les feux de signaux d'alarme sont allumés. De plus, si un navire canadien ou français est en patrouille dans le secteur, il doit en être avisé et, dans la mesure de ses capacités, prendre le navire ennemi en chasse pour le capturer<sup>21</sup>.

Si le navire reproduit le signal secret correctement, le commandant du poste de vigie doit monter à bord pour s'informer des renseignements sur le bâtiment, de sa destination, des dernières nouvelles, de la position des navires ennemis, etc<sup>22</sup>. Il doit aussi récupérer le courrier et les colis de très haute importance destinés aux dignitaires de la colonie et s'assurer de les acheminer à Québec. Les commandants de postes font aussi part au gouvernement de ce qui se déroule dans leur secteur et de tout autre renseignement utile<sup>23</sup>.

L'un des premiers postes de vigie mis en place est celui de l'île Saint-Barnabé, en 1744. D'autres s'ajoutent l'année suivante, situés à divers points stratégiques le long du fleuve (figure 1). Leur corps de garde compte un commandant, bien souvent un capitaine de navire,



Légende

- ★ Poste de vigie (1744-1748)
- ☆ Poste de vigie (1756-1760)
- Cajeux d'artifice (1745-1748)
- Cheminement approximatif de la chaîne de feux de signaux d'alarme (1744-1748)

Fonds de carte :

Jacques Nicolas BELLIN. *Karte von dem Laufe des Flusses St-Laurenz*. 1757, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, G 3312 55 1757 B4 CAR.

Figure 1. Localisation des postes de vigie, des feux de signaux d'alarme et des cajeux d'artifice lors de la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748) et de la guerre de Sept Ans (1756-1760).

Dessin de l'auteur.

un à trois maîtres de chaloupes, et entre 10 à 40 hommes<sup>24</sup>. La majorité du matériel et des vivres nécessaires au maintien de ce corps est fournie par les magasins du roi à Québec et acheminée par chaloupes au moins une fois par année. En 1747, par exemple, trois chaloupes ont servi au réapprovisionnement des divers postes du fleuve<sup>25</sup>.

### 2.1 Cap-des-Rosiers

Le premier poste de vigie que rencontrent les navires qui pénètrent le fleuve par la voie de navigation sud est celui de Cap-des-Rosiers (figure 1). Celui-ci semble avoir été établi en 1746, année où l'on retrouve une première mention claire de son existence dans la correspondance de l'intendant et du gouverneur<sup>26</sup>. Un document de 1745 indique que l'un des frères Lefebvre de Bellefeuille, seigneurs

de Pabos, était déjà posté en vigie depuis quelque temps dans le secteur de Gaspé<sup>27</sup>. Nous ignorons s'il occupait le site de Cap-des-Rosiers ou s'il s'était installé ailleurs dans les environs.

Le rôle de ce poste est similaire à celui des autres, bien qu'il remplisse quelques fonctions supplémentaires. Il sert d'abord de relais pour les communications entre le Canada et l'Acadie, ainsi

que pour celles des habitants isolés tels que le père L'Estage, missionnaire à Restigouche. Le poste assure aussi la transmission des lettres, des ordres, des requêtes et des nouvelles entre les divers intervenants alliés de la guerre. Ainsi, c'est le poste de Cap-des-Rosiers qui assure toutes les communications de la flottille canadienne du sieur de Ramsay dans la baie de Gaspé, du 16 juin au 3 juillet 1746<sup>28</sup>. Il est aussi utilisé comme position de repli par des familles acadiennes qui fuient la guerre et qui cherchent à se réfugier à Québec<sup>29</sup>. Il offre enfin un soutien militaire aux habitants de la région. En 1747, par exemple, le commandant du poste demande au gouverneur de lui envoyer des armes supplémentaires pour ravitailler le capitaine de milice Jean Barré, basé à Grande-Rivière, qui a su repousser l'ennemi<sup>30</sup>.

En 1746, le poste est placé sous le commandement de Joseph Perthuis. Celui-ci arrive sur place le 10 mai, à bord d'une biscàienne, la *Vigilante*, et y demeure jusqu'au 24 octobre<sup>31</sup>. Il est accompagné d'un maître de chaloupe qui pilote la *Vigilante* ainsi que de neuf matelots qui se trouvent à bord de l'embarcation. L'effectif de Perthuis diminue dangereusement durant la saison, en raison des diverses tâches que ses hommes doivent accomplir. Vers la fin de l'été, il ne lui reste plus que deux des 10 hommes, l'un étant tombé d'une falaise et les autres étant tous partis en mission<sup>32</sup>. Un canot d'écorce et une chaloupe chargée d'hommes et de vivres lui sont envoyés en renfort au début septembre<sup>33</sup>.

Au début de l'année 1747, on ordonne à un certain Olivier<sup>34</sup> de se rendre, de Grande-Rivière, au poste

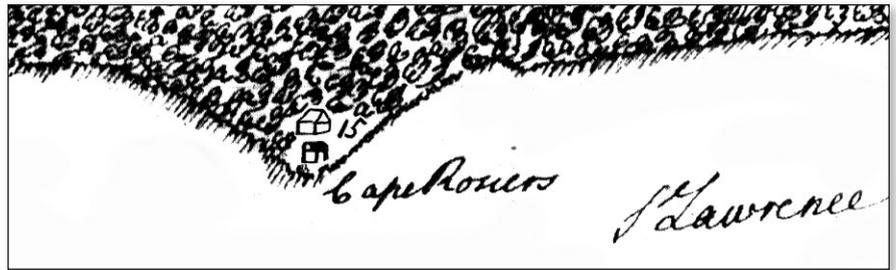


Figure 2. Le cap des Rosiers : détail d'un plan de la baie de Gaspé en 1758.

Thomas Bell, *My Journal of the Gaspée Expedition & Other Matters*, 1758, Bibliothèque et Archives Canada, collection Northcliffe, MG18, MV15.

de Cap-des-Rosiers avec deux hommes, dont Jean Barré, pour surveiller les lieux en attendant l'arrivée du commandant envoyé de Québec<sup>35</sup>. Le capitaine Aubert prend le commandement du poste le 27 avril, accompagné d'un maître de chaloupe et des 15 matelots qui se trouvaient sur son embarcation<sup>36</sup>. Le même jour, deux autres chaloupes, la *Diligente* et la *Levette*, arrivent de Québec pour renforcer le poste<sup>37</sup>, avec chacune un maître de chaloupe et 11 matelots à bord<sup>38</sup>. En tout, ce sont 41 personnes qui sont postées à Cap-des-Rosiers pour la période estivale. Le 5 juillet, de la même année, le poste reçoit un ravitaillement provenant des magasins du roi composé de vivres, de 200 livres de poudre, de balles, de munitions et de cordages, ainsi que du nécessaire pour équiper les biscàiennes appartenant aux habitants de la région au cas où elles devraient être réquisitionnées<sup>39</sup>. En 1748, le sieur Aubert reprend le commandement du poste et s'y rend cette fois avec deux biscàiennes<sup>40</sup>. Il ne semble toutefois disposer que de 10 hommes pendant la plus grande partie de la saison.

Les archives ne mentionnent plus de vigie à Cap-des-Rosiers après la fin de la guerre. Cependant,

certain documents relatifs à la guerre de Sept Ans permettent de croire que ce site aurait pu être réutilisé. Lors de l'attaque anglaise de la Gaspésie en 1758, Thomas Bell, l'aide de camp du général Wolfe, dessine un croquis de la baie de Gaspé sur lequel il indique la présence de maisons au « Cape Rosiers » (figure 2). Il précise qu'une garde venue de Québec y séjourne, du printemps à l'automne, pour maintenir une surveillance accrue et pour transmettre des renseignements à la capitale<sup>41</sup>. Bien qu'aucune vigie ne semble présente sur le site en 1758, il est possible qu'on l'ait occupé après 1748.

## 2.2 Cap-Chat

Si l'on continue de monter sur la rive sud du fleuve, le poste d'observation suivant est celui qui se trouve « au Capchat même du Capchat » (figures 1 et 3<sup>42</sup>). La mise en place d'un corps de garde à cet endroit semble dater du 10 mai 1746, au moment où le sieur Bazin<sup>43</sup> s'y installe sous les ordres du gouverneur de Beauharnois<sup>44</sup>. C'est avec la *Diligente* qu'il s'y rend, en compagnie d'un maître de chaloupe et de neuf hommes. Bazin demeure cinq mois et 15 jours à Cap-Chat, puis retourne à Québec pour l'hiver<sup>45</sup>.



Figure 3. *Rocky Headland of Cape Chatte bay.*

George R. Dartnell, *Brief Narrative of the Shipwreck of the Transport « Premier »*, Londres, Jeremiah How, 1845, p. 6.

Le 5 août 1746, Michel de Salaberry se rend au poste pour y observer le mouvement des navires. Il a pour mot d'ordre de se rapporter au sieur Bazin et de remonter rapidement à Québec s'il constate la présence d'ennemis<sup>46</sup>. Il prend place à bord de la *Saint-Augustin*, une chaloupe qui compte à son bord un maître de chaloupe et huit matelots<sup>47</sup>. Le groupe demeure dans le secteur jusqu'au 29 septembre 1746 sans rien observer d'anormal.

En 1747, c'est au tour du sieur Massé<sup>48</sup>, capitaine de navire, d'assurer le commandement du poste. Arrivé sur place avec la *Vigilante*, il y reste durant six mois avec ses 12 hommes d'équipage<sup>49</sup>. L'année suivante, le commandement est confié au capitaine Abel<sup>50</sup>, qui demeure sur place pendant toute la période estivale, vraisemblablement en compagnie de six personnes<sup>51</sup>. Le poste semble être délaissé à la fin de la guerre, puis en 1759, le gouverneur de Vaudreuil demande au sieur Aubert d'y

envoyer des gens en mission de découverte, comparable à celle de la vigie<sup>52</sup>.

### 2.3 Sept-Îles et Pointe-des-Monts

Durant la guerre de Succession d'Autriche, des postes de vigie sont aussi installés sur la rive nord du fleuve pour y surveiller la voie de navigation (figure 1). Nous ne savons toutefois que peu de choses sur ceux-ci. Le premier poste de guet établi sur cette rive est celui de Sept-Îles, en service de 1744 à 1746<sup>53</sup>. Il est possible que

l'établissement et la gestion de ce poste aient d'abord été confiés à des résidents du poste de traite de Sept-Îles (compris dans le « Domaine du roi ») et à des Amérindiens du secteur, puisqu'aucun contingent n'est envoyé de Québec en 1744. Du 26 juin au 14 octobre 1745, partis de Québec à bord de la *Saint-Pierre*, un maître de chaloupe et six matelots sont envoyés en mission de découverte à Sept-Îles<sup>54</sup>. Avant le départ, la chaloupe est radoubée aux frais du roi, tandis que le matériel nécessaire et les vivres sont fournis par ses magasins. Des indices permettent de croire qu'une autre vigie aurait pu être installée à Pointe-des-Monts la même année<sup>55</sup>.

Au printemps 1746, un nouveau contingent de Québec est envoyé à Sept-Îles pour y assurer la vigie. Les engagés du poste de traite et les Amérindiens qui ont monté la garde les années précédentes à Sept-Îles reçoivent l'ordre d'établir un nouveau poste de vigie à Pointe-des-Monts<sup>56</sup>. On ne connaît toujours pas la composition de l'équipage qui est envoyé à Sept-Îles en 1746 ni si les personnes qui gardent le poste de Pointe-des-Monts sont remplacées au cours de l'été. On sait cependant que deux embarcations, la *Pie* et la *Charmante*, sont affectées à la région. La première est en mission du 18 juin au 27 juillet avec un équipage composé d'un maître de chaloupe et de huit matelots<sup>57</sup>. La seconde, sous les ordres du sieur Gabory, demeure en mission du 28 août au 17 octobre, avec neuf membres d'équipage à son bord. Aucune information sur ces vigies n'a été trouvée pour l'année 1747.

#### 2.4 L'île Saint-Barnabé

Le poste de l'île Saint-Barnabé, au large de Rimouski, est l'un des premiers postes d'observation mis en place (figure 1). L'implantation de ce poste s'effectue en parallèle avec le développement du réseau des feux de signaux, dont le premier est aménagé sur l'île. À partir de Rimouski, le taux d'occupation de la rive est assez élevé pour que le signal des feux se transmette rapidement d'un village à l'autre.

La première vigie sur l'île Saint-Barnabé est établie en 1744 par Jean-Baptiste D'Amours dit de Plaine, qui reçoit l'ordre de s'y poster après avoir complété la mise en place des feux d'alarme<sup>58</sup>. En 1745, c'est René-Ovide Hertel de Rouville qui est le commandant du poste, où il demeure du 24 mai au 21 octobre<sup>59</sup>. Il dispose d'une biscaïenne, *L'Hirondelle*, et est accompagné d'un maître de chaloupe et de six matelots<sup>60</sup>. Les vivres pour le voyage et pour le séjour estival leur sont fournis par le sieur Le Roux de Vauclerisse, basé à Québec.

L'année suivante, le sieur de Plaine doit inspecter la chaîne de feux de signaux, incluant celui de l'île Saint-Barnabé. Le sieur Rouville, lui, est toujours responsable de la vigie et s'y rend le 21 avril 1746. Il y reste au total cinq mois et 18 jours, en compagnie d'un maître de chaloupe et de neuf matelots<sup>61</sup>. À son retour à Québec, en fin de saison, Rouville est nommé lieutenant-général de Trois-Rivières. Malgré cette nomination, il reprend son poste à l'île Saint-Barnabé l'année suivante<sup>62</sup>; il y arrive le 10 mai 1747 à bord de *L'Hirondelle* et y demeure cinq mois et 15 jours

avec 11 hommes<sup>63</sup>. En 1748, Rouville commande encore le corps de garde de l'île, cette fois avec neuf personnes sous ses ordres<sup>64</sup>.

Entre la fin de la guerre de Succession d'Autriche et la guerre de Sept Ans, aucune vigie ne semble être postée à l'île Saint-Barnabé. En 1759, le gouverneur de Vaudreuil confie au sieur Aubert le commandement des vigies de l'île Saint-Barnabé et de Cap-Chat<sup>65</sup>. En 1760, une dizaine de jours avant la bataille de Sainte-Foy, le même gouverneur charge Paul Lepage de Molé, coseigneur de Rimouski et capitaine de milice, de se poster en vigie sur l'île Saint-Barnabé<sup>66</sup>. Les ordres de Vaudreuil précisent qu'il doit se placer à la position la plus favorable à l'observation des vaisseaux qui remontent le fleuve. À l'instar des instructions précédemment en vigueur, il doit confirmer l'identité de chaque navire à l'aide d'un signal secret, y monter à bord après avoir confirmé qu'il s'agit bien d'alliés pour y recueillir les nouvelles et le courrier. La vigie de l'île Saint-Barnabé est cependant placée sous les ordres du poste établi au Bic.

#### 2.5 Le Bic

Le Bic représente l'un des rares havres sûrs de la rive sud du Saint-Laurent. C'est probablement pour cette raison qu'on y établit durant la guerre de Sept Ans un nouveau poste de vigie destiné à la surveillance des navires qui passent au large ou qui chercheraient à s'y abriter. Au printemps 1760, c'est le sieur Legris, un officier de milice de Montréal, qui y est envoyé en découverte. Bien qu'il a sous son autorité la vigie de Saint-Barnabé<sup>67</sup>, les mêmes tâches que celles de Paul Lepage de Molé lui sont

attribuées, et la hiérarchie veut qu'il soit responsable de faire part de ses observations au gouverneur et de lui acheminer le courrier des dignitaires. Ironiquement, pendant l'été 1760, le Bic est aussi occupé quelque temps par des navires anglais postés en vigie<sup>68</sup>. Les postes du Bic, de l'île Saint-Barnabé et du cap aux Oies passent toutefois inaperçus aux yeux de l'envahisseur et demeurent en fonction jusqu'à la capitulation de Montréal<sup>69</sup>.

### 2.6 Cap-aux-Oies

Le dernier poste de vigie établi par les Français est installé en 1760 à Cap-aux-Oies, un peu en aval de l'île aux Coudres, dans Charlevoix<sup>70</sup>. Comme les autres postes, celui de Cap-aux-Oies doit observer les navires et vérifier leur identité. On y affecte également bon nombre de pilotes qui doivent permettre aux navires de ravitaillément attendus par la colonie de remonter le fleuve en toute sécurité. Comme la flotte française ne peut pas pénétrer le Saint-Laurent, c'est à Restigouche, au fond de la baie des Chaleurs, que les renforts et le matériel sont débarqués. Étant donné que la circulation sur le fleuve est très difficile jusqu'à Cap-aux-Oies, l'approvisionnement en vivres et le soutien du poste sont fournis par les capitaines des compagnies basées à L'Isle-aux-Coudres et aux Éboulements.

### 3. Les cajeux d'artifice

Pendant la guerre de Succession d'Autriche, Charlevoix remplissait une fonction plus importante dans la stratégie de défense maritime du Canada. Il ne s'agissait alors pas simplement de surveiller l'ennemi, mais bien de l'empêcher de remonter plus haut dans le fleuve. De 1745 à 1748,

le secteur de L'Isle-aux-Coudres, de Petite-Rivière, de Baie-Saint-Paul et de La Gribane constitue en effet l'une des plus importantes lignes de défense de la colonie. En 1745, le gouverneur de Beauharnois y fait entreprendre la construction de nombreux cajeux d'artifices, qui ressemblent à des brûlots et qui consistent en des radeaux de bois carrés chargés de poudre et de matière inflammable<sup>71</sup>. Ils sont remorqués par des chaloupes, puis laissés à la dérive vers la flotte ennemie dans le but que leur explosion endommage ou détruise ses navires. Une autre technique, proposée par le sieur de Léry, est de relier les radeaux les uns aux autres pour qu'ils forment une chaîne destinée à exploser à proximité des navires<sup>72</sup>. D'autres cajeux sont mis en place à l'Anse-des-Mères, près de Québec.

Sous l'autorité d'un certain sieur Cartier, 12 cajeux sont ainsi construits en 1745 à La Gribane, près de Saint-Joachim, et à L'Isle-aux-Coudres<sup>73</sup>. Jusqu'en 1748, de nombreux autres sont fabriqués par des habitants de l'île et de plusieurs localités de la région<sup>74</sup>. Chaque année, le sieur de Lanaudière est non seulement responsable de recruter 175 hommes de Côte-du-Sud, qui seront entraînés au maniement des cajeux, mais aussi de trouver les embarcations nécessaires à leur manœuvre<sup>75</sup>. Cartier est le commandant à la fois responsable de l'entraînement des hommes et de l'attaque des navires ennemis qui pourraient se présenter<sup>76</sup>. Basé à L'Isle-aux-Coudres, il est secondé par Jean Perron à La Gribane, par le sieur Martel à Baie-Saint-Paul et par le sieur Rancourt à Saint-Joachim<sup>77</sup>. Aucune de ces armes n'a été employée. Elles auraient été démantelées après la guerre.

### 4. Un système intégré et adapté

Toute cette infrastructure ne représente pas simplement un ensemble de dispositifs défensifs isolés (feux de signaux d'alarme, postes de vigie et cajeux d'artifice); elle constitue un système de surveillance, de communication et de défense maritimes. L'établissement des différents éléments est le résultat d'une stratégie globale basée sur leur interaction, qui témoigne d'une évaluation des risques soulevés par la navigation sur le fleuve. À cet égard, les emplacements choisis pour ériger les différentes structures démontrent que les autorités avaient une bonne connaissance du fleuve et du territoire qui le bordait. Plusieurs de ces lieux sont déjà reconnus comme des sites importants dans l'histoire de la navigation fluviale. Par exemple, le poste de Cap-des-Rosiers est situé à proximité de la plus importante rade de la région, la baie de Gaspé, où les navires vont fréquemment trouver refuge. Cet emplacement stratégique permet donc de recueillir facilement des renseignements sur la navigation atlantique et des nouvelles provenant d'Europe, tout en observant les navires qui pénètrent le fleuve. En amont, des vigies liées par des axes transversaux sont mises en place sur des lieux notamment fréquentés par les navires qui empruntent les gyres de l'estuaire<sup>78</sup>. Le premier de ces axes est celui qui relie Sept-Îles à Mont-Louis, où se tiennent parfois des navires britanniques et des forbans à l'affût des navires français. Il est toutefois moins courant que des ennemis soient aperçus à la hauteur de l'axe entre Pointe-des-Monts et Cap-Chat et, si c'était le cas, leur objectif serait probablement d'attaquer directement Québec. Si les navires

sont détectés à Rimouski, cet objectif apparaît alors indéniable et il convient de déclencher immédiatement les feux de signaux pour lancer l'alerte et prévenir en amont les lignes de défense de se tenir prêtes. Le secteur de L'Isle-aux-Coudres constitue quant à lui le dernier rempart avant Québec. La présence de courants, de marées et la main-d'œuvre abondante dans ce secteur sont favorables à la mise en place et au déploiement d'une batterie de cajeux d'artifice. Si les ennemis devaient franchir cette ligne, ce sont alors les brûlots de l'Anse-des-Mères et les défenses de la capitale qui seraient mis à l'épreuve<sup>79</sup>.

### 5. Perspectives archéologiques

En analysant l'information recueillie dans les documents d'époque, il est possible d'imaginer la forme que ces installations défensives ont pu prendre sur la terre ferme et les traces qu'elles ont pu y laisser. Les données pourraient être utiles pour orienter d'éventuelles recherches archéologiques sur les sites de ces installations. Ces recherches pourraient quant à elles offrir un précieux complément aux données historiques, puisqu'elles pourraient livrer des données que l'on trouve rarement dans les sources manuscrites, telles que la présence d'Amérindiens et les conditions de vie dans les diverses installations.

En premier lieu, le réseau de feux de signaux mis en place entre Rimouski et Québec consiste vraisemblablement en des plates-formes légèrement surélevées, où pouvait être aménagé un bûcher. Chacun des feux doit être visible depuis les installations similaires établies en amont et en aval. Par

conséquent, les pointes de terre, les promontoires et les îles offrent les sites les plus propices. Les sites sélectionnés sont aménagés : d'abord dégagés de toute obstruction, ils sont ensuite partiellement déboisés pour assurer que le bûcher soit visible. Des bâtiments, si rudimentaires soient-ils, sont probablement construits à proximité des installations les plus isolées pour loger le personnel et pour entreposer leurs vivres et leur équipement.

En général, les postes de vigies doivent aussi être positionnés sur des îles ou des pointes, qui donnent notamment une vue plus ouverte sur le fleuve et qui facilitent donc la surveillance des navires. On peut aussi penser qu'on favorise des postes d'observation en hauteur, tels que des promontoires ou des falaises, autant pour le point de vue qu'ils offrent que pour leur position défensive avantageuse.

Les infrastructures de ces vigies peuvent comprendre trois pôles distincts correspondant chacun à des fonctions différentes. Le premier, l'espace servant à faire le guet, se positionne inévitablement au plan le plus près des berges. Les installations, s'il y en a, doivent être très discrètes pour ne pas être repérées par l'ennemi. Le second, l'endroit où les embarcations (chaloupes et canots) sont stationnées, favorise vraisemblablement un endroit où de petites anses permettent de les mettre en rade ou de les hisser sur la berge. C'est à partir de cet endroit qu'est émis le signal de réponse aux navires alliés et que partent les commandants pour les arraisonner. Le troisième pôle regroupe les installations servant

au séjour du personnel sur place durant l'été. Logiquement, cet espace devrait être en retrait des deux premiers pôles, pour cacher à l'ennemi l'existence d'une vigie ou pour l'empêcher d'estimer ses effectifs. On peut envisager que les corps de garde comptent au moins un ou deux bâtiments, car ce sont 10 à 40 personnes qui doivent être hébergées pendant cinq à six mois. Le premier bâtiment construit est vraisemblablement le logis, qui sert aux équipages et au commandant. Il doit être accompagné d'au moins un bâtiment attenant où sont entreposés les vivres, le matériel, les munitions, ainsi que les barils de poudre noire, une matière hautement explosive. Des bâtiments annexes ou d'autres installations peuvent être réalisées durant le séjour du personnel, telles que des latrines, des puits ou des aqueducs, et même des jardins.

Dans le cas du site de Cap-des-Rosiers, l'emplacement le plus indiqué pour installer une vigie est celui où se trouve aujourd'hui le phare. Ce poste se compose vraisemblablement d'au moins deux bâtiments, comme l'illustre le plan de 1758 de Thomas Bell, dont l'un doit loger de 20 à 40 personnes (figure 2). Il est possible que des cabanes aient été construites à proximité, en 1747, pour loger des effectifs plus importants. Le poste doit aussi compter un magasin où sont conservés les vivres, le matériel et la poudre nécessaires autant pour le poste lui-même que pour le ravitaillement des habitants du secteur.

Il est difficile de situer la vigie de l'île Saint-Barnabé, mais il est possible que le poste d'observation ait été situé à la pointe nord-est de l'île, le plus près des navires

remontant le fleuve. Un bâtiment pour loger les hommes devait être situé en retrait du point d'observation, peut-être accompagné d'un magasin pour les vivres et le matériel. Il demeure toutefois possible que le personnel du poste ait résidé dans des bâtiments existants sur l'île. L'occupation de la rive sud de l'île à cette époque est attestée par des documents d'archives, ainsi que par les fouilles archéologiques menées par l'Université du Québec à Rimouski qui ont permis la découverte de divers artefacts associés au Régime français<sup>80</sup>. Enfin, il est concevable que le feu de signal soit situé à la pointe nord-est de l'île, à proximité du point d'observation. Si le feu suivant était sur l'île du Bic, un feu sur la rive sud de l'île aurait été bien visible de Rimouski, mais aurait exigé une large trouée pour l'être du Bic. La pointe ouest de l'île, dégagée et bien visible du Bic, est peut-être un emplacement plus favorable.

Finalement, il est probable que la construction des cajeux d'artifice ait été réalisée dans

des anses de l'île aux Coudres et de Charlevoix. Ces structures ont ensuite été remorquées dans les secteurs les plus propices à leur déploiement. La construction et l'entretien de ces cajeux n'ont probablement laissé que des traces éphémères dans l'environnement et il est peu probable que des fouilles archéologiques puissent les révéler. Au mieux, on pourrait espérer trouver les traces de campements établis à proximité pour loger les hommes affectés à leur manœuvre, dans le cas où les cajeux aient été stationnés dans des endroits isolés. Dans le cas contraire, le personnel a bien pu être logé chez l'habitant, ce qui n'a laissé aucune trace matérielle.

### **Conclusion**

Lors de la guerre de Succession d'Autriche, le gouvernement de Québec a mis en place dans l'estuaire du Saint-Laurent de nombreuses installations côtières composant un système intégré de surveillance, de communication et de défense maritimes. Malgré l'importance du territoire à couvrir,

la force de ce système reposait sur l'interrelation des diverses installations, sur la vitesse de transmission des renseignements et sur le soutien actif des habitants.

Les diverses installations liées au système n'ont pas été mises à l'épreuve lors de la guerre de Succession d'Autriche, hormis celles de Cap-des-Rosiers. Elles sont toutefois pleinement fonctionnelles et tout un personnel est employé à leur déploiement et à leur soutien. L'efficacité du système est donc liée à une solide connaissance du fleuve Saint-Laurent et des routes de navigation en aval de Québec, de même qu'à la complémentarité et à l'intégration de ses composantes. La nature exacte des installations, leur organisation spatiale, ainsi que le quotidien et l'identité du personnel sont des aspects qui échappent toutefois à l'analyse historique et qui demeurent obscurs. Seules des fouilles archéologiques pourraient nous aider à les démystifier.

## Notes

- 1 L'auteur est archéologue spécialisé dans la période historique et l'ethnologie en Gaspésie.
- 2 Nous employons le terme *Canadiens* dans son sens géopolitique original, c'est-à-dire pour désigner les descendants de colons d'origine française qui se sont établis dans la vallée du Saint-Laurent et les territoires qui en dépendaient. À cet égard, nous considérons que l'Acadie et la Louisiane constituaient des régions de la Nouvelle-France au même titre que le Canada.
- 3 Tommy Simon Pelletier, *Vivre et pêcher dans les Notre-Dame*, Presses de l'Université Laval, Québec, 2014, p. 46; « Exposition des observations et données d'après lesquelles a été imprimé la carte du golfe et fleuve Saint-Laurent », vers 1755, Archives nationales d'outre-mer, Archives des Colonies (désormais : ANOM, AC), série C11E, vol. 13, f. 75-100v.
- 4 Lettre de Hocquart au ministre, 22 juillet 1744, ANOM, AC, série C11A, vol. 81, f. 251-254v.
- 5 Lettre de Hocquart au ministre, 29 octobre 1744, ANOM, AC, série C11A, vol. 82, f. 159-164.
- 6 « Mémoire de l'intendant Hocquart pour Messieurs De Pleine et Cerry dans le voyage qu'ils ont à faire à la côte du sud », 21 juin 1744, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre de Québec, E1, S1, P3627, Fonds Intendants : Ordonnances.
- 7 « État de la dépense qui a été faite pour l'équipement de deux chaloupes d'observation », 24 octobre 1745, ANOM, AC, série C11A, vol. 84, f. 136-136v; « Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé entre décembre 1745 et novembre 1746 », 1746, ANOM, AC, série C11A, vol. 85, f. 101-172v; « Journal de La Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1746 et octobre 1747 », 1747, ANOM, AC, série, C11A, vol. 87, f. 22-97v.
- 8 « Mémoire de l'intendant Hocquart pour Messieurs De Pleine et Cerry dans le voyage qu'ils ont à faire à la côte du sud », 21 juin 1744.
- 9 « Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé entre décembre 1745 et novembre 1746 », 1746; « Journal de la Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1746 et octobre 1747 », 1747.
- 10 *Ibid.*; Lettre de Hocquart au ministre, 29 octobre 1744.
- 11 « Journal de La Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1746 et octobre 1747 », 1747.
- 12 Lettre de Hocquart au ministre, 29 octobre 1744.
- 13 « Mémoire de l'intendant Hocquart pour Messieurs De Pleine et Cerry dans le voyage qu'ils ont à faire à la côte du sud », 21 juin 1744.
- 14 « Extrait des munitions, marchandises et vivres qui ont été délivrés », 22 octobre 1745, ANOM, AC, série C11A, vol. 84, f. 137-137v; « Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé entre décembre 1745 et novembre 1746 », 1746.
- 15 « État de la dépense qui a été faite pour l'équipement de deux chaloupes d'observation », 24 octobre 1745; « État de la dépense faite pour l'équipement de plusieurs chaloupes », 26 octobre 1746, ANOM, AC, série, C11A, vol. 117, f. 76-76v; « État de la dépense faite pour l'équipement de plusieurs chaloupes », 21 octobre 1747, ANOM, AC, série C11A, vol. 117, f. 199-199v.
- 16 « Dispositions pour la défense de Québec et du pays remise à monsieur le marquis de Beauharnois », 15 mars 1745, dans Pierre-George Roy, *Inventaire des papiers de Léry*, volume 2, Québec, Archives de la province de Québec, 1939 p. 53-60.
- 17 Lettre de Hocquart au ministre, 29 octobre 1744.
- 18 Tommy Simon Pelletier et Françoise Duguay, *Étude de caractérisation archéologique du site patrimonial de Percé*, Ville de Percé, rapport inédit, 2015, p. 22; « Commission de Jacob Leisler lieutenant gouverneur à William Mason », 19 mai 1690, dans E. B. O'Callaghan (édit.), *The Documentary History of the State of New York*, volume 2, Albany, Weed, Parsons & Co., 1850, p. 141; « Lettre de Robert Sinclair », 23 février 1691, dans *Ibid.*, p. 228-230.
- 19 « Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé entre décembre 1745 et novembre 1746 », 1746.
- 20 « Ordre du gouverneur général Beauharnois à Michel Salaberry », 3 août 1746, ANOM, AC, série, C11A, vol. 85, f. 36-37.
- 21 « Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé entre décembre 1745 et novembre 1746 », 1746.
- 22 *Ibid.*
- 23 *Ibid.*; « Journal de La Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1746 et octobre 1747 », 1747.
- 24 « État de la dépense faite pour l'équipement de plusieurs chaloupes », 21 octobre 1747.
- 25 *Ibid.*; « Extrait des munitions, marchandises et vivres qui ont été délivrés », 22 octobre 1745.
- 26 « Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé entre décembre 1745 et novembre 1746 », 1746.
- 27 « Lettre de Beauharnois et Hocquart au ministre, septembre-octobre 1745 », ANOM, AC, série C11A, vol. 83, f. 3-36v.
- 28 « Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé entre décembre 1745 et novembre 1746 », 1746; Journal de Daniel-Hyacinthe-Marie Liénard de Beaujeu relatant la campagne de Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay en Acadie, 1746-1747, ANOM, AC, série C11A, vol. 87, f. 314-362.
- 29 *Ibid.*
- 30 « Journal de La Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1746 et octobre 1747 », 1747.
- 31 « Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé entre décembre 1745 et novembre 1746 », 1746; « État de la dépense faite pour l'équipement de plusieurs chaloupes », 26 octobre 1746.
- 32 Journal de Daniel-Hyacinthe-Marie Liénard de Beaujeu, 1746-1747.

- 33 « Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé entre décembre 1745 et novembre 1746 », 1746.
- 34 Il est possible que ce soit Abel Olivier, un capitaine de navire.
- 35 « Journal de La Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1746 et octobre 1747 », 1747.
- 36 « État de la dépense faite pour l'équipement de plusieurs chaloupes », 21 octobre 1747.
- 37 « Journal de La Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1746 et octobre 1747 », 1747.
- 38 « État de la dépense faite pour l'équipement de plusieurs chaloupes », 21 octobre 1747.
- 39 « Journal de La Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1746 et octobre 1747 », 1747.
- 40 « Journal de La Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1747 et octobre 1748 », 1748 ANOM, AC, série C11A, vol. 85, f. 175-225; « État des postes à Garnir en Canada », septembre 1748, ANOM, AC, série C11A, vol. 118, f. 164-164v.
- 41 Thomas Bell, *My Journal of the Gaspée Expedition & Other Matters*, 1758, Bibliothèque et Archives Canada, collection Northcliffe, MG18, MV15 (texte original en anglais : "to keep a sharp look and send intelligence to Quebeck").
- 42 « Ordre du gouverneur général Beauharnois à Michel Salaberry », 3 août 1746.
- 43 Son prénom n'est pas mentionné dans les documents.
- 44 « Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé entre décembre 1745 et novembre 1746 », 1746.
- 45 « État de la dépense faite pour l'équipement de plusieurs chaloupes », 26 octobre 1746.
- 46 « Ordre du gouverneur général Beauharnois à Michel Salaberry », 3 août 1746.
- 47 « État de la dépense faite pour l'équipement de plusieurs chaloupes », 26 octobre 1746.
- 48 Son prénom n'est pas mentionné dans les documents, mais il pourrait s'agir de Pierre-Marie Massé.
- 49 « Journal de La Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1746 et octobre 1747 », 1747; « État de la dépense faite pour l'équipement de plusieurs chaloupes », 21 octobre 1747.
- 50 Son prénom n'est pas mentionné dans les documents.
- 51 « Journal de La Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1747 et octobre 1748 », 1748; « État des postes à Garnir en Canada », septembre 1748.
- 52 « Lettre du marquis de Vaudreuil à Léry », 18 juin 1759, BAC, MG18-MS1 (Papiers Robert Monckton), vol. 24.
- 53 « Lettre de Beauharnois et Hocquart au ministre », septembre octobre 1745.
- 54 « État de la dépense qui a été faite pour l'équipement de deux chaloupes d'observation », 24 octobre 1745.
- 55 « Lettre de Beauharnois et Hocquart au ministre », septembre octobre 1745.
- 56 « Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé entre décembre 1745 et novembre 1746 », 1746.
- 57 « État de la dépense faite pour l'équipement de plusieurs chaloupes », 26 octobre 1746.
- 58 « Lettre de Hocquart au ministre », 22 juillet 1744; « Mémoire de l'intendant Hocquart pour Messieurs De Pleine et Derry dans le voyage qu'ils ont à faire à la côte du sud », 21 juin 1744.
- 59 *Ibid.*
- 60 « État de la dépense qui a été faite pour l'équipement de deux chaloupes d'observation », 24 octobre 1745.
- 61 « État de la dépense faite pour l'équipement de plusieurs chaloupes », 26 octobre 1746.
- 62 « Lettre de Beauharnois et Hocquart au ministre », 23 septembre 1746, ANOM, AC, série C11A, vol. 85, f. 21-23.
- 63 « Journal de La Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1746 et octobre 1747 », 1747; « État de la dépense faite pour l'équipement de plusieurs chaloupes », 21 octobre 1747.
- 64 « Journal de La Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1747 et octobre 1748 », 1748; « État des postes à garnir en Canada », septembre 1748
- 65 « Journal de Mr de Léry », 1759, dans Pierre-George Roy, *Inventaire des papiers de Léry*, volume 3, Québec, Archives de la province de Québec, 1939 p. 26-39.
- 66 « Ordre du gouverneur général de Vaudreuil au sieur Legris », 16 avril 1760, BAC, MG18-K8 (Relations et journaux de différentes expéditions), vol. 13, p. 291-293.
- 67 « Ordre du gouverneur général de Vaudreuil au sieur Legris », 16 avril 1760.
- 68 « Lettre de Vaudreuil à Lévis », 9 mai 1760, dans *Lettre du Marquis de Vaudreuil au chevalier de Lévis*, Québec, Demers et frères, 1895, p. 178-179.
- 69 « Lettre de Vaudreuil de Cavagnial au ministre », 26 juin 1760, ANOM, AC, série C11A, vol. 105, f. 96-97.
- 70 « Ordre du gouverneur général de Vaudreuil au sieur Legris », 16 avril 1760.
- 71 « Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé entre décembre 1745 et novembre 1746 », 1746. Louise Dechêne, *Le peuple, l'état et la guerre au Canada sous le Régime français*, Montréal, Boréal, 2008, p. 401.
- 72 « Disposition de la manœuvre que feront les brûlots », 30 mars 1745, dans Pierre-George Roy, *Inventaire des papiers de Léry*, volume 2, p. 61-63.
- 73 « État de la dépense faite à Québec pour la construction de cajeux d'artifice en 1745 », 22 octobre 1745, ANOM, AC, série C11A, vol. 84, f. 131-131v.
- 74 « État de la dépense faite à Québec pour la construction de cajeux d'artifice en 1746 », 26 octobre 1746.
- 75 « Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé entre décembre 1745 et novembre 1746 », 1746; « Journal de La Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1746 et octobre 1747 », 1747.

76 *Ibid.*; « Journal de La Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1747 et octobre 1748 », 1748.

77 *Ibid.*

78 Mouvement d'eau de surface en rotation entre les deux rives du

fleuve et du golfe Saint-Laurent. La gyre la plus connue est celle d'Anticosti.

79 « État de la dépense faite à Québec pour la construction de cajeux d'artifice en 1746 », 26 octobre 1746, ANOM, AC, série C11A, vol. 117, f. 75-75v.

80 Manon Savard, Nicolas Beaudry et Dominique Lalande, « Un bilan des travaux archéologiques récents sur l'île Saint-Barnabé (Rimouski) », *L'Estuaire*, n° 71, juin 2011, p. 27-35.



VOICI UNE DE NOS  
SALLES DE CLASSE.

UNE AUTRE FAÇON  
D'ÉTUDIER.

Les études de premier cycle en histoire à l'UQAR. Parcourez le terrain, faites l'histoire.

- Baccalauréat spécialisé en histoire
- Majeure en histoire
- Mineure en histoire

**UQAR**

# Le jour où l'attention du monde entier était concentrée sur Rimouski

Jean MARCOUX<sup>1</sup>

**L**e dimanche 31 juillet 1910, comme le raconte *La Vigie*, un quotidien de Québec, la ville de Rimouski était en effervescence :

*Dès l'aube, toute la population, quelque 2 000 personnes, à peu près doublée par un fort contingent de toutes les paroisses environnantes sans compter une cinquantaine de journalistes venus de toutes les villes du Canada et des grandes villes américaines, les détectives, etc., était sur pied. C'était le grand jour, le jour où il serait donné à tous de satisfaire la curiosité semée partout par l'extraordinaire chasse à l'homme qui avait eu l'Océan Atlantique pour champ d'action<sup>2</sup>.*

Que se passait-il donc? On attendait l'arrivée du *Montrose*, un « vapeur » de deuxième classe qui comptait à son bord le révérend John Robinson et son prétendu fils John Jr., ou plus exactement, de leurs vrais noms, le Dr Hawley Harvey Crippen et sa secrétaire, Mlle Ethel Le Neve, déguisée en garçon.

L'histoire rocambolesque du Dr Crippen, connue dans le monde entier, est particulièrement célèbre en Angleterre. Parfois décrit comme l'un des plus macabres criminels britanniques, Hawley Harvey Crippen a fait l'objet de plusieurs biographies et œuvres de fiction. Son procès pour meurtre, qui constitue un jalon dans l'histoire du recours à la science médico-légale par la justice criminelle



Figure 1. Le Dr Hawley Harvey Crippen (11 septembre 1862 - 23 novembre 1910).

Photo : auteur inconnu, circa 1890, [en ligne], [https://commons.wikimedia.org/File:Dr\_crippen.png].

britannique, a été immensément publicisé<sup>3</sup>. La validité des preuves présentées contre Crippen a été contestée à maintes reprises et, un siècle après sa mort, des analyses d'ADN sont toujours effectuées dans le but de prouver son innocence ou sa culpabilité<sup>4</sup>.

Pourtant, les ouvrages sur l'histoire régionale de Rimouski ne font à peu près jamais mention de ce fait spectaculaire. Mis à part Jean-Charles Fortin qui, dans un article publié en 1982, décrit l'arrestation de Crippen comme une anecdote « digne d'un “thriller”

d'Agatha Christie<sup>5</sup> », presque personne ne s'est intéressé à cet événement, lors duquel l'attention du monde entier était concentrée sur Rimouski.

Par ailleurs, les différents récits qui relatent l'affaire Crippen soulignent très rarement la place stratégique que Rimouski et certains de ses habitants ont occupée dans le dénouement de cette histoire<sup>6</sup>. Le présent article, qui revisite les événements entourant l'arrestation du Dr Crippen, a été écrit pour donner à Rimouski et à ses habitants la place qui leur revient dans cette histoire, d'abord en soulignant que des individus de la région y ont pris part, puis en racontant, à partir de la couverture journalistique de l'époque, comment l'attention du monde entier en est venue à se focaliser sur Rimouski. Le récit repose notamment sur un dépouillement exhaustif réalisé dans la base de données du quotidien *The Times* de Londres, entre le 14 et le 31 juillet 1910, ainsi que sur une recherche dans différents quotidiens québécois accessibles en ligne dans la collection numérique de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) : *La Vigie* (Québec : 1906-1913), *Quebec Chronicle* (Québec : 1898-1924), *La Patrie* (Montréal : 1879-1978), *Le Canada* (Montréal : 1903-1954) et *Le Progrès du Golfe* (Rimouski : 1904-1970).

\*\*\*\*\*

L'affaire Crippen commença en Angleterre, plus précisément à Londres, où vivaient le Dr Crippen, un dentiste homéopathe, et son épouse Cora (Corinne Turner), une actrice connue sous le nom de scène de Belle Elmore. Tous deux d'origine américaine, les Crippen s'étaient établis à Londres en 1897<sup>7</sup>. En février 1910, des amis de Cora Crippen s'inquiétèrent de sa disparition. Son mari leur expliqua que Cora était partie en visite aux États-Unis. Les mêmes amis s'alarmèrent toutefois lorsqu'ils rencontrèrent le Dr Crippen en public en compagnie de sa secrétaire, Ethel Le Neve, qui portait une broche ayant appartenu à Cora<sup>8</sup>. Ils réalisèrent en plus qu'Ethel demeurait maintenant chez Crippen, au 39, Hilldrop Crescent, Camden Town, à Londres.

Le 26 mars, *The Era*, un journal théâtral de Londres, annonça le décès de Belle Elmore, survenu le 23 mars en Californie<sup>9</sup>. Deux jours plus tard, John Nash, le gérant théâtral et ami de Cora Crippen, qui connaissait bien son mari, visita ce dernier pour lui offrir personnellement ses condoléances. Il profita de l'occasion pour questionner Crippen sur la mort de son épouse. Le docteur, qui sanglotait et semblait très nerveux, prétendait ne pas être certain de l'endroit où sa femme était décédée<sup>10</sup>. Plusieurs acteurs de la communauté théâtrale de Londres unirent alors leurs efforts pour demander à leurs connaissances californiennes de s'enquérir du décès de Cora Crippen, alias Belle Elmore. Lorsqu'on eut obtenu de la police de Los Angeles la certitude qu'aucune personne répondant à l'une de ces identités n'était décédée en Californie en 1910<sup>11</sup>, John Nash et son épouse, l'actrice Lil Hawthorne, demandèrent à Frank Froes, ami

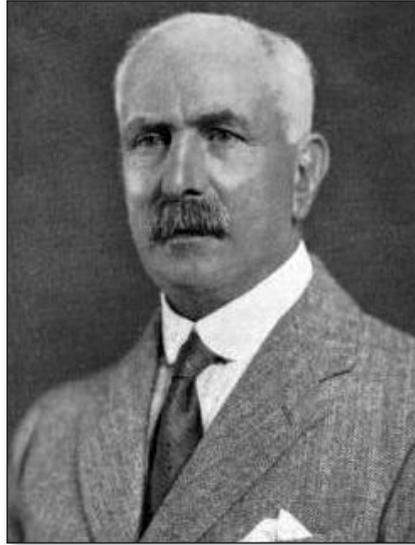


Figure 2. Walter Dew.

Photo : auteur inconnu, c.1920, [en ligne], [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Walterdew.jpg].

personnel et surintendant de Scotland Yard, d'ouvrir une enquête sur la disparition<sup>12</sup>. Le 8 juillet, Crippen fut interrogé par l'inspecteur en chef Walter Dew. Il admit alors avoir menti à son entourage pour éviter d'être embarrassé. En fait, dit-il au policier, son épouse l'avait quitté et avait fui en Amérique avec un de ses amants, un acteur nommé Bruce Miller. La maison de Crippen fut alors fouillée par la police. Comme rien d'anormal n'y fut découvert, l'inspecteur Dew accepta finalement les explications de Crippen. Le 9 juillet, avant de savoir que les soupçons qui pesaient sur lui avaient été écartés, Crippen décida, dans un moment de panique, de fuir avec Ethel Le Neve<sup>13</sup>. Le couple se dirigea d'abord vers Bruxelles, puis Anvers, où il s'acheta deux billets pour s'embarquer sur le *Montrose*, navire de deuxième classe de la *Canadian Pacific Line* en partance pour Québec et Montréal le 20 juillet<sup>14</sup>. Ils montèrent à bord

du navire sous des noms empruntés : le révérend John Robinson et son fils de 16 ans, John Jr, qui était en fait Le Neve déguisée en garçon.

À la suite de la disparition incriminante de Crippen et de Le Neve, Scotland Yard effectua d'autres fouilles dans la maison du médecin. Sous le plancher en briques de la cave à charbon, les enquêteurs découvrirent un torse humain, sans tête ni membres, recouvert de chaux<sup>15</sup>. La police londonienne obtint alors des mandats d'arrestation et diffusa la photo et la description de Crippen et de Le Neve à l'attention des corps policiers des pays d'Europe, des ports de mer et des capitaines de vaisseau en partance pour l'étranger<sup>16</sup>.

Le 21 juillet, Henry George Kendall, le capitaine du *Montrose*, transmit un message au bureau de la *Canadian Pacific Line*, juste avant que son émetteur de télégraphie sans fil (TSF) ne soit hors de portée de l'Angleterre. Dans ce message, Kendall affirmait :

*Je soupçonne fortement que Crippen, le meurtrier de la cave de Londres, et son complice sont passagers du saloon (2<sup>e</sup> classe). Moustache rasée et barbe en pousse. Complice déguisée en garçon, voix, manières et allure définitivement féminines. Les deux voyagent sous le pseudonyme de M. Robinson et fils<sup>17</sup>.*

Le message fut transmis à Scotland Yard et l'inspecteur Dew se dirigea alors en hâte vers Liverpool, où il s'embarqua sur le *Laurentic*, de la *White Star Line*, un paquebot moderne et rapide en partance lui aussi pour Québec<sup>18</sup>.

C'était la première fois que la TSF, une invention de Guglielmo Marconi, était utilisée à des fins policières. Cette nouvelle techno-

logie permit au capitaine Kendall, une fois en mer, de signaler à Scotland Yard la présence probable des fugitifs à bord de son navire. De plus, les ondes furent captées par d'autres navires en mer et par des stations terrestres aux États-Unis, au Canada et en Europe<sup>19</sup>.

Cet événement, qui faisait suite à la diffusion de la macabre découverte dans la cave du domicile de Crippen, survenue deux semaines auparavant, déclencha un véritablement engouement médiatique pour cette chasse à l'homme à travers l'Atlantique. Chaque jour, les journaux du Québec, du Canada, des États-Unis et d'Europe rapportaient la position du *Montrose* et du *Laurentic*, en plus de diffuser des anecdotes sur la vie passée de Crippen et de Belle Elmore. L'histoire devient rapidement « l'affaire du siècle ». À bord du *Montrose*, cependant, seuls le capitaine Kendall, le télégraphiste et un ou deux officiers étaient au courant de l'identité réelle du révérend Robinson et de son fils, de même que de leur arrestation imminente à leur arrivée au Canada.

À la lecture des journaux de l'époque, on mesure bien à quel point l'attention du monde entier était concentrée sur la course du *Montrose* et du *Laurentic* à travers l'Atlantique. Lequel des deux arriverait le premier à Pointe-au-Père? Le capitaine Kendall du *Montrose* ne se contenta pas seulement de jouer les Sherlock Holmes amateurs en découvrant la présence de Crippen à son bord, mais s'improvisa aussi reporter. Ses télégrammes au *Montreal Star*, qui transitaient par le poste de Belle Isle et qui étaient retransmis par câble au *Daily Mail*<sup>20</sup> de Londres, produisaient apparemment un feuilleton coloré suivi avidement

par les lecteurs des deux côtés de l'Atlantique<sup>21</sup>. En plus de donner la position de son navire, Kendall commentait les menus, les lectures et les activités quotidiennes des fugitifs. Le 29 juillet, par exemple, on apprenait par la dépêche de Kendall que « les pantalons d'Ethel étant serrés aux hanches, s'étaient décousus au bas du dos et étaient retenus par de grosses épingles de sûreté<sup>22</sup> ».

C'est dans cet emballement général que de nombreux journalistes se sont rassemblés à Rimouski pour attendre l'arrivée des deux navires. Un court article du *Progrès du Golfe*, daté du 29 juillet 1910, décrit la situation à Rimouski :

*L'inspecteur Dew, de Scotland Yard, de Londres, qui a été spécialement envoyé pour opérer l'arrestation des fugitifs sur le Montrose est débarqué ici, (aujourd'hui) et devra s'entendre avec le chef de police Chs. A. Gauvreau<sup>23</sup> sur les moyens à prendre pour faire l'arrestation du Dr Crippen et de Melle Lenevé. Plusieurs représentants des grands quotidiens du pays et des États-Unis sont ici et attendent le Montrose avec impatience<sup>24</sup>.*

Le *Laurentic* dépassa le *Montrose* dans le détroit de Belle Isle et arriva le premier à Pointe-au-Père, le 29 juillet. L'inspecteur Dew profita du bateau-pilote pour y descendre. Espérant pouvoir arrêter discrètement les fugitifs, Dew n'était pas enchanté de rencontrer un contingent de journalistes et de photographes à son débarquement. Ce n'était pas la façon d'opérer de Scotland Yard. « My word [*sic*], se serait-il exclamé, je suis venu ici pour arrêter un meurtrier et je suis reçu comme s'il s'agissait d'un cirque. Ça ne se passera pas ainsi<sup>25</sup>. »

Pendant deux jours, Dew essaya de tenir les journalistes dans l'ignorance de ses plans. Il tenta d'abord d'interdire leur embarquement sur le paquebot où il devait procéder à l'arrestation. Mais la presse ne se laissa pas vaincre aussi aisément et plusieurs journalistes se procurèrent des billets pour le trajet de Pointe-au-Père vers Québec à bord du *Montrose*. Une directive de la *Canadian Pacific Line* ordonna d'ailleurs au capitaine Kendall de permettre aux journalistes de monter à bord<sup>26</sup>.

L'inspecteur Dew passa la nuit du 30 au 31 juillet à côté de l'opérateur de la TSF à Pointe-au-Père, communiquant avec le navire sur lequel se terrait l'homme et la femme qu'il recherchait<sup>27</sup>. Cet opérateur anonyme était probablement John McWilliams, qui fut également le gardien du phare de Pointe-au-Père jusqu'en 1911. Le 29 mai 1914, c'est d'ailleurs lui qui reçut le S.O.S. de l'*Empress of Ireland* et qui avertit le capitaine Bélanger de l'*Eureka* d'aller au secours des naufragés<sup>28</sup>.

À 4 h 30, on entendit le coup de sifflet du *Montrose*, malgré l'intensité de la corne de brume de Pointe-au-Père. Tel un réveil-matin géant, le sifflet réveilla les villageois et les journalistes; tous s'habillèrent à la hâte pour venir attendre, malgré la pluie, l'arrivée du paquebot au quai de Pointe-au-Père. Les minutes et les heures passèrent avec une lenteur exaspérante. L'impatience de l'inspecteur Dew s'accrut. La pluie continua de tomber sans relâche et, pour s'assurer de ne pas manquer la capture, les résidents les plus débrouillards préparèrent leur chaloupe à rames ou leur embarcation à voile de manière à pouvoir s'approcher du navire dès qu'il poudrait à l'horizon.



Figure 3. Le bateau-pilote *Eureka*, Pointe-au-Père.

Hugh A. Peck, Sels d'argent - Gélatine argentique, Musée McCord, pièce M2000.113.6.2.  
Bateau-pilote à Pointe-au-Père, QC, 1909.

Toute cette agitation était un problème pour Dew. Ce dernier craignait en effet que Crippen, voyant approcher du pont du *Montrose* un bateau-pilote bondé de journalistes, de photographes et de policiers pour l'arrêter, choisisse d'opter pour la seule porte de sortie qu'il lui restait : le suicide. L'inspecteur de Scotland Yard avait donc élaboré une stratégie qui nécessitait la collaboration du capitaine et de l'équipage de l'*Eureka*...

À 7 h 30, quand s'arrêta le navire au large de Pointe-au-Père, l'*Eureka* quitta le quai à destination du *Montrose*. Cependant, les passagers, parmi lesquels figuraient de nombreux journalistes et de nouveaux passagers venus s'embarquer pour Québec, apprirent qu'avant

d'aborder le *Montrose*, le bateau-pilote devait aller quérir le pilote d'un autre navire qui descendait le fleuve. L'*Eureka* avait pour consigne de ne pas s'approcher du *Montrose* avant d'en recevoir le signal, c'est-à-dire une fois que Crippen et sa complice auraient été appréhendés<sup>29</sup>.

Entre temps, le capitaine de l'*Eureka* avait fourni à Dew une chaloupe de sauvetage et quatre matelots pour ramer. Dew s'embarqua, accompagné de l'inspecteur McCarthy et du détective Denis de la Police provinciale de Québec, spécialement venus de Québec pour effectuer l'arrestation de Crippen. Tous trois portaient un uniforme de pilote et passaient de sorte incognito<sup>30</sup>. Arrivés au

*Montrose*, Dew et ses deux compagnons montèrent à bord à l'aide d'une échelle de corde. Crippen se tenait près du bastingage du pont de promenade alors que sa compagne était demeurée dans leur cabine. Voici comment le *Quebec Chronicle* rapporta la scène :

*Il conversait avec le Dr Stuart<sup>31</sup>, le chirurgien du navire, et il tentait de paraître calme. Cependant, ses regards furtifs trahissaient sa nervosité. Il dit au Dr Stuart, "Je vois trois pilotes qui montent à bord, est-ce normal?" Le Dr Stuart ne répondit pas mais garda ses yeux fixés sur les étrangers qui s'approchaient rapidement d'eux. "Crippen, c'est toi que je veux," dit l'inspecteur Dew. Crippen recula involontairement, avait reconnu l'homme qui s'adressait à lui. Le sang laissa*

*son visage, sa respiration se fit plus courte et il balbutia des mots incompréhensibles<sup>32</sup>.*

De son côté, le *New York Times* rapportait ainsi les propos des deux hommes : « “Vous êtes le Dr Hawley Crippen” dit l’inspecteur Dew. “Je suis le Dr Crippen”, répondit le prisonnier. Un moment plus tard, Crippen dit : “Merci mon Dieu, le suspense est terminé<sup>33</sup>.” »

Une fois effectuée l’arrestation de Crippen, Dew se dirigea vers la cabine de Le Neve. Il la trouva près de subir un choc nerveux, toujours déguisée en John Robinson Jr. Lorsqu’on lui annonça qu’elle était en état d’arrestation, elle devint hystérique et si faible qu’on a dû lui administrer un remontrant. Dew demanda à la femme de chambre de prêter à Ethel Le Neve des habits plus conformes à son sexe<sup>34</sup>. Une fois les deux suspects capturés, le sifflet enroué du *Montrose* résonna, informant l’*Eureka* que l’inspecteur Dew avait terminé son travail. Aussitôt, le bateau-pilote approcha et les journalistes et photographes se ruèrent à bord. Ils trouvèrent Crippen menotté, dans la cabine numéro 8, et Le Neve, sous les soins d’un médecin, dans la cabine numéro 5<sup>35</sup>. Après un court délai, le *Montrose* poursuivit sa course vers Québec, où il arriva juste après minuit.

Le lendemain, le 1<sup>er</sup> août, les unes du monde entier annonçaient l’arrestation de Crippen. Le *New York Times*, qui était alors représenté par plus d’un journaliste à Rimouski, consacra plusieurs articles à l’affaire. On y trouvait d’abord un résumé des événements, depuis la disparition de Cora Crippen. Puis, un autre article décrivait l’arrestation du couple, tandis qu’un troisième félicitait les officiers du

*Montrose* pour avoir reconnu les fugitifs, pour avoir rapporté leur présence à Scotland Yard et pour avoir tenu les passagers et les membres de l’équipage à l’écart du secret tout au long de la traversée. Finalement, dans un dernier article, on spéculait sur la possibilité que Crippen puisse être condamné pour meurtre alors que le torse humain retrouvé dans sa cave n’avait pas encore été identifié<sup>36</sup>.

En plus de tous ces textes concernant l’affaire Crippen, le rédacteur en chef du *New York Times* crut bon de reproduire le message télégraphique que lui avait fait parvenir J. Charles Gauvreau, le chef de police de Rimouski :

*Rimouski, le 31 juillet.- Je reçois à l’instant la nouvelle que le Dr Hawley H. Crippen, soupçonné du meurtre de sa femme, une actrice de Londres, a été reconnu et arrêté à bord du vapeur Montrose par l’inspecteur Dew de Scotland Yard.*

*Hier après midi, je suis parti pour Pointe-au-Père, suivant une directive du Colonel A. P. Sherwood, l’Inspecteur Chef du Dominion du Canada pour rencontrer l’Inspecteur Dew afin de lui remettre une lettre importante qui lui était adressée. En cours de route, j’ai rencontré le chef McCarthy de la Police Provinciale du Québec, accompagné de l’Inspecteur Dew. “Mon cher Gauvreau, nous allions justement vous rendre visite,” me dit McCarthy, “je vous prie de nous indiquer la route.”*

*Ensemble tous les trois, nous sommes retournés à la belle petite ville de Rimouski, pour laquelle M. Dew exprima son admiration. Le chef McCarthy conduisait une belle voiture jaune tirée par un splendide cheval alezan, appartenant à M. Lavoie, le secrétaire-*

*trésorier de la paroisse de Sainte-Anne de Pointe-au-Père. M. Lavoie, dans sa gentillesse habituelle avait accepté d’héberger le Chef McCarthy et le détective Denis, les représentants autorisés de l’honorable procureur général de la Province de Québec.*

*Ce matin, lorsque le Montrose apparut au large de Pointe-au-Père, là où ce vapeur de seconde classe fait un arrêt pour prendre un pilote, M. Dew, le chef McCarthy et le détective Denis se dirigèrent vers celui-ci dans une chaloupe, n’amenant aucune autre personne avec eux. L’inspecteur Dew portait l’uniforme du pilote Gaudreault qui allait piloter le Montrose jusqu’à Québec. Le déguisement était nécessaire parce que le Dr Crippen et Melle Leneve connaissaient l’inspecteur parfaitement bien, puisque l’officier de Scotland Yard leur avait parlé le jour précédant leur disparition de Londres.*

*Après que l’inspecteur Dew et ses compagnons furent partis dans leur chaloupe, nous sommes restés à terre, attendant le bateau-pilote Eureka. Pendant que le Montrose s’approchait, l’Eureka était parti chercher le pilote d’un navire qui descendait le fleuve. Il ne revint au quai qu’une heure plus tard.*

*Pendant ce temps, le capitaine Vézina, un pilote de grande expérience, nous disait que d’après lui, les signaux reçus par le phare de Pointe-au-Père indiquaient que les fuyards n’étaient pas à bord. Un peu plus tard, nous avons reçu la nouvelle que Crippen a été reconnu et arrêté à bord du navire. Ce sont les dernières nouvelles au moment où je vous envoie ce message.*

*J. C. Gauvreau,  
Chef de police, Rimouski<sup>37</sup>.*

Le fait que le rédacteur en chef du *New York Times* prit la peine de publier un message reçu du chef de police de Rimouski qui nous parle du beau cheval de M. Lavoie prouve à quel point le public, y compris les lecteurs du *Times*, avaient soif de toute nouvelle provenant de Rimouski en cette journée mémorable. D'autre part, ce message nous permet de connaître l'identité de trois personnages rimouskois qui ont joué un rôle, quoique mineur, lors de la grande journée du 31 juillet 1910, les tirant ainsi de l'anonymat historique : M. Lavoie, le pilote Gaudreault et le capitaine Vézina.

Par ailleurs, ce que cette publication ne dit pas, c'est que c'était le chef de police de Rimouski J. Charles Gauvreau qui était supposé monter à bord du *Montrose* à Pointe-au-Père pour procéder à l'arrestation de Dr Crippen et de Mlle Le Neve. Il en avait reçu la directive du colonel Sherwood, qui lui avait aussi demandé d'escorter les deux prisonniers sur le *Montrose* jusqu'à Québec<sup>38</sup>. Le 29 juillet, cependant, les plans avaient changé. Dew venait d'arriver au Canada et n'avait pas la juridiction pour y faire des arrestations. Les autorités fédérales, dont possiblement le colonel Sherwood, avaient alors délégué le chef McCarthy et le détective Denis de la Police provinciale de Québec pour effectuer l'arrestation des deux suspects. On avait probablement jugé que l'honneur d'une arrestation aussi importante devait revenir à des haut placés de la force constabulaire plutôt qu'à un chef de police du « village » qu'était à l'époque Rimouski. Il aurait cependant été plus facile pour Dew de travailler avec Gauvreau qui était bilingue<sup>39</sup> qu'avec McCarthy et Denis qui ne parlaient pas couramment l'anglais<sup>40</sup>.

Crippen et Le Neve furent finalement confinés à la prison de Québec en attendant leur extradition vers l'Angleterre, qui prit un peu plus de deux semaines. Accompagné d'un assistant et de deux matrones venues de Londres, Dew escorta les deux suspects pour le voyage de retour.

### Épilogue

Crippen et Le Neve eurent droit à des procès séparés en octobre 1910 à Londres. Le dentiste fut déclaré coupable de meurtre et pendu le 23 novembre 1910. Le Neve, quant à elle, fut accusée de complicité de meurtre, mais fut ensuite acquittée faute de preuves. Elle visita Crippen en prison chaque jour et émigra aux États-Unis le jour de l'exécution de son amant. À la demande de Crippen, la photo d'Ethel Le Neve fut placée dans son cercueil et inhumée avec lui<sup>41</sup>. Jusque sur l'échafaud, Crippen continua de clamer son innocence. En 2011, des tests génétiques conduits par une équipe de la Michigan State University ont démontré que l'ADN des restes humains découverts dans la maison des Crippen était... celui d'un homme<sup>42</sup>!

En ce qui concerne l'inspecteur-chef Walter Dew, sa réputation devint internationale après l'arrestation de Crippen. Il prit sa retraite du corps de police le 5 décembre 1910<sup>43</sup> et devint « expert en matière criminelle » pour la presse anglaise, qui imprima régulièrement ses opinions et commentaires concernant les causes criminelles de l'heure. Il décéda en 1947, à l'âge de 84 ans<sup>44</sup>.

Le capitaine Henry George Kendall du *Montrose* devint quant à lui célèbre en raison de sa contribution à la capture du Dr Crippen.

Ce n'était toutefois que sa première apparition à Rimouski, lui qui allait quelques années plus tard jouer un rôle encore plus significatif dans l'histoire maritime des environs. En mai 1914, en effet, il fut promu capitaine de l'*Empress of Ireland*, soit moins d'un mois avant que le paquebot ne sombre dans le Saint-Laurent, non loin de Pointe-au-Père, à la suite d'une collision avec le charbonnier norvégien *Storstad*. Kendall fut projeté de la passerelle lorsque son navire chavira, mais il survécut au naufrage. Est-il possible que la notoriété que Kendall avait acquise dans l'affaire Crippen ait influencé la décision de la commission d'enquête sur la catastrophe de l'*Empress of Ireland*, qui l'innocenta de toute faute? D'après les témoignages et les comptes rendus publiés dans l'*Action Sociale*, aucune mention du rôle joué par Kendall dans l'arrestation de Crippen quatre ans plus tôt ne fut faite durant l'enquête<sup>45</sup>. Quoi qu'il en soit, dans leur verdict, les commissaires ont préféré croire le témoignage de Kendall plutôt que celui du premier officier du *Storstad*, Alfred Tuftenes, quant à la position, à la direction et à la vitesse des deux navires. Dirigée par Lord Mersey, la commission décréta : « Nous devons conclure que M. Tuftenes a eu tort et a été négligent en modifiant sa course dans le brouillard, comme il l'a certainement fait, et en gardant la gouverne du navire sous sa responsabilité et en n'appelant pas le capitaine aussitôt qu'il constata le brouillard<sup>46</sup>. »

En 1918, Kendall commandait le *Calgarian* lorsque le navire marchand armé par la Royal Navy fut torpillé et coulé par le sous-marin allemand U-19. Encore une fois, Kendall survécut. Il mourut finalement en 1965 en Angleterre, à

l'âge de 91 ans<sup>47</sup>. Dans sa nécrologie, on a retenu de lui qu'il était « l'homme qui a capturé Crippen » et non pas celui qui a vu sombrer l'*Empress of Ireland*<sup>48</sup>.

Enfin, le petit bateau-pilote *Eureka* et son commandant, le capitaine Jean-Baptiste Bélanger, qui a joué un rôle si important dans l'arrestation de Crippen, furent aussi impliqués dans le naufrage de l'*Empress of Ireland*. Dans la nuit du 29 mai 1914, ce sont eux qui furent appelés par le télégraphiste de Pointe-au-Père, John McWilliams, pour porter secours aux naufragés. McWilliams avait reçu le S.O.S. du paquebot. Bélanger et l'équipage de l'*Eureka* ont ainsi pu secourir 150 survivants, dont le capitaine Kendall, en plus de ramener à terre plusieurs dépouilles<sup>49</sup>.

\*\*\*\*\*

Le 31 juillet 1910, le monde entier avait les yeux rivés sur Rimouski. Grâce à une couverture journalistique sans précédent et à la toute première utilisation de la TSF pour capturer des fugitifs, l'inspecteur Dew, le capitaine Kendall du *Montrose* et la ville de Rimouski connurent un jour de gloire. Cet événement de portée internationale fit connaître des personnages qui allaient refaire surface quatre ans plus tard, le 29 mai 1914, dans un autre important événement, nettement plus connu dans l'histoire rimouskoise, quoique beaucoup plus tragique : le naufrage de l'*Empress of Ireland*.

Héros de l'affaire Crippen, le capitaine Kendall fut le protagoniste moins heureux de ce second événement, cette fois à titre de capitaine de l'*Empress of Ireland*. Le capitaine Bélanger et son bateau-pilote *Eureka*, de même que John



Figure 4. Le capitaine Kendall et l'inspecteur Dew sur le pont du *Montrose* en 1910.

« An Historic Picture », *The Brisbane Courier* (Australie), 4 juin 1914, p. 7.

McWilliams, opérateur de la station Marconi de Pointe-au-Père, jouèrent quant à eux un rôle plus important dans l'opération du sauvetage des naufragés.

L'événement mit aussi en scène les habitants de Rimouski, qui, à l'inverse du capitaine Kendall, passèrent du rôle de simples spectateurs dans l'affaire Crippen à celui d'acteurs plus centraux lors du naufrage de l'*Empress*. Massés sur le quai dans l'espoir de voir débarquer le meurtrier en cavale quatre ans plus tôt, les Rimouskois s'activaient désormais en portant secours aux rescapés. Les articles parus dans le *Progrès du golfe* au lendemain de la tragédie insistaient d'ailleurs sur l'importance du rôle joué par la population rimouskoise : « Nuit et jour, après le désastre, tous les hommes, femmes et enfants de Rimouski ont rivalisé d'efforts actifs et louables pour prendre soin des morts, des mourants et des malades que le sort avait

précipités parmi eux. La plus pauvre femme de Rimouski [...] était prête à donner jusqu'au dernier fil de son linge pour protéger les victimes des intempéries de l'air<sup>50</sup>. »

Au lendemain de la tragédie, on rapporte aussi que :

*tous les résidents de Rimouski sont sur pied de bonne heure et rivalisent de cordiale générosité à l'égard des malheureux sinistrés qui ont pu échapper à la mort, et tous, dont la plupart demi-vêtus et grelottant de froid, sont hospitalisés dans les hospices, les hôtels et les résidences des particuliers. Plusieurs de ces réchappés sont sérieusement blessés. Les médecins de notre ville leur prodiguent avec empressement les soins que nécessite la gravité de leur état<sup>51</sup>.*

En plus d'avoir été témoins d'une arrestation spectaculaire, les Rimouskois devenaient donc, quatre ans plus tard, les véritables héros d'un nouvel événement qui, encore une fois, attirait l'attention du monde entier sur leur ville.

## Notes

- 1 Né à Québec, Jean Marcoux est diplômé en médecine de l'Université Laval. Spécialiste en allergologie, il a exercé sa profession à Québec de 1970 à 1977 et à Houston, au Texas, de 1977 à 2007. Maintenant retraité, il se passionne pour l'histoire et a notamment publié le fruit de ses recherches dans le *Journal de l'Ordre des dentistes du Québec* et dans les revues *L'Estuaire* et *L'Ancêtre* de la Société de généalogie de Québec.
- 2 « Crippen et Ethel Lenevé sous verrous », *La Vigie*, Québec, 1<sup>er</sup> août 1910, p. 3.
- 3 *The Trial of Hawley Harvey Crippen*, éd. préparée par Filson Young, London, William Hodge & Co., 1920.
- 4 D. R. Foran et coll., «The Conviction of Dr. Crippen: New Forensic Findings in a Century-Old Murder», *Journal of Forensic Sciences*, vol. 56, n° 1 (2011), p. 233-240.
- 5 Jean-Charles Fortin, « La grande navigation et les installations de Pointe-au-Père », *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. 8, n° 3, 1982, p. 69-70. L'événement a aussi été signalé dans certaines éphémérides. Voir par exemple Vicky Lapointe, « Arrestation du Dr Crippen à Pointe-au-Père,auj. Rimouski [31 juillet 1910] », *Patrimoine, Histoire et Multimédia*, 31 janvier 2011, [en ligne], [https://tolkien2008.wordpress.com/2011/01/31/arrestation-du-dr-crippen-a-pointe-au-pere-auj-rimouski-31-juillet-1910]. (Consulté le 17 août 2017.) Un documentaire historique a même été réalisé sur le sujet. Voir *La malédiction de Crippen*, épisode 42 de la série documentaire *Histoire oubliée*, PVP interactif/Les Productions Vic Pelletier Inc., [en ligne], [http://www.histoiresoubliees.ca/histoire/la-malediction-de-crippen#]. (Consulté le 17 août 2017.)
- 6 Par exemple, dans son célèbre ouvrage *Thunderstruck*, l'auteur renommé Erik Larson décrit avec exactitude toute l'histoire de Crippen, mais sans jamais faire mention de la ville de Rimouski. Comme plusieurs autres, Larson souligne le passage de l'inspecteur Dew à Pointe-au-Père. Il souligne notamment son établissement dans les *shacks* qui composaient la station des pilotes et lui attribue la description suivante des lieux : « Un minuscule endroit solitaire avec à peine une douzaine de petites maisons et une station Marconi. » (Erik Larson, *Thunderstruck*, New York, Broadway Books, 2006, p. 355 (traduction de l'auteur)). Toutefois, il ne rapporte l'intervention d'aucun acteur de la région dans les événements. C'est un constat similaire qui se dégage des ouvrages de Nicholas Connell (*Walter Dew: The Man Who Caught Crippen*, Stroud, Sutton Publishing, 2005) et de Tom Cullen (*The Mild Murderer: The True Story of the Dr. Crippen Case*, Boston, Houghton Mifflin Company, 1977). Citons enfin le roman de John Boyne, *Crippen: A Novel*, qui ne traite tout simplement ni de Rimouski ni de Pointe-au-Père, et qui situe à tort l'arrestation de Crippen à l'arrivée du *Montrose* à Québec (John Boyne, *Crippen: A Novel*, New York, Thomas Dunne Books, 2004, chapitre 19).
- 7 « Hawley Harvey Crippen », *Wikipédia*, [en ligne], [https://en.wikipedia.org/wiki/Hawley\_Harvey\_Crippen]. (Consulté le 17 août 2017.)
- 8 «Scotland Yard Inspector Dew Awaits Crippen», *The Quebec Chronicle*, 30 juillet 1910, p. 1.
- 9 «Crippen Caught Admits Identity», *The New York Times*, 1<sup>er</sup> août 1910, p. 1.
- 10 «The Crippen Murder Case», *The Quebec Chronicle*, 30 juillet 1910, p. 8.
- 11 «Arrest of 'DR.' Crippen», *The Times*, Londres, 1<sup>er</sup> août 1910, p. 7.
- 12 Erik Larson, *Thunderstruck*, p. 247-249.
- 13 *Ibid.*, p. 291-296; « Hawley Harvey Crippen », Wikipédia, [en ligne], [https://en.wikipedia.org/wiki/Hawley\_Harvey\_Crippen]. (Consulté le 17 août 2017.) Les journaux de l'époque utilisèrent plusieurs graphies différentes du patronyme de la compagne du Dr Crippen : Leneve, Lenève, Lenevé, Le Nevé, etc. Pour cet article, la graphie utilisée est celle du *Times* de Londres.
- 14 Tom Cullen, *The Mild Murderer*, p. 130-131.
- 15 Nicholas Connell, *Walter Dew: The Man Who Caught Crippen*, p. 102.
- 16 «The North London Murder», *The Times*, Londres, 15 juillet 1910, p. 9.
- 17 Erik Larson, *Thunderstruck*, p. 323.
- 18 *Ibid.*, p. 336.
- 19 Julie English Early, «Technology, Modernity, and 'The Little Man': Crippen's Capture by Wireless», *Victorian Studies*, vol. 39, n° 3, 1996, p. 309-337.
- 20 Indisponible en ligne, ce quotidien n'a malheureusement pas pu être consulté dans le cadre de cette recherche.
- 21 Tom Cullen, *The Mild Murderer*, p. 133 (traduction de l'auteur).
- 22 *Ibid.*
- 23 Bien qu'il ait généralement été connu par le prénom J. Charles, le chef de la police rimouskoise a été baptisé Joseph Charles Alfred Gauvreau à la Cathédrale Saint-Germain, le 17 septembre 1865 (*Baptême de Joseph Charles Alfred Gauvreau*, 17 septembre 1865, Collection Drouin, [en ligne], [www.ancestry.com]).
- 24 « Le Dr Crippen », *Le Progrès du Golfe*, 29 juillet 1910, p. 2.
- 25 «Dr. Crippen Now Prisoner. Long Chase has Ended», *The Quebec Chronicle*, 1<sup>er</sup> août 1910, p. 1.
- 26 *Ibid.*
- 27 La description qui suit des événements entourant l'arrestation de Crippen est tirée des articles du *New York Times*, 1<sup>er</sup> août 1910, et du *Quebec Chronicle*, 1<sup>er</sup> août 1910.
- 28 Renée Houde, « Le rôle du capitaine Jean-Baptiste Bélanger dans la tragédie de l'*Empress of Ireland* », *Cap-aux-Diamants*, n° 116, 2014, p. 34-35.
- 29 Tom Cullen, *The Mild Murderer*, p. 141.
- 30 «Dr. Crippen Now Prisoner», *The Quebec Chronicle*, 1<sup>er</sup> août 1910, p. 1.
- 31 Certains journaux de l'époque utilisent la graphie « Stewart ».

- 32 “Dr. Crippen Now Prisoner”, *The Quebec Chronicle*, 1<sup>er</sup> août 1910, p. 1 (traduction de l’auteur).
- 33 “The North London Murder”, *The New York Times*, 1<sup>er</sup> août 1910, p. 1 (traduction de l’auteur).
- 34 “Crippen Caught Admits Identity”, *The New York Times*, 1<sup>er</sup> août 1910, p. 2.
- 35 « L’arrestation du Dr Crippen », *Le Canada*, 1<sup>er</sup> août 1910, p. 1.
- 36 “Must Prove Corpus Delicti”, *The New York Times*, 1<sup>er</sup> août 1910, p. 2.
- 37 “Police Chief’s Report” *The New York Times*, 1<sup>er</sup> août 1910 (traduction de l’auteur).
- 38 “The North London Murder” *The Times*, Londres, 27 juillet 1910, p. 8.
- 39 La mère de J. Charles Gauvreau se nommait Élisabeth (Betsy) Bradley, une anglophone native de Rimouski.
- 40 Katherine D. Watson, *Crime Archive. Dr. Crippen*, Kew, *The National Archives*, 2007, p. 60.
- 41 « Hawley Harvey Crippen », [En ligne], *Wikipédia*, [[https://en.wikipedia.org/wiki/Hawley\\_Harvey\\_Crippen](https://en.wikipedia.org/wiki/Hawley_Harvey_Crippen)]. (Consulté le 17 août 2017.)
- 42 D. R. Foran et coll., “The Conviction of Dr. Crippen”, p. 240.
- 43 Nicolas Connell, *Walter Dew*, p. 209.
- 44 *Ibid.*, p. 241.
- 45 *L’Action Sociale*, 17 juin 1914, p. 2, [en ligne], [[collections.banq.qc.ca/jm03/dn0131/src/1914/06/16/169204\\_1914-06-16.pdf](https://collections.banq.qc.ca/jm03/dn0131/src/1914/06/16/169204_1914-06-16.pdf)].
- 46 « Le blame est pour le second du “Storstad” », *La Patrie*, 13 juillet 1914, p. 2.
- 47 « Hawley Harvey Crippen », *Wikipédia*, [en ligne], [[https://en.wikipedia.org/wiki/Hawley\\_Harvey\\_Crippen](https://en.wikipedia.org/wiki/Hawley_Harvey_Crippen)]. (Consulté le 17 août 2017.)
- 48 David Creighton, *Losing the Empress: A Personal Journey. The Empress of Ireland’s Shadow*, Toronto, Dundurn Press, 2000, p. 45.
- 49 Renée Houde, « Le rôle du capitaine Jean-Baptiste Bélanger », p. 34-35.
- 50 « Le désastre de “L’Empress of Ireland” », *Le Progrès du Golfe*, 5 juin 1914, p. 1.
- 51 *Ibid.*

## Rimouski, un milieu propice à la recherche et à la création en lettres.

- Chaire de recherche du Canada en histoire littéraire
- Revue d’envergure internationale Tangence
- Laboratoire spécialisé en études littéraires, le Centre Joseph-Charles Taché
- Écrivains en résidence

**UQAR**



# Arriver à Tadoussac en 1639 : des ursulines et des hospitalières racontent

*Pierre ROUXEL*<sup>1</sup>

## Tadoussac dans les récits de traversée

Dans l'*Histoire de la Côte-Nord*, l'importante synthèse publiée en 1996 par l'Institut québécois de recherche sur la culture, Tadoussac apparaît comme un lieu central dans l'histoire de cette région. On y présente notamment les différentes fonctions que ce lieu a remplies au fil du temps : celle de poste de traite d'abord – et en même temps de mission –, puis de village agroforestier et, enfin, de lieu touristique majeur<sup>2</sup>. Il est cependant une autre dimension intéressante qui, aujourd'hui, apparaît comme une évidence : le rôle de Tadoussac comme « port d'escale de nombreux vaisseaux venant de France ou de Québec<sup>3</sup> ». Or, cette dimension n'est mentionnée que furtivement par l'*Histoire de la Côte-Nord*, où l'on ne peut lire que ces généralités à propos de Tadoussac à l'époque de la Nouvelle-France : « tous les navires de l'Atlantique y mouillent, le reste du chemin vers Québec se faisant en barque<sup>4</sup> » ou « la flotte annuelle qui transporte les nouveaux colons relâche habituellement à Tadoussac où elle séjourne une partie de l'été<sup>5</sup> ». Il se pourrait bien, par conséquent, que l'importance maritime de Tadoussac à cette époque, pourtant épisodiquement soulignée<sup>6</sup>, reste encore à étudier.

Pour mener à bien une telle étude, il faudrait forcément revisiter les grands textes relatant l'aventure canadienne des 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, par exemple, les récits de Cartier et de Champlain qui racontent leur passage à Tadoussac en 1535 et en 1603, textes bien connus et souvent cités. Mais d'autres relations évoquent aussi les traversées de l'océan et l'escale de Tadoussac, notamment celles écrites par les religieux, Récollets et Jésuites. Gabriel (Théodat) Sagard, par exemple, dans son *Grand voyage du pays des Hurons*<sup>7</sup>, raconte dans une riche narration son escale à Tadoussac en 1623<sup>8</sup>. Et, du côté jésuite, on pourrait évoquer les débuts de la « Brieve relation du voyage de la Nouvelle France fait au mois d'avril 1632 », où le père Paul Le Jeune raconte sa traversée, son escale à Gaspé, puis son arrêt à Tadoussac du 18 juin au 3 juillet<sup>9</sup>.

Mais c'est à d'autres relations que nous voudrions nous intéresser : des textes peut-être moins connus, écrits par des femmes, ceux des religieuses. Nous avons en effet relu les récits laissés par les trois premières ursulines et les trois premières hospitalières à être venues en Nouvelle-France à l'été 1639. Ces relations racontent la traversée de l'Atlantique vécue par ce groupe de femmes, leur arrivée à Tadoussac à la fin juillet, ainsi

que leur remontée vers Québec, un périple qu'on aurait tort de s'imaginer simple et facile à réaliser. Pour ce qui est des ursulines, nous emprunterons surtout à certains textes tirés de la *Correspondance* de Marie de l'Incarnation<sup>10</sup> et de sa *Relation* de 1654<sup>11</sup>, mais également au récit de la traversée de mère Cécile de Sainte-Croix<sup>12</sup>, une ursuline de Dieppe qui accompagnait les deux ursulines de Tours<sup>13</sup>. Du côté des hospitalières, nous revisiterons certaines des premières pages des *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*, chroniques rédigées par les sœurs au 18<sup>e</sup> siècle à partir de documents qu'elles avaient conservés<sup>14</sup>.

Dans ces premiers récits de femmes concernant le Canada, nous pourrions certes mesurer l'importance de Tadoussac comme port d'escale, mais nous découvririons surtout des récits de voyage pleins de vivacité et de sensibilité, où le style rehausse le propos – comme si les péripéties racontées avaient tout gardé de leur vérité et de leur intensité.

## Traverser l'océan pour arriver à Tadoussac

Toute traversée de l'Atlantique comporte son lot d'épreuves et celle des religieuses qui se rendent à Tadoussac en 1639 ne fait pas exception.

Première épreuve : rejoindre les navires ancrés dans la rade du port de Dieppe. Les *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*, dont la rédaction commence un peu avant 1720, précise qu'à cette époque (1639) les départs se faisaient de Dieppe et non de La Rochelle (AHDQ, 13). Le 4 mai, trois ursulines et trois hospitalières quittèrent donc l'Hôtel-Dieu de Dieppe pour le port. Il fallut attendre un « vent propre » qui puisse les conduire « sans danger dans une chaloupe » (MIC, 84). Déjà, sur le navire amiral, le *Saint-Joseph*, la houle « les rend fort malades » (MIC, 910). Les hospitalières le confirment : « il fallut payer le tribut ordinaire » (AHDQ, 15); les deux plus jeunes religieuses, moins indisposées, s'occupent alors des malades (AHDQ, 15).

Seconde épreuve : quitter le port de Dieppe. Mais encore faut-il que le vent le permette! Marie de l'Incarnation dira que, les trois premiers jours, tout l'équipage fut malade à cause des tempêtes qui agitaient le vaisseau en rade (MIR, 167). Selon les hospitalières, elles furent quinze jours en rade, avec des vents contraires, avant d'en avoir de favorables qui leur permirent enfin de lever l'ancre<sup>15</sup> (AHDQ, 15).

Troisième épreuve : sortir de la Manche – car la Manche n'est jamais très sûre. Dans une lettre à son frère écrite avant son départ, le 15 avril 1639, Marie de l'Incarnation dira qu'il faut surtout craindre « la rencontre des Anglais, des Dunkerquois, et des Turcs » (MIC, 81). Et, en effet, la flotte rencontrera des bateaux ennemis. Le 20 mai, dans la lettre qu'elle rédige « en mer » et qu'elle confie à des pêcheurs qui les ont suivis « jusqu'à la Manche »,

elle écrit, après avoir « passé les côtes d'Angleterre » :

*Nous sortons de la Manche en très bonne disposition, grâce à notre bon Jésus, non sans avoir été en danger d'être prises par les Espagnols et par les Dunkerquois. Il y a peu de jours que nous avons découvert une de leurs flottes d'environ vingt vaisseaux, mais notre capitaine a prudemment pris la route d'Angleterre pour éviter la rencontre. Nous en avons vu de loin plusieurs autres, sans pouvoir distinguer les couleurs ni juger d'où ils sont. À présent que nous quittons la Manche nous sommes hors de danger des ennemis, mais il n'y a que Dieu qui sache si nous sommes à couvert de ceux des tempêtes de la mer<sup>16</sup>.*

Quatrième épreuve : traverser l'Atlantique. Toutes les narratrices s'entendent pour dire que, malgré les 10 à 15 jours de tempête et les incommodités nombreuses – dont un moment d'effroi dont nous parlerons plus loin –, le voyage s'est somme toute bien déroulé. Le capitaine Bontemps s'est montré attentif aux besoins des religieuses : il les a mises sur le vaisseau amiral et leur a laissé sa chambre, « une belle chambre » dira Marie de l'Incarnation en 1654. Elle précisera :

*Cette chambre était si grande que nous y faisons l'Office en chœur, les hospitalières d'un côté et nous de l'autre. Nous y couchions et prenions nos repas. Elle fermait comme une salle; il y avait de belles fenêtres qui nous donnaient de l'air. Nous étions onze personnes logées à l'aise. Notre voyage d'aller dura trois mois. Notre-Seigneur nous fit la grâce d'entendre la sainte Messe et y communier tous les jours, excepté treize jours que les tempêtes agitèrent trop violemment ce vaisseau, en sorte qu'on ne se pouvait tenir<sup>17</sup>.*

Les hospitalières disent sensiblement la même chose : elles auraient été privées de messes une douzaine de jours, mais elles purent heureusement faire leurs exercices de religion comme si elles avaient été dans leur monastère (AHDQ, 15-16). Quant à la lettre de Cécile de Sainte-Croix, elle est plus riche de détails : malgré les jours de tempêtes, le mal de mer, la puanteur, la saleté et l'humidité, elle ne se plaint nullement de la nourriture. Elle préfère d'ailleurs la morue à « l'abondance des viandes » et se dit mieux traitée qu'au couvent! Enfin, elle est plutôt satisfaite, puisqu'elle communie souvent et entend parfois plusieurs messes, surtout que chaque jour, le père Barthélémy Vimont<sup>18</sup> leur fait l'oraison, de même que les « prédications[,] fêtes et dimanches » (MIC, 951-954).

### Arriver à Tadoussac

Pour arriver à Tadoussac, il faut d'abord, avant de remonter « la rivière », s'approcher des côtes de Terre-Neuve. Il faut alors absolument dire un mot de l'épisode « des glaces » – ou du « glaçon » – qui faillit mettre un terme à la traversée. Naviguer dans les eaux plus au nord est toujours risqué. Marie de l'Incarnation souligne que si le voyage avait duré trois mois, c'est parce qu'au lieu de faire treize cents lieues de traversée, ils en firent en fait plus de deux mille (MIC, 88). Elle précisa en 1654 : « C'est que nous avons été jetés par les tempêtes du côté du Nord. » (MIC, 165.) Dans son récit de la traversée, mère Cécile de Sainte-Croix nous dit que l'événement se produisit le jour de la Sainte Trinité (le 19 juin), vers les 10 heures du matin. Des cris « lamentables » se font alors entendre. Arrive affolé le

père Vimont, qui s'écrie : « Nous sommes morts », « il y a un glaçon qui va aborder le navire et n'en est plus qu'à dix pas, lequel est grand comme une ville ». Tous les religieux font un vœu à la Sainte Vierge et à saint Joseph. Bientôt, grâce, semble-t-il, à une brusque manœuvre du pilote, le glaçon est derrière le navire, dont on ne peut voir le sommet à cause de la brume. Le lendemain, le groupe rencontre à nouveau plusieurs « glaces », mais elles sont au loin. L'une est « aussi grande qu'une petite ville » et, comme le soleil donne dessus, elle est « claire comme un cristal ». Les autres semblent être couvertes de neige. Et il fait alors froid comme au mois de janvier (*MIC*, 952-953). Marie de l'Incarnation racontera plus tard l'épisode avec davantage d'émotion : la glace était une « furie » qui arrivait vis-à-vis de la flèche du navire et qui allait le fendre en deux; c'était une glace « monstrueuse » et « horrible » et la situation était « épouvantable »... (*MIR*, 164-165). Les hospitalières évoqueront elles aussi l'événement et parleront d'une glace « d'une grosseur monstrueuse et d'une prodigieuse hauteur ». Pour toutes les religieuses, il est évident qu'un miracle les a sauvées, « ce qui changea la crainte en action de grâces » (*AHDQ*, 16).

La rencontre de plusieurs « Sauvages », avant d'arriver à Tadoussac, est évoquée par Cécile de Sainte-Croix et Marie de l'Incarnation comme « une grande joie » (*MIR*, 166). Mère de Sainte-Croix précise : les « Sauvages » étaient de Miskou et vinrent au bateau avec leur missionnaire, le père Gondouin. Selon cette religieuse, tous seraient arrivés à Tadoussac le 20 juillet 1639, « tous les trois navires ensemble ».

Et elle ajoute : « Je vous laisse à penser la joie. » (*MIC*, 954.)

Il faut maintenant débarquer à Tadoussac. Les religieuses seraient-elles descendues à terre avant d'y arriver? Auraient-elles cherché à satisfaire au vœu du père Vimont fait lors de l'épisode dramatique des glaces, vœu qui consistait à dire deux messes et deux communions en l'honneur de la Vierge et de saint Joseph sur la première terre rencontrée (*MIC*, 953)? C'est peu probable. Marie de l'Incarnation fait allusion au débarquement pour signaler que les religieuses, désireuses d'aller remercier la Vierge, faillirent « périr », parce que, se jetant « à la foule » dans la chaloupe, celle-ci « pensa tourner » (*MIR*, 166). Mère de Sainte-Croix confirme que les voyageuses étaient alors bien arrivées à Tadoussac : elles seraient descendues à terre pour la première fois le jour de la Sainte-Anne pour accomplir une partie du vœu du père Vimont. Elles pensèrent « encor périr », car, précise-t-elle, « comme nous descendions du vaisseau dans la chaloupe, peu s'en fallut qu'elle ne tournât » (*MIC*, 955).

### À Tadoussac – fin juillet 1639

Quand les fondatrices des Ursulines et des Hospitalières arrivent à Tadoussac à la fin juillet – les dates indiquées dans les différentes narrations ne concordent pas toutes parfaitement –, la flotte est composée de trois voiliers, dont un d'assez faible tonnage frété par Mme de La Peltrie, la bienfaitrice des Ursulines. Écoutons les hospitalières nous raconter à leur manière leur séjour à Tadoussac et les difficultés éprouvées pour rejoindre Québec :

*Le 15<sup>e</sup> de juillet, nous nous trouvâmes à Tadoussac, où le reste de la flotte nous joignit. On jugea à propos de nous faire sortir du vaisseau amiral, commandé par le capitaine Bontemps, qui ne venait pas jusqu'à Québec, pour nous mettre dans un plus petit bâtiment, qui devait nous amener dans ce port. Les révérends pères jésuites, qui s'étaient dispersés sur tous ces navires, pour assister les passagers, se réunirent et s'embarquèrent avec nous dans celui-ci. Nous restâmes douze jours sans lever l'ancre, parce que le capitaine faisait faire une chaloupe dans le bois et qu'il ne voulait point partir de là qu'elle ne fût en état de le suivre. Cela nous ennuyait beaucoup, car nous souhaitions ardemment d'aller voir nôtre terre de promesse. C'est pourquoi, ayant heureusement rencontré une barque qui montait à Québec, nous fîmes prier celui qui la commandait de vouloir bien nous prendre, pour nous y mener, ce qu'il nous accorda de fort bonne grâce, après nous avoir représenté l'incommodité que nous recevions dans un si petit bâtiment, mais rien ne nous paraissait difficile pourvu qu'il nous procurât l'entrée de cet aimable séjour<sup>19</sup>.*

D'après Cécile de Sainte-Croix, le petit bâtiment évoqué plus haut par les hospitalières aurait été le *Saint-Jacques*. La mère raconte de façon réaliste et avec de nombreux détails la vie sur ce bateau, qui aurait eu de la difficulté à quitter Tadoussac en raison des vents contraires : religieuses et religieux y sont tous étroitement logés; un coffre autour duquel ils se répartissent sert à la fois de table pour les repas et d'autel, où l'on dit quatre messes chaque jour; et quand une personne doit sortir, les autres doivent se lever, « et pour coucher, il était besoin d'ajuster des planches sur le coffre et jeter nos matelas dessus » (*MIC*,

954). La religieuse, qui, décidément, semble particulièrement apprécier la nourriture, poursuit : « Et notre nourriture commença lors de morue au vinaigre sans beurre, ou un peu de lard, qui continua le reste du voyage, au reste avec des contentements que je ne vous saurais expliquer<sup>20</sup>. » (MIC, 954-955.)

### Et de Tadoussac à « Kébec »

Pour rejoindre Québec, il reste encore à remonter « la rivière ». Il serait trop long de citer tout le récit de ce voyage par mère de Sainte-Croix (MIC, 954-955). Contentons-nous de le résumer brièvement, mais en essayant malgré tout d'en rendre sensibles les riches effets de style. Dans la barque qui les conduit à Québec, il n'y a pour les voyageurs qu'une petite chambre si pleine de morues qu'ils sont « tassés comme du pain au four ». À cause de la chaleur et de la puanteur, les religieuses choisissent plutôt d'affronter la pluie, « la nuit aussi bien comme le jour ». Ayant peur d'arriver « crottées » à Québec, elles insistent pour pouvoir mettre préalablement pied à terre pour se sécher quelque peu. Elles en profitent pour souper de « morue sèche et sans beurre » et passer la nuit dans une cabane « à la façon des Sauvages ». Et mère de Sainte-Croix de préciser : « Je ne laissai pas de bien dormir. »

La narration des hospitalières n'est pas moins intéressante :

*Nous passâmes donc dans la barque, où il n'y avait que le tillac pour nous loger, tout étant plein de morue, qui rendait une assez mauvaise odeur. Pendant quelques jours et quelques nuits que nous y restâmes, nous souffrîmes beaucoup de nécessité. Le pain nous ayant manqué, on fut obligées de*

*ramasser les miettes de la soute, où il y avait plus de crottes de rats que de biscuit; nous prîmes la peine de les éplucher pour en avoir un peu, que nous mangions avec de la morue sèche toute crue, n'ayant pas de quoi la faire cuire. On nous donna aussi d'une sorte de passe-pierre<sup>21</sup> fort dure, que l'on trouvait sur le bord du fleuve. Tout cela était bon pour des personnes de grand appétit<sup>22</sup>.*

Le 31 juillet, les voyageurs mettent pied à l'île d'Orléans, alors inhabitée. Ils y construisent trois cabanes sans oublier de rendre « mille louanges à Dieu ». Le lendemain matin, ils tirent du fusil pour se faire reconnaître et manifester leur joie d'être enfin arrivés. Le gouverneur dépêche un canot qui revient vite l'avertir de l'arrivée des religieuses. On envoie alors une chaloupe les chercher.

Après l'épisode de l'île d'Orléans, qui permet à tous et à toutes de se reposer et de se refaire une tenue présentable, c'est enfin la dernière étape du voyage vers Québec qui s'amorce. Mère Cécile de Sainte-Croix conclut ainsi son récit : « Le lendemain matin, nous retournâmes en la barque et arrivâmes à Kébec sur les huit heures du matin, jour de Saint-Pierre-ès-liens. » (MIC, 955.) Et les hospitalières écrivent de leur côté : « Nous arrivâmes le premier jour d'août 1639, sur les sept à huit heures du matin. Notre révérende mère Marie de Saint-Ignace fut la première que l'on débarqua, puis la révérende mère Marie de l'Incarnation et les autres. » (AHDQ, 17-18.)

Le texte de mère de Sainte-Croix et celui des hospitalières nous disent sensiblement la même chose de l'accueil : les attendent sur le rivage Monsieur de Mont-

magny, le gouverneur, avec les « principaux » du pays. Le premier les reçoit avec bienveillance et les assure de son estime. « Tout le peuple, [...] par de grandes acclamations[,] marquait une réjouissance publique. » Les religieuses baisent le sol de leur nouvelle patrie et remercient Dieu de ses « conduites amoureuses ». Le groupe se dirige ensuite vers l'église des Jésuites où l'on chante un *Te Deum*. Une messe est alors célébrée. Et après avoir « déjeuner » chez le gouverneur, les religieuses se séparent et rejoignent leurs demeures respectives (AHDQ, 18-19 et MIC, 955).

Plusieurs années plus tard, Marie de l'Incarnation se souviendra de son arrivée :

*Monsieur de Montmagny, Gouverneur de la Nouvelle-France, ayant auparavant envoyé sa chaloupe, bien munie de rafraîchissements, au-devant de nous, il nous reçut et tous les Révérends Pères avec des démonstrations d'une très grande charité. Tous les habitants étaient si consolés de nous voir que pour nous témoigner leur joie, ils firent ce jour-là cesser tous leurs ouvrages.*

*La première chose que nous fîmes fut de baiser cette terre en laquelle nous étions venues, pour y consommer nos vies pour le service de Dieu et de nos pauvres Sauvages. L'on nous conduisit à l'église où le Te Deum fut solennellement chanté, ensuite de quoi, Monsieur le Gouverneur nous mena tous au Fort pour y prendre notre réfection<sup>23</sup>, ensuite de quoi, tous les Révérends Pères et lui nous firent l'honneur de nous conduire aux lieux destinés pour notre demeure<sup>24</sup>.*

Le voyage vers la Nouvelle-France était maintenant terminé. Il faudrait désormais vivre et mourir

à Québec. Cela signifiera notamment se souvenir de cette traversée et de la remontée de « la rivière », en tout extraordinaires pour ces religieuses.

### Tadoussac : des escales racontées

Pour arriver en Nouvelle-France et atteindre Québec, il fallait donc, à l'époque, quitter un port de l'ancienne France – au début du 17<sup>e</sup> siècle, très souvent, celui de Dieppe –, puis traverser l'océan pour enfin arriver au port de Tadoussac, escale fort attendue probablement, mais escale obligée le plus souvent. Et on imagine la fébrilité de nos religieuses quand elles purent enfin mettre un pied sur la terre du nouveau continent, leur terre de mission, ne l'oublions surtout pas. C'est ce que laisse entendre la citation de mère de Sainte-Croix présentée précédemment, où elle affirme tout émue : « Je vous laisse à penser la joie. » (MIC, 954.) Mais le voyage, qui n'était pas terminé, devait se continuer autrement, sur d'autres bateaux de moindre tonnage le plus souvent, et dans des conditions qu'il était impossible de prévoir.

Assurément, les récits des religieuses relus montrent l'importance de Tadoussac comme « port d'escale » au 17<sup>e</sup> siècle. C'est qu'en effet plusieurs capitaines refusent obstinément de remonter jusqu'à

Québec, le fleuve étant alors assez mal connu et donc très dangereux. D'autres passages des textes mis à contribution dans cet article en témoignent. En 1665, par exemple, les hospitalières racontent la remontée difficile vers Québec du Marquis de Tracy :

*Les pilotes du Bresé, n'osant risquer un vaisseau si considérable dans le fleuve Saint-Laurent, et croyant arriver plus tôt et plus heureusement dans des bâtiments plus légers, firent trouver bon à Monsieur de Tracy de décharger ce gros navire sur deux petits vaisseaux. Ils ne laissèrent pas d'être un mois entier dans notre rivière et ne purent arriver à cette rade [de Québec] que le dernier jour de juin (AHDQ, 144).*

Marie de l'Incarnation raconte un événement du même ordre dans une lettre à son fils du 6 novembre 1662. Un navire qui transporte des commissaires du roi s'est arrêté à Tadoussac : le capitaine, prétextant la saison tardive et le fait que son vaisseau est de 400 tonneaux, refuse d'obéir aux ordres des commissaires, qui souhaitent rejoindre Québec au plus tôt. C'est que la flotte transporte de 300 à 400 personnes! Et les vivres pour l'hivernement de toute la colonie! L'ursuline commente alors avec sa verve habituelle : « Toutes les chaloupes et barques de ce pays y sont allées, ce qui nous cause une confusion

que l'on n'avait point encore vue. Comme nous ne recevons nos paquets que peu à peu, nous ne faisons aussi nos réponses que par de petits mots par les chaloupes qui vont file à file aux grands vaisseaux. » (MIC, 683.)

Mais l'espace nord-côtier dont il est question dans les textes relus reste en fin de compte un Tadoussac certes visité, mais surtout raconté et ressenti... Cette représentation donne une autre portée aux récits, une autre dimension au lieu et aux péripéties qui y sont vécues, lesquelles vont bien au-delà de l'historicité des événements. Avec ces premiers écrits de femmes sur le Canada, riches de vivacité, d'émotion et de singularité, non seulement nous découvrons l'époque lointaine de la Nouvelle-France, si fascinante, mais nous entrons aussi « en littérature ». L'univers culturel de cette époque ne nous est pas immédiatement accessible : il faut aller vers lui pour le redécouvrir et se l'approprier. Et il faut donc pour cela relire les textes qui le racontent. C'est d'ailleurs ce que nous rappelle la plus récente *Histoire de la littérature québécoise* : « La littérature de la Nouvelle-France ne se présente pas sous la forme d'un héritage, mais d'un travail de relecture<sup>25</sup>. »

## Notes

- 1 Pierre Rouxel a fait toute sa carrière d'enseignant en littérature au Cégep de Sept-Îles. Il a dirigé pendant plus de 15 ans, à Sept-Îles, *La revue d'histoire de la Côte-Nord*. Il est l'initiateur du Groupe de recherche sur l'écriture nord-côtière (le GRÉNOC), fondé en 2006. Depuis, il codirige le GRÉNOC et la revue *Littoral*.
- 2 Pierre Frenette (dir.), *Histoire de la Côte-Nord*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture et Presses de l'Université Laval, 1996, 667 p. L'index signale plus de 40 références à Tadoussac : voir p. 658 et 660.
- 3 Municipalité de Tadoussac, « Historique », [en ligne], [www.tadoussac.com/fr/tadoussac/historique]. (Consulté le 10 janvier 2017.)
- 4 Pierre Frenette, *Histoire de la Côte-Nord*, p. 125-126.
- 5 *Ibid.*, p. 195.
- 6 Deux articles récents du *Devoir* évoquent le rôle de Tadoussac comme « port d'escale ». Dans le premier, on peut lire : « Avant 1630, les navires qui ravitaillaient la colonie s'arrêtaient en effet à Tadoussac, premier poste de traite de l'Amérique du Nord. Des embarcations de plus faible tonnage prenaient alors le relais jusqu'à Québec. » (Alexandre Shields, « Rendez-vous des marées. Tadoussac possède la seule cale sèche naturelle du Québec, lieu d'un événement annuel incontournable sur la Côte-Nord », *Le Devoir*, 19 octobre 2016, p. A1 et A8). Plus récemment, l'historienne Sophie Imbeault, dans un article consacré à Marie Rollet arrivée au Canada avec son mari Louis Hébert il y a 400 ans, écrit : « Après une difficile traversée de trois mois, le navire arrive à Tadoussac à la mi-juin. Ils auraient ensuite remonté le fleuve en barque et seraient arrivés à Québec en juillet. » (« Marie Rollet : être femme et pionnière », *Le Devoir*, 10 janvier 2017, p. A7).
- 7 Gabriel (Théodat) Sagard, *Le Grand voyage du pays des Hurons*, Montréal, Leméac, collection « Bibliothèque québécoise | Littérature », 1990, 384 p.
- 8 Voir notre article « Théodat Sagard fait escale à Tadoussac, en juin 1623 », *La revue d'histoire de la Côte-Nord*, n° 14, mai 1991, p. 33-36.
- 9 « Relation de 1632 », dans *Relations des Jésuites*. 1611-1636, tome 1, Montréal, Éditions du Jour, 1972, p. 1-7.
- 10 Voir l'édition de dom Guy Oury, Marie de l'Incarnation, *Correspondance*, Solesmes, 1971, 1071 p. Désormais *MIC*. Peu de lettres racontent la traversée : deux, rédigées en avril 1639, précèdent l'embarquement; une autre est écrite « en mer », en mai; et une autre de Québec, en septembre (p. 81-89).
- 11 Voir la récente édition d'Alessandra Ferraro : Marie de l'Incarnation, *Relation de 1654*, Montréal, Boréal, 2016, 255 p. Désormais *MIR*. On trouve le récit de la traversée aux pages 163 à 168.
- 12 Ce récit est une lettre envoyée de Québec par la religieuse, le 2 septembre 1639, à la supérieure des Ursulines de Dieppe. Cette lettre se trouve à la fin de la *Correspondance* de Marie de l'Incarnation publiée par dom Guy Oury en 1971 (*MIC*, Appendice II, p. 951-960). Signalons aussi qu'en septembre 1640, mère Anne de Sainte-Claire raconte à une ursuline du couvent de Paris la traversée des deux premières ursulines venues de Paris en 1640 (*ibid.*, p. 967-970).
- 13 Mère Marie de Saint-Joseph, qui accompagnait Marie de l'Incarnation, venait comme elle du couvent de Tours.
- 14 Les *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*. 1636-1716 ont été composées par les révérendes mères Jeanne-Françoise Juchereau de Saint-Ignace et Marie-André Duplessis de Sainte-Hélène. Elles ont été éditées par dom Albert Jamet, avec une introduction et des notes, à l'Hôtel-Dieu de Québec (édition originale : 1939; réimpression : 1984, 444 p.). Désormais *AHDQ*. Le récit du voyage de Dieppe à Québec se trouve entre les pages 13 et 20. Mère Françoise Juchereau dit s'alimenter à des écrits antérieurs des premières religieuses : les « petits cahiers » de mère Marie de Saint-Bonaventure et « les remarques » des mères Marie Catherine de Saint-Augustin et Marie Renée de la Nativité (*AHDQ*, p. 4 de la dédicace « Aux Religieuses Hospitalières »). Plus loin dans le récit, les deux narratrices, pour raconter la traversée, vont emprunter à ce qu'ont « laissé par écrit au sujet de leur voyage et de leurs aventures dans les premières années », les trois fondatrices courageuses, « nos trois amazones » précise le texte (*AHDQ*, p. 13). Signalons que les fondatrices viennent toutes les trois de l'Hôtel-Dieu de Dieppe : Marie Guénet, dite de Saint-Ignace, Marie Forestier, dite de Saint-Bonaventure, et Anne Le Cointre, dite de Saint-Bernard. Nous avons aussi, lorsque nécessaire, modernisé l'écriture des textes mis à contribution pour cet article.
- 15 En septembre 1640, Anne de Sainte-Claire raconte que la rade était « en grande tourmente » et qu'un matelot vint annoncer le pire : un bateau qui avait perdu son ancre venait se jeter sur leur navire! (*MIC*, p. 967.)
- 16 *Ibid.*, p. 86.
- 17 *MIR*, p. 166.
- 18 Sur le bateau qui transporte les religieuses, le père Vimont est accompagné des pères Joseph Chaumonot et Joseph-Antoine Poncet de La Rivière. Le père Vimont devait, à Québec, succéder au père Paul Le Jeune comme supérieur de la mission canadienne. Le frère Claude Jager était également du voyage.
- 19 *AHDQ*, p. 16-17.

20 À propos des mêmes événements, et de la remontée vers Québec, Marie de l'Incarnation se montre avare de détails : « Mais lorsque nous fûmes à Tadoussac, tous se mirent dans un même vaisseau avec nous, de sorte que nous avions cinq messes chaque jour, un autre père s'étant encore joint aux autres. Ainsi nous arrivâmes en bonne

compagnie. » (*MIR*, p. 168.) Selon elle, Mme de La Peltrie aurait rejoint Québec plus rapidement sur le petit navire qu'elle avait frété (*MIR*, p. 168).

21 La passe-pierre – ou perce-pierre – qui pousse sur les rochers est le nom commun de plusieurs espèces de végétaux, parmi lesquels la saxifrage et la criste-marine.

22 *AHDQ*, p. 17.

23 Repas en commun dans une communauté religieuse.

24 *MIR*, p. 168-169.

25 Michel Biron, François Dumont et Élisabeth Nardout-Lafarge, *Histoire de la littérature québécoise*, Montréal, Boréal, 2007, p. 21.

## La maîtrise en histoire de l'UQAR.

- Programme de type «Recherche» qui conduit au grade de Maître ès arts, M.A.
- Plan de formation comportant un mémoire de recherche et 4 cours optionnels
- Programme offert à temps complet et à temps partiel
- Nombreuses possibilités de financement et de bourses
- Collaborations possibles avec d'autres programmes de l'UQAR (lettres, géographie, éthique, développement régional, etc.).

**UQAR**

[www.uqar.ca/programmes/3425](http://www.uqar.ca/programmes/3425)

Photo : Jean-René Thuot

# Portrait d'une démarche de patrimonialisation : l'histoire du site Massé de Saint-Hubert

*Max D'AMOURS<sup>1</sup>*

## **Introduction**

Dans la société actuelle, la conservation et la mise en valeur d'un objet patrimonial est une entreprise particulièrement ardue. Malgré toutes les difficultés que génère une démarche de patrimonialisation, certains projets finissent tout de même par se réaliser. C'est le cas du patrimoine industriel Massé de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, un exemple singulier où les membres d'une famille sont parvenus à s'assurer que des témoins importants du passé continuent à vivre au cœur de la communauté.

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, les installations de la famille Massé constituaient l'un des sites industriels les plus dynamiques de la région bas-laurentienne, notamment grâce à ses moulins à farine et à scie parmi les plus performants de l'époque. Avec les bâtiments de service voués à l'exploitation agricole et les résidences des membres de la famille et des ouvriers, l'ensemble formait un complexe exceptionnel dans la région. Aujourd'hui, ce site comprend des éléments relevant à la fois du patrimoine matériel, comme des bâtiments industriels et des résidences, et du patrimoine immatériel se rapportant au quotidien, aux savoir-faire, aux traditions et aux valeurs des

générations qui nous ont précédés. Au début des années 1990, les propriétaires actuels du site Massé ont choisi de mettre en valeur tout un bagage historique composé d'habitations, d'usines, de modes de vie distinctifs, de rapports humains entremêlés de rapports marchands, de métiers appris sur le tas, d'innovations industrielles et de transferts intergénérationnels.

La première partie de cet article présente un bref portrait de ce complexe patrimonial : sa localisation, ses origines, son développement et son état actuel. La deuxième partie souligne les efforts de conservation déployés sur une centaine d'années par la famille Massé. Finalement, la troisième partie fait le bilan des travaux réalisés dans le cadre d'une démarche de patrimonialisation initiée en 1991 par les propriétaires actuels, qui représente 25 années d'actions consacrées à la conservation et à la mise en valeur de ce riche patrimoine.

## **Le patrimoine industriel Massé**

À la limite nord du village de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, le long de la rivière Sènescoupé, nous retrouvons un site industriel qui se distingue par son intégrité après 125 ans d'histoire. Durant plus d'un

siècle, le patrimoine familial s'est transmis de génération en génération, de sorte qu'aujourd'hui, des membres de la famille y résident encore.

Le site Massé correspond à un territoire d'environ 125 hectares. La partie située au nord de la rivière Sènescoupé a eu au fil des ans des fonctions forestières et agricoles; elle couvre 118 hectares à elle seule. Dans cet article, c'est la partie industrielle et résidentielle située au sud de la rivière qui retient notre attention. D'une longueur de 300 mètres, la rue Massé longe la rivière et regorge des vestiges les plus intéressants, dont les anciennes résidences et les bâtiments industriels. Une photo aérienne prise vers 1960 (voir figure 1) permet d'observer, au centre, la maison blanche au toit mansardé d'Honoré Massé construite en 1901, ainsi que celle de son frère Camille, en bas à droite, construite autour des mêmes années. Du côté nord de la rue Massé, à la croisée de la rue principale, on peut voir les bâtiments industriels : un bâtiment à toit plat qui abrite la centrale électrique, le moulin à carder et les bureaux de l'entreprise. Au centre gauche, on peut apercevoir la troisième scierie, reconstruite après



Figure 1. Le site industriel Massé vers 1960.

Photo aérienne, auteur inconnu, collection familiale Massé.

l'incendie de 1952. À l'extrême droite de la photo, complètement au bout de la rue, le moulin à farine borne le complexe.

Au fil des ans, quelques bâtiments ont disparu. Ils ont été détruits par le feu ou par la détérioration, emportant avec eux plusieurs traces du passé. D'autres ont résisté à l'usure du temps. Parmi les 15 que l'on trouvait sur le site dans les années 1950, il n'en reste que neuf : quatre résidences, deux granges et trois bâtiments de service. Néanmoins, au cours des 25 dernières années, beaucoup de données historiques et ethnologiques ont pu être colligées au sujet des bâtiments détruits, parfois avant qu'ils ne disparaissent. Tout un inventaire d'artefacts, d'archives et de témoignages permet d'ajouter

une valeur patrimoniale à ce petit complexe industriel en plus de préserver la mémoire des cinq générations qui l'ont possédé. Somme toute, le site Massé recèle suffisamment de traces matérielles et immatérielles du passé pour immortaliser son histoire, pour rendre hommage à ses pionniers et pour enrichir notre patrimoine collectif. Il constitue un héritage que la société a le devoir de mettre en valeur et d'utiliser comme outil de développement.

Le patrimoine Massé est un héritage de la colonisation des hautes terres du Bas-Saint-Laurent au 19<sup>e</sup> siècle. Comme l'explique l'historien Jean-Charles Fortin, l'appropriation des terres fait tache d'huile, sans qu'il y ait de brisure géographique entre le littoral et le

haut pays. « D'une génération à l'autre, la pression augmente, les défrichements repoussent la forêt, l'étagement des rangs gagne les terrasses supérieures et le plateau, depuis L'Isle-Verte, Cacouna, et Saint-Arsène vers Saint-Épiphane et Saint-Paul-de-la-Croix et de là vers Saint-François-Xavier et Saint-Clément, puis Saint-Hubert et Saint-Cyprien, à 30 kilomètres de la côte<sup>2</sup>. » Dans le cas de Saint-Hubert, les traces laissées par les premiers colonisateurs sont encore tangibles. L'histoire de la famille Massé en témoigne.

En 1842, les premiers Massé qui migrent au Bas-Saint-Laurent s'installent à Rivière-Trois-Pistoles, mais c'est seulement en 1847 que le maître-meunier Bernard Massé s'inscrit dans l'histoire des indus-

tries régionales du Bas-Saint-Laurent en devenant propriétaire du moulin du Petit-Sault de L'Isle-Verte.

Scieries, meuneries et carderies poussent partout sur le territoire en ces temps de colonisation. Le développement de la région bas-laurentienne est en plein essor grâce à ses vastes espaces vierges, à ses ressources forestières à proximité et à ses nombreux cours d'eau à grand potentiel énergétique.

C'est dans cette foulée que Mathias Saindon (précédant Bernard Massé) quitte Saint-Arsène, en 1875, pour aller explorer les coteaux des Appalaches dans le but d'y installer un moulin à farine et à scie. À cinq kilomètres en aval du lac de la Grande-Fourche, il découvre une dénivellation suffisante pour endiguer la rivière Sénéscoupé sur le territoire de la paroisse Saint-Hubert. Ces cascades ne permettent pas d'y construire une grande roue à godets, mais il y a suffisamment d'eau en mouvement pour alimenter des turbines capables de faire tourner les meules et la scie d'un moulin<sup>4</sup>. Une construction modeste est érigée par Saindon. Le meunier loge alors dans la salle des machines au sous-sol, où une seule turbine active les appareils.

En 1891, Honoré Massé, fils de Bernard et meunier à Saint-Clément, acquiert le moulin de Saint-Hubert et le modernise. Il ajoute des turbines, rehausse le niveau de l'eau en érigeant une digue de retenue, installe un engin à vapeur et construit une résidence annexée au moulin. En 1901, il engage un meunier qui réside sur les lieux; il doit donc bâtir une

Tableau 1. Générations de la famille Massé qui ont exploité des moulins au Bas-Saint-Laurent.

Génération	Année de l'établissement	Représentant	Lieu de l'exploitation
1 <sup>re</sup> génération	1842	Bernard Massé	Moulins de Rivière-Trois-Pistoles
	1847	Bernard Massé	Moulins du Petit-Sault, Isle-Verte
2 <sup>e</sup> génération	1882	Honoré Massé	Moulins de Saint-Clément
	1891	Honoré Massé	Moulins de Saint-Hubert
3 <sup>e</sup> génération	1922	Freddy Massé <sup>3</sup>	Moulins de Saint-Hubert
4 <sup>e</sup> génération	1960	Maurice Massé	Moulins de Saint-Hubert
5 <sup>e</sup> génération	1991	Lise Massé	Moulins de Saint-Hubert

nouvelle maison en amont sur la rue Massé pour y emménager avec sa famille. De plus, il déplace la scierie joutant le moulin à farine juste en face de cette maison<sup>5</sup>. En 1912, il ajoute une autre écluse à la hauteur du village sur la rivière. Elle produit la réserve d'eau nécessaire pour faire fonctionner une petite centrale électrique et une carderie, installées 300 mètres en aval.

À son décès, en 1922, son fils Freddy prend la relève, accompagné de son jeune frère Camille. Freddy Massé devient l'unique propriétaire des lieux jusqu'en 1990, où il décède à l'âge de 97 ans. Tout en assumant la direction de l'entreprise, il fut maire de Saint-Hubert pendant 24 ans et préfet du comté pendant huit ans. Au cours des années 1960, Freddy confie la direction de meunerie à son fils adoptif, Maurice Massé. Ce dernier

doit faire preuve d'ingéniosité et d'innovation pour s'ajuster aux nouvelles exigences du métier sans abandonner les méthodes de production traditionnelles, telles que l'utilisation d'une chaudière et d'une machine à vapeur pour faire fonctionner la scierie.

Puis, en 1991, comme projet de retraite, Lise Massé<sup>6</sup> et son conjoint, l'auteur de ces lignes, s'installent à Saint-Hubert et entreprennent de redonner vie au domaine patrimonial laissé sans relève. Il faut dire que depuis l'arrivée d'Honoré à Saint-Hubert, en 1891, jusqu'aux années 1950, l'entreprise n'avait jamais cessé de croître. À cette époque, elle rayonnait au-delà de la communauté et de la région. En plus des services locaux de meunerie ou de scierie, des échanges commerciaux avaient lieu avec plusieurs compagnies américaines et la livraison des

marchandises se faisait par voie ferrée à partir de Saint-Honoré. Mais, après la Seconde Guerre mondiale, les premiers signes d'une désarticulation progressive des petites industries locales apparaissent. L'électrification rurale et l'expansion du réseau régional « Pouvoir du Bas-Saint-Laurent » rendent caduque la centrale des Massé en exploitation depuis 1912. En outre, la modernisation des usines de sciage ne laisse aucun avenir aux petites scieries à vapeur traditionnelles. Les lattes de bois longtemps utilisées pour fixer le plâtre aux murs intérieurs des maisons ne sont plus demandées. Le panneau de gypse est le nouveau matériau à la mode. Plus tard, au cours des années 1970, la régionalisation des meuneries mettra un terme aux activités du moulin à farine Massé<sup>7</sup>.

Chose surprenante, la scierie à vapeur subsiste jusqu'en 1990. On tente de l'adapter, parfois de façon très laborieuse, à la fabrication de nouveaux produits. Au début des années 1960, un premier essai dans la fabrication de bois d'œuvre est infructueux et force l'entreprise à trouver mieux. On décide alors de mettre à profit le savoir-faire déjà acquis dans la production de lattes. Cette voie s'avère une option gagnante; au lieu de servir à la fixation du plâtre sur les cloisons, les lattes deviendront un composant d'un nouveau produit recherché, la clôture à neige et à sable. Cette innovation permettra à l'entreprise de perdurer, de fournir des emplois locaux, en plus de trouver une relève en 1991 et de franchir le cap du 21<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>.

C'est ainsi que cinq générations de Massé se sont succédé dans l'exploitation de petites industries locales nécessaires au développement de leur communauté. Des débuts de la colonisation des Appalaches jusqu'à aujourd'hui, ces pionniers ont œuvré à construire des moulins, à faire fonctionner des machines, à créer des emplois et à fournir des biens et services à leur communauté. La liste des activités industrielles de l'entreprise familiale est longue : scierie, meunerie, carderie, centrale électrique et ateliers spécialisés. Les générations se succèdent – Bernard, Honoré, Freddy, Maurice et Lise Massé – et constituent cette filière entrepreneuriale qui se perpétuera jusqu'au début des années 2000. Du moulin du Petit-Sault à L'Isle-Verte en passant par le moulin Beaulieu à Saint-Clément, l'épopée des Massé dans l'industrie meunière se poursuit à Saint-Hubert entre 1891 et 2012.

### **Les premiers efforts de conservation**

Ces cinq générations de Massé ont su mettre une bonne partie de leur patrimoine à l'abri de l'usure du temps. Leur sensibilité à la conservation de l'héritage familial est d'abord notable au plan archivistique, alors que de nombreux documents relatifs à l'exploitation du site ont été conservés. On peut encore consulter les registres comptables dans lesquels apparaît la liste des 800 clients qui ont transigé avec les industriels Massé à partir des années 1900. Ces volumineux cahiers de comptabilité représentent une mine d'or d'information qui permet d'identifier, entre autres, l'objet des transactions, les rapports qu'entretenaient les Massé avec

leurs clients, les fluctuations du marché ou les arrangements financiers auxquels ils ont consenti lors des ralentissements économiques, particulièrement ceux de la grande crise des années 1930.

Honoré Massé a aussi transféré l'équivalent de 400 pages de correspondance manuscrite à ses descendants, qui ont fait suivre ces précieux documents jusqu'à nous. Cette collection est constituée de lettres, toujours en bon état, que Louis-Achille Bertrand, marchand de L'Isle-Verte, a adressées à Honoré Massé entre 1883 et 1888, alors qu'il était au service de Bertrand comme constructeur et opérateur de ses moulins à Saint-Clément. Ce sont là deux exemples qui illustrent les nombreux efforts de conservation déployés par Freddy et Maurice Massé pour préserver les témoignages des échanges familiaux, commerciaux ou politiques au fil des générations.

Le souci de la conservation des Massé se manifeste également dans l'entretien du parc immobilier du site industriel, qui suscite l'intérêt de plusieurs intellectuels. Des écrivains, des chercheurs et des artistes s'attardent à ce patrimoine singulier, dans des œuvres aussi bien artistiques que scientifiques. Et un tel intérêt contribue à accentuer le caractère unique de ce coin de village. Des peintres de la région (April, Dionne, Lemieux, Soucy, etc.<sup>9</sup>) immortalisent le moulin à farine, souvent visité par la population. Dans plusieurs publications, on ne manque pas de mentionner le site Massé. Par exemple, Lynda Dionne et Georges Pelletier soulignent aussi bien les caractères humains que les aspects industriels du site à l'aide de très

belles images<sup>10</sup>. Dans son livre *Dans les brumes de la Sènescoupé*, Georges Beaulieu, né à Saint-Clément dans le moulin construit par Honoré Massé, souligne les qualités de son grand-oncle en le qualifiant de « meunier et charpentier de moulins particulièrement habile<sup>11</sup> ».

À la fin des années 1970, un étudiant en ethnologie de l'Université Laval, Régis Jean, rédige un mémoire de maîtrise sur les moulins « faisant farine<sup>12</sup> ». Dix ans plus tard, il est mandaté par le ministère de la Culture pour faire l'évaluation des moulins hydrauliques de l'Est-du-Québec. Selon deux critères, soit celui de la valeur patrimoniale et celui de l'opportunité d'attribuer un statut juridique, le moulin de Saint-Hubert et celui de Saint-Clément, tous deux mis en route par Honoré Massé à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, arrivent respectivement premier et deuxième sur l'ensemble des 20 établissements recensés<sup>13</sup>. Cette étude n'entraîne toutefois aucune action du ministère de la Culture; le propriétaire, Freddy Massé, âgé de 95 ans, veut conserver le caractère privé des lieux et ne croit pas à la capacité du Ministère de mettre en valeur ses moulins.

En août 1990, Freddy Massé décède et c'est à partir de ce moment que les projets de restauration et de patrimonialisation reviennent à l'ordre du jour. En 1991, Max D'Amours et Lise Massé deviennent les nouveaux propriétaires du site Massé, qui n'avait jamais changé de mains depuis 1922, à la mort d'Honoré. En 1992, à la suite d'une invitation de Max D'Amours, Régis Jean réalise deux nouvelles études<sup>14</sup> ethnologiques sur le moulin à farine de Saint-

Hubert et sur le patrimoine dans son ensemble. Des entrevues effectuées auprès d'aînés de la région, des inventaires et des descriptions des objets industriels conservés permettent la mise à jour de certaines données ainsi que le classement d'artefacts et d'une partie de la machinerie.

La mémoire communautaire associée au site Massé subit également un processus de patrimonialisation informel, alors qu'elle est intégrée dans le récit historique local. En 1985, Antonio Massé<sup>15</sup> rédige un ouvrage historique dans le cadre du centenaire de Saint-Hubert et il en profite pour valider de nombreux faits transmis par la tradition orale.

Cet aperçu de l'intérêt suscité par l'héritage Massé montre que les premiers efforts de conservation de la mémoire ont été initiés par les membres de la famille. Au cours des années, d'autres intervenants se sont ajoutés pour signaler la valeur du site Massé par des écrits, des études ou des œuvres d'art. Finalement, à compter de 1991, c'est par une démarche de patrimonialisation en bonne et due forme que les représentants actuels de la famille Massé se sont engagés à valoriser le complexe.

### **La démarche de patrimonialisation**

Au tournant des années 1990, le site Massé souffre de l'usure du temps; il est de moins en moins habité et ouvert à la circulation. Certains bâtiments sont désaffectés et endommagés tandis que d'autres, toujours utilisés, ont un urgent besoin d'entretien et de mise à niveau. Le patriarche Freddy Massé vient de mourir, laissant

derrière lui une collection de biens et de précieux documents qui risque de disparaître. Son héritier Maurice Massé prend sa retraite. Il a 75 ans et la relève n'est pas au rendez-vous. Bien que la tradition orale et les transferts générationnels permettent encore de se remémorer le parcours des ancêtres, il faut se rendre à l'évidence : à chaque départ d'un membre de la famille ou d'un aîné de la communauté, la mémoire du passé s'effrite. La famille réalise alors que son patrimoine est en danger. C'est dans ce contexte que Max D'Amours et Lise Massé deviennent propriétaires du domaine patrimonial en 1991 et qu'ils décident de donner le coup de barre nécessaire pour arrêter l'érosion de sa valeur historique. Les actions qu'ils ont entreprises jusqu'à aujourd'hui peuvent être regroupées en cinq catégories, selon le modèle de mise en valeur du patrimoine culturel de l'UNESCO<sup>16</sup>.

#### **1. Des mesures de protection et de conservation**

Le premier geste est de déterminer les objectifs de protection, puis de les encadrer dans une charte publique pour assurer leur réalisation. C'est ainsi qu'immédiatement après l'acquisition du domaine patrimonial, les nouveaux propriétaires créent un organisme à but non lucratif : la Société de conservation du patrimoine Massé de Saint-Hubert. Doté d'un conseil d'administration composé essentiellement de membres de la famille, cet organisme s'attelle à la lourde tâche de préserver tout ce qui concerne l'histoire des Massé : implantations industrielles et résidentielles, archives documentaires, collection iconographique, artefacts, etc.



Figure 2. Maison Honoré Massé.

Photo : Max D'Amours, 2006.

Au même moment, une nouvelle entreprise, les Industries Massé et D'Amours inc., prend la relève de l'exploitation commerciale. Elle envisage de relancer les activités industrielles, de stimuler l'économie locale et de fournir des emplois à la population. Bref, elle souhaite poursuivre l'œuvre des Massé. Au départ, cette compagnie parvient à consolider trois emplois saisonniers en réactivant l'atelier de clôtures. Les propriétaires s'assurent ensuite de protéger l'intégrité du territoire sur lequel l'entreprise exploite ce petit commerce. Il est établi que l'entreprise ne pourra jamais devenir propriétaire, mais qu'elle demeurera locataire, pour une somme minimale, du terrain et des bâtiments auprès de la Société de conservation. De cette façon, le patrimoine est mis à l'abri en évitant toute subdivision territoriale.

D'autres mesures de protection sont mises en œuvre quelques années plus tard. Survient alors la création d'un comité local de développement patrimonial qui se donne comme objectif de concevoir un plan de restauration du moulin à farine. Ce comité créé en 1998 ne pourra atteindre ses objectifs à cause d'un malheureux événement. Dans la nuit du 18 février 2000, un incendie rase la scierie à vapeur, récemment agrandie et convertie à l'énergie électrique. D'importants investissements ont été consentis pour sa modernisation. Accablés par la reconstruction de l'usine qui débute en mars 2000, les propriétaires ne peuvent accompagner le comité de développement, qui se voit forcé de mettre son programme en veilleuse.

En 2011, un comité municipal se réunit à l'invitation de la mairie et des services culturels de la MRC de Rivière-du-Loup. L'objectif est de promulguer un règlement visant la protection du site. Des changements politiques à l'échelon local retardent le projet, qui sera finalement repris en 2017.

## 2. Des travaux de restauration

Des démarches visant la restauration de plusieurs bâtiments à caractère patrimonial s'ajoutent aux activités liées à la protection du site. D'abord, les propriétaires s'installent à Saint-Hubert et s'engagent dans la restauration de la résidence, maison ancestrale construite par Honoré Massé en 1901 (voir figure 2). Au début des travaux, elle est inhabitée depuis trois ans. Le respect de l'authenticité des lieux est le critère principal qui guide les interventions. Tout est retouché, l'intérieur et l'extérieur de la maison, ainsi que l'aménagement paysager. Ces travaux durent deux ans.

Comme la toiture de certains bâtiments est vétuste et que l'eau s'y infiltre, il faut d'urgence procéder à des travaux de protection temporaire. À l'été 1991, la nature ne coopère pas. Le 8 juillet, une crue des eaux, soudaine et puissante, emporte l'écluse du moulin à farine implantée sur la rivière Sènescoupé 115 ans plus tôt. Malgré le désir de reconstruire cet équipement ancien, les propriétaires doivent y renoncer. Les coûts sont énormes et la réglementation environnementale est sévère. Les rives sont donc réaménagées selon un plan accepté par la municipalité et le ministère de l'Environnement.

Au même moment, la toiture du moulin à farine est consolidée et revêtue d'une toile protectrice. En outre, les fondations de la scierie à vapeur sont stabilisées sur le côté nord, en attente d'une reprise des activités qui aura lieu à l'automne 1993. Vient ensuite la restauration de deux autres bâtisses d'importance, deux bâtiments agricoles d'époque : la grange du moulin à farine (voir figure 4) et la grange principale de la ferme (voir figure 3).

En 1994, un menuisier d'expérience aide à refaire la toiture de la grange principale. L'eau s'y infiltre depuis plusieurs années et le centre du faite est incurvé. Pour redresser la structure, il faut ouvrir les murs, rebâtir les assises et remplacer quelques colonnes. Le toit est ensuite prêt à recevoir un nouveau revêtement. Les bardeaux de cèdres, trop coûteux, sont sacrifiés et le toit est regarni de tôle capable de protéger ce rare bâtiment durant plusieurs décennies. La tour d'aération est restaurée; les paratonnerres sont remis en place; les murs intérieurs, les murs extérieurs, les portes et les fenêtres sont repeints.

L'autre bâtiment agricole, la grange du moulin à farine, aura le même traitement à l'été 1995. Cette grange, qui a déjà plus de cent ans, servait non seulement au meunier, mais aussi aux clients et à leurs chevaux qui avaient besoin d'un abri durant les longues heures d'attente au moulin. Une toiture de tôle à deux pans avait su la protéger contre les intempéries. Mais, à cause de sa structure vieillissante et de ses fondations très avariées, les murs penchent démesurément vers le flanc nord. On



Figure 3. Grange principale de la ferme Massé.

Photo : Max D'Amours, 2006.

passé l'été 1995 à refaire les assises, à nettoyer l'intérieur, à classer les instruments aratoires et à redresser la structure à l'aide de câbles d'acier sous tension. Un mur complet de planches d'épinette à la verticale doit être remplacé, mais le revêtement d'origine est respecté. Cette grange est maintenant capable d'affronter un autre siècle. Aujourd'hui, ce bâtiment a une nouvelle vocation et sert d'entrepôt pour la collection (complète et classée) d'outils agricoles de la ferme Massé.

À la scierie, le nettoyage et la réfection des assises de la partie nord du bâtiment sont au programme. La chaudière et l'engin à vapeur sont soumis à un nettoyage important à partir de 1998. Cependant, ils ne seront pas remis en marche. Durant cette même période, des travaux d'entretien

sont effectués sur les autres bâtiments. Ainsi, l'ancienne porcherie et la glacière sont repeintes, de même que la petite maison de colonisation et l'atelier de clôture.

### 3. Réhabiliter, réutiliser et respecter l'authenticité

La démarche de patrimonialisation implique également que les constructions anciennes soient réhabilitées et réutilisées. Ce faisant, restaurer un bâtiment pour le réaffecter aux mêmes fonctions ou en changer l'usage en respectant son authenticité est un défi peu commun. Le style, les matériaux, la structure et d'autres considérations s'opposent parfois aux utilisations pratiques. Pour ne pas dévier des objectifs de la démarche et pour continuer à faire avancer le projet, il faut accepter de s'adapter et faire preuve d'une bonne capacité de conciliation. En plus de



Figure 4. Grange de la meunerie.

Photo : Max D'Amours, 2006.

respecter l'authenticité et l'histoire du patrimoine, on doit s'adapter aux nouvelles exigences environnementales, économiques et sociales. L'entreprise familiale Massé a fait face à ce défi durant les années 1990 lorsqu'elle a décidé de réhabiliter la scierie et de transformer un bâtiment agricole en atelier industriel.

Le cas de la scierie, qui rouvre ses portes en 1993, après trois ans d'inactivité, est exemplaire à cet égard. Elle est alors convertie à l'énergie électrique et l'engin à vapeur reste silencieux. Normalement, dans un plan de modernisation, on retire les machines à la fin de leur vie utile pour les remplacer par des versions plus modernes qui nécessitent moins d'espace. Dans le cas de Saint-Hubert, c'est le contraire qui a été fait. On a décidé de garder

les machines, de protéger leur environnement et, en plus, de les restaurer pour des fins non industrielles. La section abritant l'engin, la chaudière et la fournaise est nettoyée et protégée. Elle est promise à des fonctions éducatives et patrimoniales. Les appareils de sciage sont mis à niveau et adaptés à une nouvelle forme d'énergie : l'électricité. Ce programme, une initiative de l'auteur de cet article, s'inspire notamment des données ethnologiques collectées par Régis Jean. Auparavant, un projet d'écomusée a fait l'objet de nombreuses réflexions, mais l'état des équipements n'a pas permis pas d'aller plus loin dans cette voie.

Dans les années qui suivent, la scierie subit des modifications fréquentes dans le but d'améliorer sa productivité. De nouvelles machines sont ajoutées chaque

année et il faut souvent annexer des sections de plancher au tronc principal du moulin. En 1999, un plan global de modernisation vient intégrer tous ces ajouts dans une bâtisse annexée à la partie ancienne de l'usine. Par souci d'harmonisation entre l'ancien et le nouveau, les murs extérieurs sont recouverts de planches à clin en cèdre. Dorénavant, les activités industrielles sont effectuées dans la nouvelle section, tandis que la partie ancestrale se prépare graduellement à jouer le rôle de centre d'interprétation.

Malheureusement, un an plus tard, le feu emporte tout l'édifice et met fin aux activités du moulin. Il sera reconstruit durant la même année sur un terrain à proximité. C'est l'occasion de l'éloigner de la rivière pour mieux protéger ses berges. Après avoir été incendiée pour la troisième fois de son histoire, la scierie Massé, séparée du moulin à farine en 1901, laisse la place à un grand parc bordé d'arbres. La nature aura repris ses droits. Sur le site, deux tables de lecture évoquent son histoire. Le sort venait de priver la communauté de deux beaux projets : l'interprétation patrimoniale et la vitalité industrielle locale.

Au début de l'an 2000, au moment même où se produit ce triste événement, la grange principale est appelée à une nouvelle vocation. Elle est en cours de transformation majeure pour devenir un vaste atelier de fabrication de clôtures. Son exploitation commande l'ajout d'un module contigu de 2 500 pieds carrés. Peu importe les exigences industrielles de ce projet, on fait le choix de respecter le style de la grange, construite en

1932. Un appendice à toit plat ne convient pas à l'architecture du bâtiment. Le module est donc réalisé comme le bâtiment d'origine et recouvert de matériaux similaires. Les Industries Massé et D'Amours inc. acceptent de contribuer financièrement à cette partie du plan de protection patrimoniale, qui entraîne des coûts supplémentaires.

#### 4. *Faire connaître et promouvoir*

Le présent article est lui-même un exemple des différentes actions entreprises pour encourager le développement des connaissances sur ce patrimoine. En colligeant des informations, en les présentant dans un ordre précis et en les rendant compréhensibles, il vise à accroître le corpus de données constitué au cours des 40 dernières années et à mieux le faire connaître à la population.

Si la tradition orale montre que le site Massé a toujours suscité de l'intérêt au sein de la communauté, ce n'est qu'à partir des années 1970 qu'il commence à attirer l'attention d'observateurs externes. Des chercheurs veulent mesurer la valeur historique et le potentiel culturel de cet environnement industriel. Ainsi, les travaux de Jean<sup>17</sup> et de Tremblay<sup>18</sup> ont contribué significativement à documenter l'histoire des moulins à cette époque. Rappelons qu'en 1977, l'ethnologue Régis Jean est le premier chercheur universitaire à s'intéresser à la meunerie de Saint-Hubert dans le cadre de ses recherches de maîtrise. Pour leur part, Georges Pelletier, Lynda Dionne et Paul-Louis Martin ont également souligné la valeur de ce patrimoine industriel au cours des années 1970<sup>19</sup>.

Le bilan ethnologique des traces laissées par la famille industrielle Massé, fruit du travail de Régis Jean dans les années 1990 avec l'appui du ministère de la Culture, est un autre jalon de la campagne de diffusion déjà lancée. Jean a laissé de nombreuses fiches descriptives des bâtiments, des machines et des artefacts. Plusieurs d'entre elles sont insérées dans les rapports de recherche. On y trouve les plans et devis des bâtisses, de même que la description du fonctionnement des machines. Les deux rapports contiennent aussi des résultats d'entrevues auprès d'informateurs locaux choisis parmi les aînés. Ces entretiens sont consignés sur bandes magnétiques. Des copies de ces enregistrements et des rapports de recherche ont été déposées au ministère de la Culture et au Centre d'archives de la région de Rivière-du-Loup.

En 1998, Jean-Claude Massé étudie la lignée de Massé constituée de ces « mécaniciens de moulins » qui ont construit et exploité plusieurs moulins au Bas-Saint-Laurent et qui ont formé de nombreux opérateurs durant près d'un siècle. Son article, paru dans deux numéros de *L'Estuaire généalogique*<sup>20</sup>, trace notamment le portrait de Bernard Massé, le premier membre de la famille à « mettre les pieds dans un moulin de la région du Bas-du-Fleuve ». Jean-Claude Massé est son arrière-arrière-petit-fils.

Depuis 1995, l'auteur de ces lignes a lui aussi contribué au développement des connaissances sur le site Massé, par la réalisation d'études sur le site industriel et résidentiel, sur ses vieux moulins et sur leur valeur culturelle et

patrimoniale. Les résultats de ces études ont été publiés dans la revue *Histoire Québec*<sup>21</sup> dans la *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*<sup>22</sup> et dans une monographie éditée chez Mus'art, au Musée du Bas-Saint-Laurent<sup>23</sup>. Ils ont aussi fait l'objet de communications présentées aux auditoires de l'ACFAS<sup>24</sup> et de la société d'histoire de la région de Rivière-du-Loup<sup>25</sup>.

Une étude récente est très éloquent sur la valeur du patrimoine Massé. *L'inventaire du patrimoine bâti* réalisé par Gagnon et Bergeron en 2012 – à la demande de la MRC de Rivière-du-Loup – réitère la valeur exceptionnelle du site Massé. Les spécialistes y signalent que « l'ensemble des bâtiments du complexe Massé est unique dans la MRC de Rivière-du-Loup et compte probablement très peu de comparables au Québec ». Ils recommandent que, « de façon minimale, l'ensemble soit constitué en site du patrimoine par la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup<sup>26</sup> ». Qui plus est, ils proposent d'évaluer la pertinence de lui accorder un statut de protection national.

#### 5. *Maximiser le potentiel*

Dans le contexte de notre démarche, cette cinquième étape consiste à valoriser davantage le site en posant des actions ou en organisant des événements qui constituent de nouveaux leviers à son essor et à sa sauvegarde.

#### *La création d'un fonds d'archives*

En 2010, le Centre d'archives de la région de Rivière-du-Loup offre de constituer un fonds propre à l'histoire du patrimoine Massé. Une entente est rapidement conclue et une quarantaine de caisses de

documents sont transportées au Musée du Bas-Saint-Laurent à Rivière-du-Loup. Des archivistes professionnels procèdent à l'examen de la documentation et en étudient la valeur, pour finalement consigner tout ce qui paraît significatif. Ces précieuses données ont donc été protégées au profit des générations futures. En même temps, elles deviennent accessibles à toute la population.

#### *Une monographie sur le patrimoine industriel Massé*

En 2012, le fonds d'archives est accessible et il devient la pierre angulaire d'un ouvrage synthèse sur le sujet. Publiée en 2015, la monographie a un double objectif, soit celui d'interpréter historiquement le parcours industriel des Massé et celui de ramener à la surface beaucoup de données du patrimoine immatériel. En même temps, elle souhaite rehausser les connaissances des contemporains sur leurs racines.

L'ouvrage de D'Amours avait pour ambition de rassembler et d'intégrer toute l'information disponible sur les cinq générations de la famille Massé<sup>27</sup>. Dispersées, ces données historiques avaient une valeur diminuée et elles risquaient de tomber dans l'oubli. Il fallait donc examiner l'ensemble des documents, des articles, des rapports de recherches et des archives familiales, puis les rendre accessibles à la population. La réalisation de cette œuvre historique répondait aussi bien à une volonté de « faire parler » les archives, qu'à un souci de raviver la mémoire historique et de sensibiliser la population à la richesse de ce patrimoine collectif unique. La pertinence et la qualité de cette

démarche ont été reconnues en septembre 2016, alors que le livre a remporté le prix du patrimoine émis par le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent.

#### *Déclaration de préservation patrimoniale*

L'idée de protéger le site patrimonial Massé par une déclaration publique a germé à la fin des années 1990, mais n'a pas eu de suite pour des raisons expliquées précédemment. Persévérants et convaincus, les promoteurs vivront peut-être la réalisation de leur aspiration en 2017. Le comité municipal formé il y a plus de 15 ans sera éventuellement convoqué pour la reprise des travaux qui devrait encourager une déclaration de protection patrimoniale.

#### *Création d'un centre d'interprétation*

La construction d'un centre d'interprétation est en voie de se réaliser, bien que le projet sera plus modeste que prévu. Cette initiative des propriétaires ajoute une autre garantie de pérennité aux témoins du passé. Comme les activités industrielles se sont arrêtées en 2009, la grange principale est maintenant vouée à un autre usage. Les propriétaires ont donc commencé l'aménagement d'un petit musée, où, dans une première étape, la famille et les proches pourront s'instruire et s'imprégner de l'histoire de leurs ancêtres. Plus tard, la démonstration de la valeur de ce legs patrimonial engendra peut-être chez des partenaires externes le désir de renforcer ce levier économique communautaire.

#### *Circuit touristique*

En scrutant le passé du patrimoine Massé, on apprend que l'histoire industrielle de Saint-Hubert est liée à d'autres municipalités de

la région, notamment L'Isle-Verte et Saint-Clément. En effet, les moulins du Petit-Sault de L'Isle-Verte, les moulins Beaulieu de Saint-Clément et ceux de Saint-Hubert ont tous été construits ou exploités par au moins un des représentants des cinq générations de la famille Massé. Un circuit touristique pourrait être inauguré entre ces moulins, ce qui pourrait devenir un beau projet régional d'interprétation patrimoniale.

#### **Conclusion**

Il est important pour une société de reconnaître les caractéristiques qui la distinguent des autres en interprétant les conditions dans lesquelles elle s'est constituée. Accorder une valeur à ses origines, c'est rendre justice à l'histoire. C'est aussi ce qui permet à une communauté d'entretenir une image enrichie d'elle-même, qui prolonge les succès de son passé et favorise le sentiment d'appartenance. La communauté de Saint-Hubert se distingue par l'histoire de ses moulins et par les marques laissées par les Massé, une famille industrielle notoire. Elle a à sa disposition d'importantes richesses historiques qu'elle peut valoriser de façon durable et dont elle peut tirer profit pour assurer son développement.

Les collectivités qui se sont formées sur les côtes appalachiennes du Bas-Saint-Laurent au cours du 19<sup>e</sup> siècle ont marqué la région. L'histoire du patrimoine industriel Massé de Saint-Hubert illustre bien qu'à cette époque, même avec des moyens rudimentaires, les familles réussissaient à transmettre leur savoir, leurs expériences et leurs valeurs à leurs descendants.

Ce bagage historique est une richesse commune dont il faut tirer profit pour les générations futures. Cet article se veut la preuve que seuls des gestes concrets et soutenus peuvent assurer l'héritage commun d'une collectivité. D'ailleurs, on ne peut qu'applaudir les récentes déclarations de quelques municipalités rurales de la région à l'égard de leur histoire et

de leur patrimoine. Par exemple, un énoncé de vision du conseil municipal de Saint-Hubert de février 2017 met en évidence l'un des trois axes de développement choisis : « Une histoire à transmettre : Faire découvrir le riche patrimoine local de Saint-Hubert tant historique, culturel, humain que bâti et en favoriser la préservation par et pour les citoyens

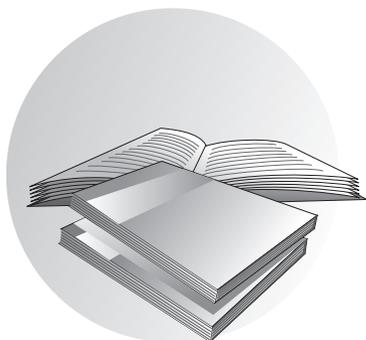
d'aujourd'hui et les générations futures<sup>28</sup> ». Un mois plus tard, à l'instar de Saint-Hubert, la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu s'est dotée d'un programme de revitalisation patrimoniale<sup>29</sup>. Ces gestes concrets sont la manifestation collective d'une nouvelle sensibilité à notre histoire et à notre patrimoine.

## Notes

- 1 Né à Sainte-Françoise, au Bas-Saint-Laurent, Max D'Amours est professeur retraité d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières et éditeur émérite de la revue *Loisir et Société / Society and Leisure*. Spécialisé dans la gestion publique des services récréatifs et culturels, il détient une maîtrise (M. Sc) de l'Université de l'Illinois et un doctorat (Ph. D.) de l'Université de la Caroline du Nord. Depuis sa retraite dans les années 1990, une partie de son temps est consacrée à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine industriel Massé, un héritage de la colonisation du plateau des Appalaches au 19<sup>e</sup> siècle.
- 2 Jean-Charles Fortin et Antonio Lechasseur, *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, p. 26.
- 3 Camille Massé accompagnera son frère Freddy à titre de propriétaire et de gestionnaire de la carderie et de la centrale électrique au décès de leur mère, Amanda Roy, en 1935.
- 4 Information transmise par la tradition orale. Freddy Massé racontait avec beaucoup de détails les origines du moulin de la Sénéscoupé. Dans sa correspondance du 4 août 1887, Louis-Achille Bertrand mentionne l'existence de ce moulin, un compétiteur qui ne semble pas l'inquiéter (Centre d'archives de la région de Rivière-du-Loup, Patr. Massé 055, 059).
- 5 En 1901, Honoré Massé éloigne la scierie des autres bâtiments pour se prémunir d'une conflagration qui pourrait tout emporter. Ce fut une décision clairvoyante, car cette scierie sera incendiée à trois reprises, en 1932, en 1952 et en 2000. Elle sera reconstruite à chaque fois.
- 6 Lise Massé est l'arrière-arrière-petite-fille de Bernard Massé. Infirmière de profession, elle s'associe en 1991 au projet de son conjoint Max D'Amours. Tous deux s'engagent alors à redonner vie à l'histoire des Massé en relançant l'entreprise familiale et en sauvegardant ce précieux patrimoine.
- 7 Lettre de Freddy Massé annonçant la fermeture de la meunerie en 1973, citée dans Max D'Amours, *Le patrimoine industriel Massé : Un héritage de la colonisation et un atout culturel contemporain*, Rivière-du-Loup, Éditions Mus'art, Musée du Bas-Saint-Laurent, 2015, p. 123.
- 8 Max D'Amours, *Le patrimoine industriel*, p. 137-148. Les clôtures à neige, bien connues au Québec pour servir d'écran le long des routes, sont aussi utilisées comme écran à sable sur les plages de la côte est américaine. En 2005, l'entreprise détient 33 % du marché des clôtures à neige et à sable dans l'est des États-Unis et du Canada.
- 9 *Ibid.*, p. 120.
- 10 Lynda Dionne et Georges Pelletier, *Des forêts et des hommes, 1880-1982*, Québec, Publications du Québec, 1997.
- 11 Georges Beaulieu, *Dans les brumes de la Sénéscoupé*, Rimouski, Impressions des Associés, 1981, p. 85.
- 12 Régis Jean, *La charpenterie des moulins à farine au XIX<sup>e</sup> siècle dans la région de Kamouraska et de Rivière-du-Loup*, mémoire de maîtrise (ethnologie), Université Laval, 1978; Régis Jean, *Un moulin faisant farine. Étude technique comparée*, Musée d'archéologie de l'Est-du-Québec et ministère des Affaires culturelles du Québec, 1978.
- 13 Régis Jean, *Les moulins hydrauliques de l'Est-du-Québec, évaluation patrimoniale*, Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction de l'Est-du-Québec, 1989.
- 14 Régis Jean, *Le moulin à farine Massé*, Saint-Hubert, Société de conservation du patrimoine Massé, 1994; Régis Jean et Max D'Amours, *Le site patrimonial Massé, Saint-Hubert*, Saint-Hubert, Société de conservation du patrimoine Massé, 1995.
- 15 Antonio Massé, *Histoire de la paroisse de Saint-Hubert 1885-1985*, Saint-Hubert, 1985.
- 16 Patrimoine culturel et développement local, CRATERRE-ENSAG/Convention France-UNESCO, [en ligne], [http://craterre.org/diffusion:ouvrages-telechargeables/ 2006]. (Consulté le 20 mars 2015.)
- 17 Régis Jean, *La charpenterie des moulins à farine au XIX<sup>e</sup> siècle* et *Un moulin faisant farine*.
- 18 Lorraine Tremblay, *Évaluation des scieries actionnées à la vapeur des régions de Québec et de l'Est-du-Québec*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1987.
- 19 Paul-Louis Martin, *Rivière-du-Loup et son portage : itinéraire culturel*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1977; Lynda Dionne et Georges Pelletier, *Des forêts et des hommes*.
- 20 Jean-Claude Massé, « Bernard Massé, meunier au moulin du Petit-Sault », *L'Estuaire généalogique*, n<sup>o</sup> 65, 1998, p. 15-23; Jean-Claude Massé, « Bernard Massé, meunier au moulin du Petit-Sault », *L'Estuaire généalogique*, n<sup>o</sup> 66, 1998, p. 37-42.
- 21 Max D'Amours, « Le projet patrimonial de Saint-Hubert », *Histoire Québec*, vol. 2, n<sup>o</sup> 2, 2009, p. 37-38.
- 22 Max D'Amours, « Patrimoine et culture locale : Les vieux moulins », *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. 19, n<sup>o</sup> 1, 1996, p. 12-17.
- 23 Max D'Amours, *Le patrimoine industriel Massé : Un héritage de la colonisation et un atout culturel contemporain*, Rivière-du-Loup, Éditions Mus'art, 2015.
- 24 Max D'Amours et Régis Jean, « Les moulins de Saint-Hubert », Communication présentée au 64<sup>e</sup> congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, Montréal, Université McGill, mai 1996.
- 25 Max D'Amours, « Le patrimoine Massé », Conférence présentée à la Société d'histoire de la région de Rivière-du-Loup, avril 2012; Max D'Amours, « Le patrimoine Massé : un atout culturel », conférence présentée à la Société d'histoire de la région de Rivière-du-Loup, novembre 2015.
- 26 Bergeron Gagnon inc., *Le complexe Massé, Inventaire du patrimoine bâti : bilan municipalité de Saint-Hubert*, MRC de Rivière-du-Loup et ministère de la Culture et des Communications, 2012, p. 114.
- 27 Recension de l'ouvrage par Jean-Claude Massé, publiée dans *L'Estuaire*, n<sup>o</sup> 76, octobre 2016, p. 82-84.
- 28 *Saint-Hubert en bref*, bulletin municipal, avril-mai 2017, p. 6.
- 29 *Règlement de revitalisation patrimoniale adopté par le conseil municipal à sa réunion du mois de mars 2017*, municipalité de Saint-Jean-de-Dieu.

# **Chroniques**





## Des livres à lire

*Jean-François RIOUX<sup>1</sup>*

Les livres dont il est question dans cette chronique peuvent tous être consultés à la section « documentation régionale » de la bibliothèque de l'Université du Québec à Rimouski.

**Guillaume D. Cyr et Yana Ouellet**  
*Gaspésie human less 2010-2015*  
Mont-Saint-Hilaire, Québec : les éditions Cayenne  
2016, 277 pages



L'objet de ce livre est l'abandon ou, plus exactement, les lieux abandonnés de la Gaspésie. Il y a peu de mots, mais beaucoup d'images; les textes bilingues se résument le plus souvent aux noms des localités. Les photos, par dizaines, sont parlantes, touchantes et parfois même un peu tristes.

De 2010 à 2014, l'ouvrage, qui se voulait d'abord un projet photographique, a pris peu à peu la forme d'une aventure anthropologique organisée en trois parties. La première partie dresse l'inventaire photographique des maisons laissées à l'abandon le long de la route 132 à partir de Sainte-Flavie. La deuxième partie présente les vestiges des activités forestières et industrielles de la Baie-des-Chaleurs. Enfin, la troisième partie est consacrée à l'humain, un élément absent des deux premiers chapitres. Comme l'exprime si bien l'auteur : « paradoxalement, c'est l'absence d'humain qui place l'humanité au cœur du

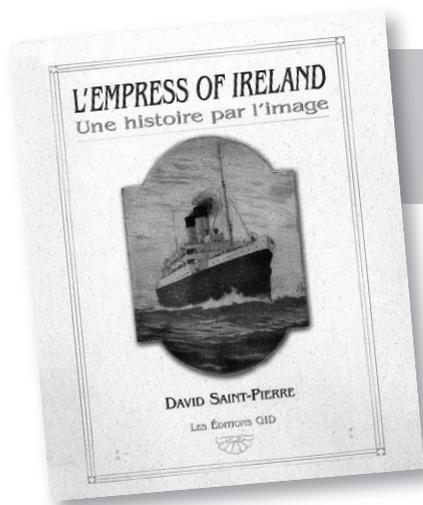
sujet » (p. 153). Les nombreuses photos d'aînés gaspésiens font resurgir nostalgiquement le temps qui passe, les souvenirs et les albums photo d'un passé révolu.

*Gaspésie human less 2010-2015* nous fait « découvrir la beauté dans ce qui semble en être dénué » (p. 5). Une approche originale, une thématique peu commune et des photographies de grande qualité : de quoi faire de cet ouvrage un incontournable pour les amateurs de photographie et de patrimoine.

---

### Note

<sup>1</sup> Jean-François Rioux est le bibliothécaire responsable des archives et de la documentation régionale à l'Université du Québec à Rimouski.



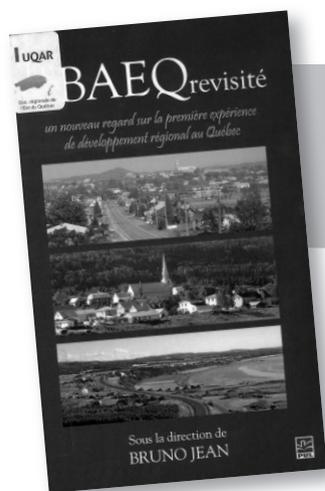
**David Saint-Pierre**  
***L'Empress of Ireland : une histoire par l'image***  
 Québec : Les Éditions GID  
 2016, 165 pages

Le dernier livre consacré à l'*Empress of Ireland* se démarque des précédents par son orientation singulière face au sujet. Il ne s'agit pas de la traditionnelle étude sur le naufrage du paquebot, mais plutôt du récit des huit années où le navire était actif sur l'océan Atlantique pour assurer le lien entre Québec et Liverpool, en Angleterre.

Divisé en quatre chapitres, le récit relate les anecdotes et les faits intéressants en omettant les détails trop techniques réservés aux spécialistes. On y découvre l'essor de la compagnie du Canadien Pacifique au début du 20<sup>e</sup> siècle, le contexte de construction de l'*Empress of Ireland* et de l'*Empress of Britain*, son frère jumeau, qui deviendront tous deux les « coqueluches des gens de Québec ». Une section

du livre est destinée à l'équipage et à leurs divertissements; une autre, aux passagers et aux lieux qui sont réservés aux différentes classes de voyage. Luxe et espace pour les uns, promiscuité et grande simplicité pour les autres. Le troisième chapitre aborde les sujets moins communs de l'hivernage, des radoubs et de l'entretien du paquebot. Enfin, le dernier chapitre raconte inévitablement la nuit fatidique du 29 mai 1914 où l'*Empress of Ireland* sombra.

Ce qui fait de cet ouvrage un livre à part, ce sont la richesse et l'exclusivité de son iconographie. En faisant appel à plusieurs sources muséales et à des collections privées, l'auteur s'est efforcé de présenter des photographies jusqu'à maintenant inédites pour la plupart!



**Collectif, sous la direction de Bruno Jean**  
***BAEQ revisité : un nouveau regard sur la première expérience de développement régional au Québec***  
 Québec : Presses de l'Université Laval  
 2016, 215 pages

Le BAEQ, comme on le nomme fréquemment, est le Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec. Plusieurs personnes retiennent surtout de son héritage culturel la période sombre où a eu lieu la fermeture d'une dizaine de paroisses, dites marginales, occasionnant la relocalisation de leur population.

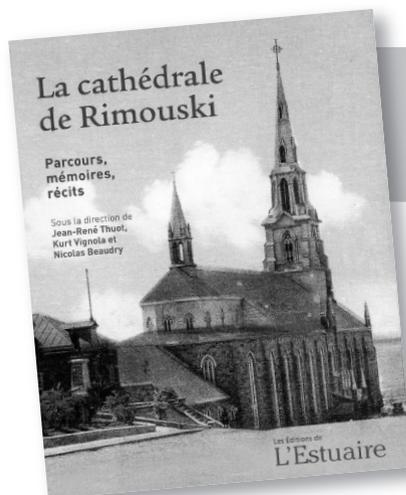
Ce livre arrive à point, cinquante ans après le dépôt du plan d'aménagement prévu pour le territoire-pilote en 1966. Il était temps de « revisiter » l'héritage du BAEQ. La formule originale de l'étude croise les points de vue d'acteurs du BAEQ de l'époque, dont le président

Georges-Henri Dubé, avec ceux des chercheurs ayant réalisé de récentes analyses.

On peut déjà retenir le caractère visionnaire du plan, puisque bon nombre de ses recommandations ont été réalisées, notamment la création du parc national du Bic. À ce propos, on trouvera une liste fort intéressante des réalisations du BAEQ en annexe de l'ouvrage.

Le BAEQ incarne le premier projet d'aménagement d'aussi grande envergure au Québec, lequel se démarque par son ampleur, par sa structure et par son processus d'enquête-participation auprès de la population (plus de 6 000 individus). Entre autres, Bruno Jean souligne l'influence considérable que l'institution a eue sur la population : « on reconnaît qu'il s'est produit, autant au Bas-Saint-Laurent qu'en Gaspésie, un apprentissage social de la mobilisation citoyenne » (p. 9).

Une œuvre à lire et à relire pour se faire sa propre opinion du sujet et pour revivre ce processus fondateur de l'aménagement de notre région.



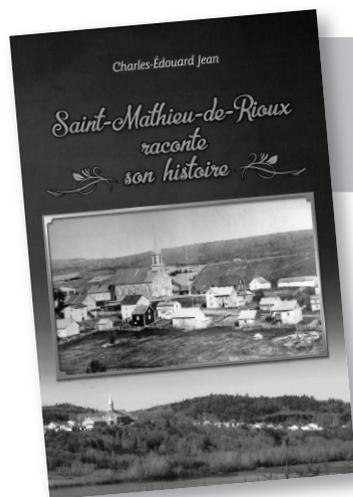
**Collectif**  
***La cathédrale de Rimouski : parcours, mémoires, récits***  
**Rimouski : Les Éditions de l'Estuaire**  
**2017, 389 pages**

L'avenir incertain de la cathédrale de Rimouski est un sujet d'actualité brûlant pour les Rimouskois et les Bas-Laurentiens. Cet ouvrage magnifique est le premier à raconter de manière aussi développée l'histoire de ce bâtiment religieux du 19<sup>e</sup> siècle.

Le livre est plutôt érudit, mais abordable pour tous les lecteurs. Chacun des onze chapitres a été rédigé par un ou plusieurs experts des sujets abordés. Dès la préface, on définit ce qu'est une cathédrale. Puis, un chapitre complet est consacré à la dure réalité du chantier de construction, qui débuta en 1854. La prise de possession de la cathédrale par l'évêque Jean Langevin, en 1867, fait aussi l'objet d'un historique et d'une analyse comparative avec d'autres diocèses de la province. Un chapitre fort

captivant explique la pratique d'inhumation dans le sol de la cathédrale, qui permet d'appréhender le rapport à la mort des Rimouskois du 18<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup> siècle. Un tableau des inhumations de 1846 à 1916 complète d'ailleurs le chapitre. Touchant davantage à notre époque, un chapitre décrit et analyse l'incidence des travaux effectués en 1967, suivant l'esprit renouvelé du Concile Vatican II. Deux chapitres entiers, des plus intéressants, dressent le bilan des campagnes de fouilles archéologiques qui ont exploré les dessous de la cathédrale. L'ouvrage se termine par un essai sur la « patrimonialité » du bâtiment rédigé par Luc Noppen, historien de l'architecture réputé et spécialiste du patrimoine religieux. Bref, ce livre contient tout ce qu'il faut savoir sur le bâtiment historique.

Tel un hommage à nos ancêtres qui ont désiré et bâti la cathédrale de Rimouski, ce livre se veut un ouvrage inspirant pour les Rimouskois et pour tous les amoureux d'histoire et de patrimoine.



**Charles-Édouard Jean**  
***Saint-Mathieu-de-Rioux raconte son histoire***  
**Saint-Mathieu-de-Rioux : Municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux**  
**2016, 366 pages**

Dans une petite localité, un anniversaire est toujours important. Et il est d'autant plus marquant lorsqu'il s'accompagne de la publication d'un ouvrage racontant l'histoire des lieux! En 2016, à Saint-Mathieu-de-Rioux, on fêtait le 150<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée, en 1866, d'Antoine Chouinard, premier curé résident.

Comparativement à d'autres localités du Bas-Saint-Laurent, Saint-Mathieu-de-Rioux est relativement jeune. Bien que les Micmacs aient été les premiers occupants de son territoire, ce n'est qu'en 1830 que s'y est installé le premier colon, Michel Jean.

Déjà, au 19<sup>e</sup> siècle, le journaliste et chroniqueur Arthur Buies disait de la localité qu'elle paraissait avoir « un bel avenir devant elle, grâce à l'excellence de ses terres [et] à la

beauté de son site » (p. 10). Buies était-il visionnaire?

Les 14 chapitres de ce livre fourmillent d'information sur la grande et la petite histoire de Saint-Mathieu-de-Rioux. L'auteur dresse d'abord la table en expliquant l'origine du vocable de la paroisse et son évolution au fil des années. Les chapitres suivants sont consacrés aux éléments qui caractérisent la municipalité : la paroisse (l'arrivée du premier curé résident, son cimetière, ses marguilliers, ses chemins de croix); l'occupation du territoire et les mouvements de population; les services à la communauté (aqueduc, électricité, téléphone); le système scolaire (écoles de rang, recrutement et tâches des institutrices); les principaux bâtiments (église, grange, maisons ancestrales); les activités agricoles (lait, fromagerie, moulin à farine); les commerces et les entreprises; les activités récréatives et touristiques; les soins de santé (statistiques sur les décès liés aux épidémies); et, enfin, les souvenirs et anecdotes qu'il fait bon partager!

## Recension

### **Gespe'gewa'gi Mi'gmawei Mawiomi, *Nta'tugwaqanminen Our Story: Evolution of the Gespe'gewa'gi Mi'gmaq*,**

Black Point, Fernwood Publishing, 2016, 238 p.

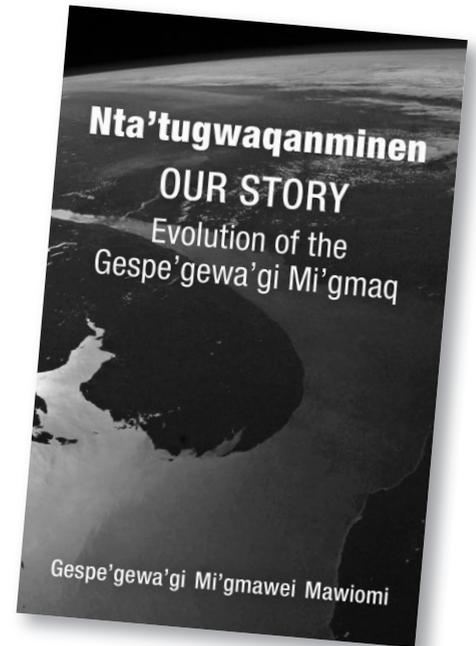
**Mathieu ARSENAULT<sup>1</sup>**

Rédigé par un collectif d'auteurs sous la supervision du Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi (MMS) de Listuguj, *Nta'tugwaqanminen* est le tout premier ouvrage à offrir un point de vue autochtone sur l'histoire des Mi'gmaq de Gespe'gewa'gi. L'un des sept districts du territoire traditionnel mi'gmaq (la Mi'gma'gi), la Gespe'gewa'gi est un espace couvrant le nord du Nouveau-Brunswick et la pointe de la Gaspésie. Reposant sur de nombreuses recherches archéologiques, ethnographiques et historiques, l'ouvrage retrace l'évolution de la nation depuis le peuplement de la région (il y a 10 000 ans) jusqu'à aujourd'hui. Son originalité tient surtout de la synthèse qu'il cherche à établir entre la recherche et la tradition orale, la cosmogonie et les structures politiques mi'gmaq, documentée grâce à des entrevues avec des aînés de Gesgapegiag, Gespe'g et Listuguj.

*Nta'tugwaqanminen* présente en huit chapitres une histoire engagée et revendicatrice écrite dans un style personnel, direct et accrocheur, parfois provocateur (au chapitre 6 notamment) – sans toutefois tomber dans l'excès. Né en 2000 dans la foulée de l'affaire *R. c. Marshall* et du jugement de la Cour suprême confirmant la

validité des droits de pêche et de commerce garantis par le Traité de paix et d'amitié de 1760-1761, le MMS s'est donné pour tâche de rassembler les communautés mi'gmaq de Gesgapegiag, Gespe'g et Listuguj autour de leurs intérêts politiques communs. L'ouvrage, qui est un condensé de la déclaration de souveraineté soumise en 2007<sup>2</sup>, cherche à faire naître des initiatives d'affirmation politique et de développement socioéconomique pouvant mener à l'autonomie gouvernementale de la nation (181). En d'autres mots, à travers cet ouvrage, le MSS promeut l'entretien de meilleures relations avec les autres ordres de gouvernement et l'importance de jouer un rôle accru dans le partage des ressources et la gestion du territoire (62-63).

Reflétant les critères établis par la jurisprudence quant aux revendications territoriales autochtones<sup>3</sup>, l'ouvrage est structuré de façon à démontrer que le territoire de la Gespe'gewa'gi était occupé par les Mi'gmaq et leurs ancêtres avant l'affirmation de la souveraineté britannique sur le territoire en 1763 (chapitres 1, 2, 3), qu'il y a une continuité dans l'occupation de ce territoire (chapitres 4, 5, 6), et que celui-ci était sous contrôle



Mi'gmaq exclusif au moment de l'affirmation de la souveraineté britannique (voir notamment les chapitres 7 et 8). Sans juger de la pertinence de l'ensemble, nous retenons les chapitres 2 et 5 comme les parties les plus intéressantes. Intitulé « *Our Place Names* », le chapitre 2 explore la toponymie en l'envisageant comme un texte racontant l'histoire de l'occupation Mi'gmaq. Il invite à « entendre et écouter » ce que le territoire communique par sa toponymie, considérée comme une forme de

langage (27). Les nombreux exemples de toponymes Mi'gmaq – qu'ils soient actuels, transformés, ou effacés du territoire – ouvrent de nouvelles perspectives sur la relation des premiers occupants avec le territoire, son occupation et ses usages. Non seulement ce chapitre illustre la richesse d'une toponymie dont le père Pacifique de Valigny soulignait autrefois l'harmonie avec le paysage (29), mais il fait surtout une démonstration de la connaissance du territoire par les Mi'gmaq de Gespe'gewa'gi et de leur spécificité comme groupe culturel distinct<sup>4</sup>.

Quant au cinquième chapitre, qui explore « *The Treaty Relationship Between the Mi'gmaq of Gespe'gewa'gi and the British Crown* », il constitue le point d'orgue de l'ouvrage en soutenant que les Mi'gmaq de Gespe'gewa'gi sont parties prenantes des traités conclus avec la Couronne britannique à Halifax en 1760-1761. C'est sans nul doute dans cette partie du livre que la perspective mi'gmaq de l'histoire proposée est la plus féconde. Le chapitre conteste l'idée selon laquelle les Mi'gmaq de Listuguj auraient été exclus du traité conclu le 25 juin 1761 sous prétexte de l'absence de représentants lors de sa ratification. Au contraire, il soutient que l'ensemble du processus de paix doit être analysé à la lumière du mode de gouvernance mi'gmaq traditionnel, fondé sur un système étendu de parenté (94) et sur une structure politique organisée autour des *saqamawoti* (conseils de districts), du *ge'ptin* (chef de district), du *saqamaw* (chef), et des *mawiomni* (assemblées). Vu sous cet angle,

l'accord conclu à Listuguj en novembre 1760 entre le capitaine Robert Elliott et le *ge'ptin* Joseph Claude, de même que l'envoi de délégués au Fort Cumberland en février 1761 par Claude, constituent une participation directe au processus d'élaboration du traité ou, en d'autres mots, à l'extension du lien de parenté avec la Couronne (101). De même, la présence des délégués de Pokemouche et de Miramichi lors de la ratification du traité à Halifax suppose que l'ensemble du district de Gespe'gewa'gi y était représenté, conformément aux coutumes, pratiques et traditions mi'gmaq (103).

Traitant de l'impact des vagues de colonisations successives qui ont marqué le territoire gaspésien, depuis l'expulsion des Acadiens jusqu'à l'arrivée des Loyalistes, la suite de l'ouvrage est axée sur la dépossession graduelle du territoire et de ses ressources (en particulier le saumon), le non-respect des traités, ainsi que les politiques d'assimilation de l'État colonial. L'argumentaire souligne notamment l'absence de cession des terres (181) et le processus frauduleux (127) d'extinction des titres mi'gmaq par la Commission des terres de Gaspé de 1786. À ce sujet, il conviendrait d'approfondir les recherches quant à l'attitude du surintendant général adjoint des affaires indiennes William Spragge en 1865 à l'égard de l'irrégularité des titres obtenus par la commission<sup>5</sup>.

Parmi les faiblesses de l'ouvrage, notons les chevauchements entre les chapitres 6 et 7, qui auraient pu être combinés afin d'éviter les répétitions. Soulignons

aussi qu'il est inexact d'affirmer que la Confédération de 1867 a marqué le transfert de la juridiction sur les relations avec les peuples autochtones et les obligations de la Couronne au Canada (115, 117, 178). Souhaité par Londres depuis les années 1840, ce transfert a plutôt été scellé par l'*Acte concernant l'administration des terres et biens des Sauvages* de 1860 (23 Vict. Chap. 151), qui a cédé la responsabilité des affaires indiennes à la province du Canada<sup>6</sup>. Après la Confédération, cette responsabilité passa sous le contrôle du Secrétaire d'État du Dominion, puis du département de l'Intérieur en 1873, jusqu'à la création d'un département des Affaires indiennes indépendant en 1880. On aurait aussi souhaité que soit élaborée l'affirmation surprenante voulant que de 75 à 80 % des habitants entre Mont-Joli et Causapscal, de même qu'entre Paspébiac et Gaspé, soient de descendance mi'gmaq (172).

Enfin, il est dommage que ce livre fasse peu de cas des relations entre Mi'gmaq et Acadiens établis en Mi'gma'gi avant la Conquête britannique, de même qu'entre Mi'gmaq et Wulust'agooga'wik (Malécites). Par rapport à ces derniers, les revendications territoriales présentées par le MMS soulèvent plusieurs questions quant à la nature du « partage » (31) d'une partie du territoire, ainsi que sur la notion d'« occupation exclusive » (174). Si l'occupation exclusive du sud de la péninsule gaspésienne et du nord du Nouveau-Brunswick laisse peu de doute, l'ouvrage est moins convaincant dès lors qu'il est question de régions telles que

le Bas-Saint-Laurent, la Côte-du-Sud et l'île d'Anticosti. Les démonstrations suggérant une migration mi'gmaq de l'ouest vers l'est entre 10 000 et 3 000 ans avant notre ère, la présence de Mi'gmaq sur les berges du Saint-Laurent, ainsi que l'utilisation des rivières Welastuk (Saint-Jean), du Sud et Allagash comme une « autoroute Mi'gmaq » (35) sont bien appuyées. Néanmoins, il apparaît nécessaire d'étoffer, voire de relativiser l'idée d'une mainmise exclusive des Mi'gmaq sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, généralement considérée comme la partie nord du territoire traditionnel des Wulust'agooga'wik (Malécites<sup>7</sup>).

En dépit de ces réserves, cet ouvrage permet d'initier le dialogue entre les différentes communautés Mi'gmaq et non autochtones du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Il est à souhaiter qu'il ouvre la voie à de nouvelles recherches scientifiques incorporant le territoire de la Gespe'gewa'gi, son histoire et les traditions de la nation Mi'gmaq qui l'habite aux cadres régionaux et provinciaux. En dépit de la question des limites exactes de ce territoire, *Nta'tug-waqanminen* garde sa pertinence en tant que manifeste pour la décolonisation de l'histoire de l'Est-du-Québec et des Maritimes. D'ailleurs, le plaidoyer en faveur de l'adoption

d'une signalisation bilingue pour réintégrer le langage, la toponymie et l'identité mi'gmaq dans le paysage du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie constitue une première étape intéressante vers cette réconciliation nécessaire. Continuer de sanctionner l'effacement de la toponymie originelle du territoire, ou simplement considérer sa disparition et sa superposition comme inévitables, ne peut que perpétuer ce que le géographe Henri Dorion qualifiait déjà, en 1987, de génocide culturel<sup>8</sup>.

## Notes

- 1 Mathieu Arsenault prépare une thèse de doctorat en histoire à l'Université York de Toronto sur les relations entre les Premières Nations et la Couronne britannique au 19<sup>e</sup> siècle. Il est membre de l'équipe de rédaction d'HistoireEngagée.ca.
- 2 *Nm'tginen Me'mnaq Ejiglignmuetueg Gis Na Naqtmueg* (Nous avons toujours conservé nos droits et notre territoire).
- 3 Notamment les jugements rendus dans *Delgamuukw c. Colombie-Britannique* (1997) et *Nation Tsilhqot'in c. Colombie-Britannique* (2014).
- 4 Voir notamment l'usage du mot *bogan* comme élément distinctif permettant de tracer les contours de la Gespe'gewa'gi, p. 31-33.
- 5 L. F. S. Upton, « Claude, Joseph », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, [en ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/claude\_joseph\_4F.html]. (Consulté le 28 juillet 2017.)
- 6 À partir de 1862, un surintendant général adjoint est nommé afin de doter les Affaires indiennes d'un administrateur permanent. William Spragge occupe ce poste jusqu'à sa mort en avril 1874, il est alors remplacé par Lawrence Vankoughnet.
- 7 Voir notamment Vincent O. Erikson, « Maliseet-Passamaquoddy », dans William C. Sturtevant et Bruce G. Trigger (dir.), *Handbook of North American Indians*, vol. 15, *Northeast*, Washington, Smithsonian Institution, 1978, p. 123-136; Brian Cuthbertson, *Stubborn Resistance: New Brunswick Maliseet and Mi'kmaq in Defence of their Lands*, Halifax, Nimbus Publishing, 2015; Jeffers Lennox, *Homelands and Empires : Indigenous Spaces, Imperial Fictions, and Competition for Territory in Northeastern North America, 1690-1763*, Toronto, University of Toronto Press, 2017.
- 8 Henri Dorion, « Native Toponymy and Territorial Rights », *Acta Borealia*, vol. 4, n<sup>os</sup> 1-2, 1987, p. 120.